

Rapport sur les plans et les priorités

Environnement Canada

2015-2016

L'honorable Leona Aglukkaq, C.P., députée Ministre de l'Environnement



Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016

Publié aussi en anglais sous le titre : Report on Plans and Priorities 2015–16

No de cat.: En1-49/2015F-PDF

ISSN: 2292-5686

Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques mais non commerciales, sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

On demande seulement:

- de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit;
- d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et l'organisation qui en est l'auteur;
- d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales est interdite, sauf avec la permission écrite de l'administrateur des droits d'auteur de la Couronne du gouvernement du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux (TPSGC). Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec TPSGC au 613-996-6886 ou à droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement, 2015.

Also available in English

Table des matières

IVIE	essage de la ministre	1
Se	ection I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation	3
	Profil de l'organisation	3
	Contexte organisationnel	4
	Dépenses prévues	. 14
	Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental	. 17
	Tendances relatives aux dépenses du ministère	. 18
	Budget des dépenses par crédit voté	. 19
Se	ection II: Analyse des programmes par résultat stratégique	. 20
	Résultat stratégique 1 : L'environnement naturel du Canada est conservé et restauré pour	
	les générations actuelles et futures.	. 20
	Programme 1.1 : Biodiversité – Espèces sauvages et habitats	. 20
	Sous-Programme 1.1.1 : Politiques et priorités sur la biodiversité	. 21
	Sous-programme 1.1.2: Espèces en péril	
	Sous-programme 1.1.3 : Oiseaux migrateurs	
	Sous-programme 1.1.4 : Partenariats pour la conservation des habitats	
	Sous-programme 1.1.5 : Aires protégées	
	Programme 1.2 : Ressources en eau	
	Sous-programme 1.2.1 : Qualité de l'eau et santé des écosystèmes aquatiques	
	Sous-programme 1.2.2 : Gestion et utilisation des ressources en eau	
	Sous-programme 1.2.3 : Services hydrométriques	
	Programme 1.3 : Écosystèmes durables	
	Sous-programme 1.3.1 : Rapports axés sur le développement durable et indicateurs	. 37
	Sous-programme 1.3.2 : Évaluations environnementales et des écosystèmes	
	Sous-programme 1.3.3 : Mobilisation communautaire	
	Sous-sous-programme 1.3.3.1 : Financement communautaire ÉcoAction	
	Sous-sous-programme 1.3.3.2 : Fonds pour dommages à l'environnement	
	Sous-sous-programme 1.3.3.3 : Programme d'emploi jeunesse en environnement	
	Sous-programme 1.3.4 : Grands Lacs	
	Sous-programme 1.3.5 : Saint-Laurent	
	Sous-programme 1.3.6 : Lac Simcoe/sud-est de la baie Georgienne	
	Sous-programme 1.3.7 : Lac Winnipeg	
	Sous-programme 1.3.8 : Partenariats sur les écosystèmes	
	Programme 1.4 : Promotion de la conformité et application de la loi – Faune	
	Résultat stratégique 2 : La population canadienne est équipée pour prendre des décisions	
	éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat	. 52
	Programme 2.1 : Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens	
	Sous-programme 2.1.1 : Observations, prévisions et avertissements météorologiques	
	Sous-programme 2.1.2 : Information météorologique liée à la santé	
	Sous-programme 2.1.3 : Information, prévisions et outils climatologiques	
	Programme 2.2 : Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés.	
	Sous-programme 2.2.1 : Services météorologiques pour la navigation aérienne	
	Sous-programme 2.2.2 : Services météorologiques et des glaces pour la navigation maritime	
	Sous-programme 2.2.3 : Services météorologiques pour les opérations militaires	
	Résultat stratégique 3 : Les menaces que représente la pollution pour les Canadiens ainsi	
	que pour leur environnement sont minimisées.	. 62

Programme 3.1 : Gestion des substances et des déchets	62
Sous-programme 3.1.1 : Gestion des substances	63
Sous-programme 3.1.2 : Gestion des effluents	64
Sous-programme 3.1.3 : Pollution marine	66
Sous-programme 3.1.4 : Urgences environnementales	67
Sous-programme 3.1.5 : Sites contaminés	68
Programme 3.2 : Changements climatiques et qualité de l'air	69
Sous-programme 3.2.1 : Programme de réglementation sur les changements climatiques et	
la qualité de l'air	
Sous-sous-programme 3.2.1.1 : Émissions du secteur industriel	72
Sous-sous-programme 3.2.1.2 : Émissions du secteur des transports	74
Sous-programme 3.2.2 : Partenariats internationaux sur les changements climatiques et la	
qualité de l'air	
Sous-programme 3.2.3 : Technologie environnementale	77
Programme 3.3 : Promotion de la conformité et application de la loi – Pollution	
Services internes	
Section III : Renseignements supplémentaires	83
État des résultats prospectif	
Tableaux de renseignements supplémentaires	84
Dépense fiscal et évaluations	
Section IV : Coordonnées de l'organisation	
Annexe: Définitions	
Notes de fin de document	88

Message de la ministre



Au nom d'Environnement Canada, je suis heureuse de présenter le Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016. Le rapport décrit les buts et les priorités du Ministère dans le cadre de l'exercice 2015-2016 et les mesures qui seront entreprises au Ministère pour s'assurer que les Canadiens profitent d'un environnement propre, sécuritaire et durable, aujourd'hui, demain et à long terme.

Au cours de la prochaine année, notre gouvernement misera sur le succès du Plan de conservation national. Nous dirigerons nos investissements vers des initiatives nouvelles et améliorées, telles que la protection des terres écosensibles, la restauration des milieux humides, le soutien à l'intendance

volontaire des espèces et des habitats et le renforcement de la conservation marine et côtière. De plus. nous continuerons à collaborer avec nos partenaires et nos intervenants à la protection et à la restauration des écosystèmes, tels que ceux des Grands Lacs, du lac Simcoe, du bassin du lac Winnipeq et du bassin du fleuve Saint-Laurent.

Le Canada continuera de prendre des mesures décisives à l'échelle nationale et internationale pour lutter contre les changements climatiques. Sur la scène internationale, le Canada est fier d'avoir offert l'automne dernier 300 millions de dollars au Fonds vert pour le climat afin d'appuyer les pays en développement dans leur lutte contre les changements climatiques. Cette contribution importante fait fond sur l'investissement antérieur du Canada de 1,2 milliard de dollars dans le cadre de l'Initiative de financement accéléré. Grâce à la contribution du gouvernement du Canada à ce fonds, nous avons été en mesure d'appuyer plus de 100 projets visant à aider plus de 65 pays en développement à s'adapter aux changements climatiques et à accroître leur énergie renouvelable. Au cours des cinq dernières années, cet investissement a permis au Canada de contribuer 1.5 milliard de dollars à la lutte contre les changements climatiques – ce qui démontre encore une fois notre engagement de longue date à l'appui des efforts internationaux centrés sur la lutte contre les changements climatiques.

Le Canada continue également à collaborer avec d'autres pays dans le cadre de forums internationaux visant à lutter contre les changements climatiques. En tant que partenaire fondateur et contributeur financier important de la Coalition pour le climat et l'air pur, le Canada dirige des efforts internationaux visant à réduire les polluants de courte durée de vie ayant un effet sur le climat, comme le carbone noir, le méthane et les hydrofluorocarbones (HFC). De plus, le Canada tire parti de son statut de président du Conseil de l'Arctique pour prendre des mesures relatives au carbone noir et au méthane afin de réduire les polluants de courte durée de vie ayant un effet sur le climat.

Le Canada compte pour moins de deux pour cent des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale, et notre pays possède l'un des réseaux électriques les plus propres au monde – avec près de 80 pour cent de notre électricité qui provient de sources qui n'émettent aucun gaz à effet de serre. Nous nous appuyons sur notre position en tant que chef de file en matière d'énergie propre pour poursuivre la mise en œuvre de notre approche de réglementation sectorielle équilibrée afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Dans le cadre de cette approche, nous avons déjà pris des mesures décisives afin de réglementer les secteurs des transports et de l'électricité, soit deux des plus grandes sources d'émissions au Canada.

Notre approche nous a permis de montrer qu'il est possible de protéger l'environnement tout en favorisant la croissance de l'économie. En effet, en 2012, les émissions de gaz à effet de serre étaient 5,1 pour cent inférieures aux niveaux de 2005, et l'économie a connu une croissance de 10,6 pour cent au cours de la même période.

Les prévisions du temps et les autres services météorologiques et hydrologiques d'Environnement Canada offrent aux Canadiens les renseignements dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées en réaction à des conditions météorologiques en évolution. Le gouvernement continuera à augmenter la qualité des prévisions du temps et des avertissements de temps violent destinés aux Canadiens de toutes les régions. Pour ce faire, il apportera des améliorations importantes aux réseaux de surveillance et aux systèmes d'avertissement et de prévisions météorologiques.

Je vous invite à lire le *Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016* d'Environnement Canada et à en apprendre davantage au sujet des mesures que prendra Environnement Canada pour protéger les Canadiens et leur environnement.

(Original signé par)

L'honorable Leona Aglukkaq, C.P., députée Ministre de l'Environnement

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre de tutelle : L'honorable Leona Aglukkag, C.P., députée

Premier dirigeant : Michael Martin

Portefeuille ministériel : Environnement Canada

Instruments habilitants:

- Loi sur le ministère de l'Environnementi
- Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)
- Loi sur les espèces en péril^{ili}
- <u>Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau</u> internationaux^{iv}
- Loi sur les ressources en eau du Canada^v
- Loi de 1921 pour le contrôle du lac des Bois^{vi}
- Loi sur les renseignements en matière de modification du temps^{vii}
- <u>Loi sur les pêches</u> viii (administration des dispositions sur la prévention de la pollution)
- Loi sur la protection de l'environnement en Antarctique ix
- Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs^x
- Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial xi
- Loi sur les espèces sauvages au Canada^{xII}
- Loi fédérale sur le développement durable xiii
- Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)^{xiv}
- Loi sur les pénalités administratives en matière d'environnement^{xv}
- Loi sur la semaine de la protection de la faune^{xvi}

Année d'incorporation ou de création : 1971

Autre:

Environnement Canada jouit d'une longue histoire. Environnement Canada a été créé en 1971. Cependant, certaines de ses organisations ont été mises sur pied bien avant, telles que le Service canadien de la faune, créé en 1947, la Division des relevés hydrologiques du Canada, créée en 1908, et le Service météorologique du Canada, créé en 1871.

Environnement Canada compte des effectifs nationaux. Environ 60 % des effectifs du Ministère se trouvent en dehors de la région de la capitale nationale. Les employés travaillent partout au Canada, d'Iqaluit à Burlington et de Vancouver à St. John's, œuvrant dans des bureaux et laboratoires régionaux, des réserves fauniques naturelles et des stations météorologiques.

Environnement Canada est un ministère à vocation scientifique. La science est au cœur de la capacité d'Environnement Canada de réaliser son mandat et de respecter ses obligations législatives. Le Ministère dirige une vaste gamme d'activités de surveillance de l'environnement et de recherche ainsi que d'autres activités scientifiques dans des domaines tels que les sciences de l'atmosphère, la météorologie, la physique, la biologie, la chimie, la toxicologie, l'hydrologie, l'écologie, l'ingénierie et l'informatique. Les renseignements et les connaissances scientifiques produits sont utilisés pour éclairer les programmes, politiques et services ministériels, et sont recueillis et diffusés afin de favoriser la prise

de bonnes décisions concernant l'environnement. En 2014-2015, Environnement Canada a lancé la <u>Stratégie pour les sciences d'Environnement Canada 2014-2019</u>^{xvii} qui raconte l'histoire du Ministère en matière de sciences et fournit l'orientation et les consignes nécessaires pour garantir que ses travaux scientifiques continuent d'être orientés vers les priorités environnementales nationales.

Environnement Canada collabore avec de nombreux partenaires. Les enjeux environnementaux ont de vastes répercussions sur les décisions sociales et économiques. Environnement Canada collabore avec de nombreux partenaires, notamment d'autres ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones, les gouvernements d'autres nations, des institutions universitaires, des organisations non gouvernementales engagées dans le domaine de l'environnement et des organisations internationales. Cette collaboration stimule les efforts que déploient tous les partenaires pour assurer la préservation d'un environnement propre, sécuritaire et durable et atteindre les résultats environnementaux prévus.

Environnement Canada s'engage à fonctionner à titre d'organisme de réglementation de calibre mondial. En tant qu'important organisme de réglementation du gouvernement fédéral, Environnement Canada fonctionne au sein du vaste système de réglementation fédéral axé sur le rendement, élaborant un vaste éventail de règlements destinés à protéger la population canadienne et son environnement, encourageant le respect de ces règlements et assurant leur application. Le Ministère s'est engagé à offrir un système réglementaire fondé sur des preuves, efficace, efficient, transparent et adaptable.

Environnement Canada s'engage à atteindre les objectifs du gouvernement du Canada en matière de données ouvertes. Le Ministère appuie les objectifs du gouvernement fédéral en matière de données ouvertes de diverses façons, y compris en tant que contributeur important à la Plateforme géospatiale fédérale. Cette plateforme est une collaboration de plusieurs ministères aux fins d'élaboration d'un outil en ligne permettant de trouver facilement les données géospatiales pertinentes et de visualiser celles-ci sur des cartes. Elle jouera un rôle important dans le regroupement des données économiques, sociales et environnementales du gouvernement afin de mieux appuyer la prise de décisions en fonction des lieux sur une gamme d'enjeux complexes, comme l'exploitation responsable des ressources, la gestion environnementale, les examens réglementaires, la sûreté et la sécurité.

Contexte organisationnel

Raison d'être

Environnement Canada est le ministère fédéral responsable d'un vaste éventail de questions environnementales qui affectent la population canadienne. Le Ministère joue également un rôle d'intendance dans la réalisation et le maintien d'un environnement propre, sécuritaire et durable. Environnement Canada aborde les enjeux par la surveillance, la recherche, l'élaboration de politiques, la prestation de services à la population canadienne, la réglementation, l'application des lois environnementales, l'avancement des technologies propres et des partenariats stratégiques. Les programmes du Ministère sont axés sur *un environnement propre*, en minimisant les menaces que représente la pollution pour la population canadienne ainsi que pour son environnement; *un environnement sécuritaire*, en dotant la population canadienne des outils nécessaires à la prise de décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat et *un environnement durable*, en préservant et en restaurant l'environnement naturel du Canada. L'orientation du programme du Ministère reflète l'interdépendance de plus en plus évidente entre la durabilité de l'environnement et le bien-être économique.

Responsabilités

Un certain nombre de lois et de règlements confèrent à Environnement Canada son mandat et lui permettent d'exécuter ses programmes. Aux termes de la *Loi sur le ministère de l'Environnement*, les pouvoirs, les tâches et les fonctions du ministre de l'Environnement s'étendent aux domaines suivants :

- la conservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement naturel, notamment celle de l'eau, de l'air et du sol, et la coordination des politiques et programmes pertinents du gouvernement du Canada:
- 4 Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

- les ressources naturelles renouvelables, notamment les oiseaux migrateurs et la flore et la faune sauvages en général;
- la météorologie;
- l'application des règles et règlements.

Outre les pouvoirs que lui confère la *Loi sur le ministère de l'Environnement*, la ministre de l'Environnement exerce des pouvoirs supplémentaires prévus par d'autres <u>lois et règlements</u> viii, notamment, mais sans s'y limiter, la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* (LCPE, 1999), la *Loi fédérale sur le développement durable*, et plusieurs autres mesures législatives ciblant la protection de la biodiversité et de l'eau ainsi que l'application des lois et règlements environnementaux (p. ex. la *Loi sur les espèces en péril*).

Le Ministère est un partenaire important pour d'autres ministères fédéraux (y compris ses partenaires ministériels de portefeuille, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et Parcs Canada), lorsque des lois lui confèrent des responsabilités secondaires ou partagées pour exécuter avec succès les mandats d'autres ministères fédéraux. En vertu de la LCPE (1999), Environnement Canada fournit, par exemple, des renseignements et des analyses aux autres (au titre d'autorité fédérale) afin d'étayer des évaluations environnementales solides. Parmi ces autres lois, on compte, la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques* (Transports Canada, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Ressources naturelles Canada), la *Loi sur la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable* (Ressources naturelles Canada) et la *Loi sur les pêches* (Pêches et Océans Canada).

Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes

Environnement Canada remplit son mandat en faisant la promotion de trois résultats stratégiques, chacun contribuant au résultat du gouvernement du Canada pour un environnement propre, sécuritaire et durable. Neuf programmes, 30 sous-programmes et 5 sous-sous-programmes sont alignés afin d'appuyer la réalisation des trois résultats stratégiques du Ministère. Ensemble, les résultats stratégiques, programmes, sous-programmes et sous-sous programmes permettent d'accomplir des progrès en exécutant son mandat d'intendance, c'est-à-dire assurer un environnement propre, sécuritaire et durable.

Les résultats stratégiques, programmes, sous-programmes et sous-sous-programmes ainsi que les services internes du Ministère pour 2015-2016 sont présentés ci-dessous.

Résultat stratégique 1 : L'environnement naturel du Canada est conservé et restauré pour les générations actuelles et futures.

Programme 1.1 : Biodiversité – Espèces sauvages et habitats

Sous-programme 1.1.1 : Politiques et priorités sur la biodiversité

Sous-programme 1.1.2 : Espèces en péril Sous-programme 1.1.3 : Oiseaux migrateurs

Sous-programme 1.1.4: Partenariats pour la conservation des habitats

Sous-programme 1.1.5 : Aires protégées

Programme 1.2 : Ressources en eau

Sous-programme 1.2.1 : Qualité de l'eau et santé des écosystèmes aquatiques

Sous-programme 1.2.2 : Gestion et utilisation des ressources en eau

Sous-programme 1.2.3 : Services hydrométriques

Programme 1.3 : Écosystèmes durables

Sous-programme 1.3.1 : Rapports axés sur le développement durable et indicateurs

Sous-programme 1.3.2: Évaluation environnementales et des écosystèmes

Sous-programme 1.3.3: Mobilisation communautaire

Sous-sous-programme 1.3.3.1 : Financement communautaire ÉcoAction Sous-sous-programme 1.3.3.2 : Fonds pour dommages à l'environnement Sous-sous-programme 1.3.3.3 : Programme d'emploi jeunesse en

environnement

Sous-programme 1.3.4: Grands Lacs **Sous-programme 1.3.5**: Saint-Laurent

Sous-programme 1.3.6 : Lac Simcoe / sud-est de la baie Georgienne

Sous-programme 1.3.7: Lac Winnipeg

Sous-programme 1.3.8 : Partenariats sur les écosystèmes

Programme 1.4 : Promotion de la conformité et Application de la loi – Faune

Résultat stratégique 2 : La population canadienne est équipée pour prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat

Programme 2.1 : Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens

Sous-programme 2.1.1 : Observations, prévisions et avertissements météorologiques

Sous-programme 2.1.2 : Information météorologique liée à la santé Sous-programme 2.1.3 : Information, prévisions et outils climatologiques

Programme 2.2 : Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés

Sous-programme 2.2.1 : Services météorologiques pour la navigation aérienne **Sous-programme 2.2.2 :** Services météorologiques et des glaces pour la navigation maritime

Sous-programme 2.2.3 : Services météorologiques pour les opérations militaires

Résultat stratégique 3 : Les menaces que représente la pollution pour les Canadiens ainsi que pour leur environnement sont minimisées.

Programme 3.1 : Gestion des substances et des déchets

Sous-programme 3.1.1 : Gestion des substances Sous-programme 3.1.2 : Gestion des effluents Sous-programme 3.1.3 : Pollution marine

Sous-programme 3.1.4: Urgences environnementales

Sous-programme 3.1.5 : Sites contaminés

Programme 3.2 : Changements climatiques et qualité de l'air

Sous-programme 3.2.1 : Programme de réglementation sur les changements climatiques et la qualité de l'air

Sous-sous-programme 3.2.1.1 : Émissions du secteur industriel Sous-sous-programme 3.2.1.2 : Émissions du secteur des transports Sous-programme 3.2.2 : Partenariats internationaux sur les changements

climatiques et la qualité de l'air

Sous-programme 3.2.3: Technologie environnementale

Programme 3.3 : Promotion de la conformité et Application de la loi – Pollution

Services internes

Profil de l'organisation

Environnement Canada maintient quatre priorités pour 2015-2016. Ces priorités reflètent le mandat d'intendance du Ministère qui, de son côté, appuie directement le résultat du gouvernement du Canada axé sur un environnement propre et sain. Le Ministère suivra plusieurs plans afin de mettre en œuvre ces priorités, comme l'énoncent les tableaux suivants.

Priorité	Type ¹	Résultat(s) stratégique(s) ou Programme(s)
Priorité 1 : Un environnement propre	En cours	Liens avec :
Gérer les substances et les déchets et réduire la pollution ayant une incidence directe ou indirecte sur la santé humaine ou l'environnement.		Résultat stratégique 3 : Les menaces que représente la pollution pour les Canadiens ainsi que pour leur environnement sont minimisées. Programmes : 3.1, 3.2, 3.3

Description

Pourquoi il s'agit d'une priorité :

Les substances nocives rejetées dans l'environnement et les produits qui contiennent des substances toxiques menacent la santé des Canadiens et de leur environnement. Le recours à des données scientifiques solides et à des technologies propres, ainsi qu'à un cadre de réglementation robuste, est essentiel pour contrer efficacement ces menaces. Les activités nationales et internationales qui ont un effet sur l'environnement canadien doivent faire l'objet d'une collaboration ciblée, afin de réaliser des progrès significatifs et durables vers un environnement propre.

Plan pour respecter la priorité Un environnement propre :

- exécuter le Plan de gestion des produits chimiques (PGPC);
- poursuivre la mise en œuvre des programmes de réglementation, comme Immersion en mer;
- adopter l'approche de réglementation sectorielle du gouvernement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) au Canada;
- donner suite aux volets fédéraux du Système national de gestion de la qualité de l'air;
- faire progresser l'atteinte des objectifs du Canada dans les domaines des changements climatiques et de la qualité de l'air par la mise en œuvre et la participation aux forums et partenariats internationaux;
- administrer, promouvoir la conformité et faire appliquer les lois et les règlements en matière de pollution.

¹ Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le RPP ou le RMR.

Priorité	Туре	Résultat(s) stratégique(s) ou Programme(s)
Priorité 2 : Un environnement sécuritaire Fournir aux Canadiens des renseignements de grande qualité et d'actualité sur les conditions environnementales immédiates et à long terme.	En cours	Liens avec : Résultat stratégique 2 : La population canadienne est équipée pour prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat. Programmes : 2.1, 2.2

Description

Pourquoi il s'agit d'une priorité :

Les Canadiens dépendent des services météorologiques et environnementaux d'Environnement Canada 24 heures par jour, 365 jours par année. Grâce à des prévisions et à des avertissements météorologiques à jour, ainsi qu'à des données sur la qualité de l'air, les Canadiens sont en mesure de prendre des décisions éclairées en réaction aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat. Des données scientifiques courantes et fiables aident les utilisateurs à prendre des précautions ou à éviter les régions dangereuses, afin de prévenir ou de limiter le danger et les dommages. Grâce aux activités de recherche et de développement continues, Environnement Canada peut augmenter la rapidité de diffusion et l'exactitude de ses prévisions météorologiques et environnementales.

Plan pour respecter la priorité Un environnement sécuritaire :

- offrir des services météorologiques et environnementaux de grande qualité, en temps opportun, aux Canadiens par l'entremise d'une meilleure capacité de détecter les épisodes de temps violents et de la modernisation de l'infrastructure de surveillance;
- tirer parti des services météorologiques et environnementaux de base ainsi que des partenariats de collaboration afin d'offrir des services aux utilisateurs ciblés, qui appuient leur prise de décisions en matière d'opérations;
- fournir des renseignements météorologiques et climatiques à l'appui des efforts de gestion des urgences à l'échelle nationale et internationale qui favorisent la sécurité publique, comme, entre autres : les renseignements sur le temps et la glace, ainsi que la modélisation des cendres volcaniques, des catastrophes nucléaires et de la fumée;
- moderniser l'infrastructure météorologique pour assurer la continuité des renseignements météorologiques et climatiques qui sont primordiaux à la sécurité des Canadiens;
- continuer de tirer parti des partenariats internationaux afin de bénéficier des progrès scientifiques et technologiques à l'échelle mondiale.

		Résultat(s) stratégique(s) ou Programme(s)
Priorité 3 : Un environnement durable Veiller à la durabilité des terres, de l'eau et de la biodiversité.	n cours	Liens avec : Résultat stratégique 1 : L'environnement naturel du Canada est conservé et restauré pour les générations actuelles et futures. Programmes : 1.1, 1.2, 1.3, 1.4

Description

Pourquoi il s'agit d'une priorité :

L'environnement naturel du Canada offre d'importants bénéfices aux Canadiens. La durabilité de ces avantages dépend du maintien de la diversité des espèces et des écosystèmes vivants. La surveillance que fait Environnement Canada joue un rôle important pour aider à assurer la durabilité de ces ressources; ces travaux dépendent des données scientifiques solides du Ministère, en plus de ses activités de promotion de la conformité et d'application de la loi, par l'entremise d'un régime de réglementation rigoureux.

Plan pour respecter la priorité Un environnement durable :

- améliorer et faire progresser la mise en œuvre du Programme sur les oiseaux migrateurs et du Programme des espèces en péril;
- adopter une approche de collaboration pour protéger et conserver la biodiversité au Canada et à l'étranger, notamment en appuyant la mise en œuvre d'un Plan de conservation national, l'administration de programmes d'intendance de l'habitat ainsi que l'entretien et l'élargissement d'un réseau d'aires protégées;
- contribuer à l'exploitation responsable des ressources en offrant des conseils scientifiques éclairés pendant les évaluations environnementales;
- poursuivre les travaux en collaboration avec le gouvernement de l'Alberta (Alberta Environmental Monitoring, Evaluation and Reporting Agency) sur la mise en œuvre d'un programme de surveillance des sables bitumineux;
- mettre en œuvre une approche globale en matière de gestion des écosystèmes;
- continuer d'orienter l'expertise en sciences et en génie du gouvernement fédéral vers la protection des eaux nationales et transfrontalières ainsi que la gestion des écosystèmes;
- poursuivre les travaux en collaboration avec les provinces et territoires à propos de la surveillance de la quantité d'eau par l'intermédiaire du Programme national de services hydrométriques;
- promouvoir la conformité et appliquer les lois et règlements dans le domaine des espèces sauvages.

	Résultat(s) stratégique(s) ou Programme(s)
Ministère afin d'améliorer la prestation de services.	Liens avec tous les résultats stratégiques et programmes

Description

Pourquoi s'agit-il d'une priorité :

Le Ministère œuvre pour garantir que les services internes, tels que la gestion des ressources humaines et des finances, la gestion de l'information, la technologie de l'information, ainsi que les communications, sont alignés afin d'offrir les meilleurs services de soutien possible et de permettre l'atteinte de résultats.

Plans pour répondre à la priorité Gestion :

- continuer de remodeler les systèmes et opérations du Ministère afin d'accroître leur efficacité;
- continuer d'améliorer les processus opérationnels et les services communs afin de maintenir ou d'améliorer les niveaux de service et la satisfaction de la clientèle:
- mettre en œuvre la stratégie de gestion des personnes et les initiatives connexes afin de créer une main-d'œuvre adaptative et mobile, ainsi qu'un milieu de travail moderne.

Analyse des risques

Le Profil de risque de l'organisation (PRO) d'Environnement Canada (EC) présente un aperçu panministériel des risques les plus importants qui pourraient avoir des répercussions sur la réalisation du mandat, des résultats stratégiques et des priorités du Ministère, ainsi que des mesures qu'EC prend pour atténuer ces risques. Le PRO est axé sur les risques externes (orientation stratégique, du gouvernement et des politiques, dangers et urgences, engagement et partenariats, priorités sociales, économiques et environnementales, et progrès en sciences et en technologies), leur probabilité et leurs répercussions potentielles. Le Ministère surveille et examine systématiquement ces risques et tout nouveau risque potentiel, et y réagit. En 2014, dans le cadre de sa mise à jour annuelle des risques, les cinq risques pour le Ministère énumérés ci-dessous, qui étaient indiqués dans le PRO de 2014-2017, ont été mis à jour (tel qu'indiqués ci-dessous) pour refléter le contexte opérationnel actuel.

Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien avec l'architecture d'alignement des programmes
Collaboration avec des partenaires/intervenants Il y a un risque que des priorités divergentes ou des limites de capacité des partenaires et des intervenants aient des répercussions sur les résultats stratégiques d'EC ou la progression d'initiatives environnementales clés.	 Pour établir et renforcer des relations avec les citoyens, les intervenants et les partenaires, les activités d'atténuation et les mesures de contrôle englobent ce qui suit : des protocoles d'entente (PE) (p. ex. le travail d'application avec Interpol et la Commission de coopération environnementale, des PE pour les échanges de données, des outils de consultation en ligne); des normes de service définies (p. ex. les accords sur les niveaux de service); des cadres de gouvernance établis par certains programmes et certaines directions générales pour les partenariats; des rôles et des responsabilités clairement documentés (p. ex. les procédures à suivre en cas de dépassement des coûts); des séances de formation ministérielles et propres à certains sujets (p. ex. une formation sur les relations avec les intervenants, la Politique sur la participation du public et la consultation des Autochtones). 	Résultats stratégiques 1, 2 et 3
État de préparation de l'effectif Il y a un risque que le Ministère ait de plus en plus de difficulté à attirer, à perfectionner, à conserver et à motiver un effectif novateur à grand rendement à mesure que la fonction publique fédérale évoluera et que la concurrence augmentera pour ce qui est de l'expertise spécialisée et scientifique.	 Pour établir et maintenir un effectif qualifié, les activités d'atténuation et les mesures de contrôle englobent ce qui suit : la planification stratégique, y compris la gestion des personnes et la planification des ressources; un processus défini de gestion du rendement (p. ex. pour des rôles/postes particuliers); des programmes ciblés de perfectionnement professionnel; de la formation et du perfectionnement (p. ex. un budget de formation annuel, des cours obligatoires); une ouverture de la direction à l'égard des problèmes signalés dans les résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux. 	Résultats stratégiques 1, 2 et 3 et Services internes

Prestation des services d'Environnement Canada

Il y a un risque que la fourniture de services clés et d'autres renseignements du Ministère aux Canadiens, aux partenaires et à d'autres intervenants soit affaiblie en raison du fait que le Ministère dépend du rendement de l'infrastructure et des systèmes essentiels.

EC utilisera les canaux, les protocoles et les accords établis au sein du Ministère et avec les principaux intervenants pour s'assurer que les risques de ne pas être en mesure de fournir ses services sont gérés. Les activités d'atténuation et les mesures de contrôle englobent ce qui suit :

- le plan stratégique de gestion des urgences du Ministère, qui sert de cadre au Plan de continuité des activités (PCA);
- la planification de la continuité des activités à différents niveaux, notamment le Ministère, les directions générales, les sites (p. ex. les bâtiments) et les services essentiels;
- les évaluations de l'état d'avancement et les préparations (p. ex. les exercices de simulation pour mettre à l'essai les PCA), qui contribuent également aux plans de gestion des urgences du gouvernement fédéral;
- l'intégration actuelle avec les partenaires et les PE (p. ex. avec Services partagés Canada pour favoriser un système commun de gestion de la qualité);
- les canaux et les protocoles de communication établis au sein du Ministère et avec les principaux intervenants;
- la formation (notamment une sensibilisation officialisée des intervenants et des employés qui interviennent en cas d'urgence);
- les sauvegardes de technologie et de système.

Résultats stratégiques 2 et 3

Règlements/lois

Il y a un risque que le Ministère n'élabore pas de règlements ou de lois en temps opportun, comme l'exige son mandat. Pour maintenir et renforcer ses relations avec les principaux partenaires et intervenants (nationaux, continentaux et internationaux), pour communiquer et comprendre les attentes d'ordre réglementaire ou législatif, et pour chercher des mesures d'efficacité, les activités d'atténuation et les mesures de contrôle englobent ce qui suit :

- des partenariats établis et des accords officiels:
- une communication permanente et des dialogues stratégiques (p. ex. avec les homologues des É.-U. et le Conseil de coopération en matière de réglementation);
- des entités de gouvernance établies (p. ex. le Comité sur la qualité de l'air):
- des travaux continus pour faire progresser l'atteinte de l'objectif du Ministère de mener ses activités en tant qu'organisme de réglementation de calibre mondial;
- un processus de gestion de la qualité qui tient compte des consultations entre Environnement Canada et les industries touchées.

Résultats stratégiques 1 et

Gestion de l'information

Étant donné l'effort de gestion de l'information à l'échelle du gouvernement, y compris une amélioration des gains d'efficacité et de la protection de l'information du gouvernement, il y a un risque que le Ministère ait de la difficulté à protéger et à préserver l'information, en raison de la possibilité des cyberattaques.

Pour gérer l'information, le Ministère continuera d'entreprendre ou de mettre en œuvre des protocoles/procédures et d'offrir des séances d'information pertinentes et des outils liés à la gestion de l'information. Les activités d'atténuation et les mesures de contrôle englobent ce qui suit :

- des séances de formation ministérielles et propres à un sujet (p. ex. la gestion de l'information, la sécurité, la gestion de dossiers et les demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels);
- des procédures propres au traitement de documents confidentiels et à la restauration de données (p. ex. minimiser les transmissions électroniques, l'utilisation du cryptage, les dossiers en format papier, les clés USB);

Résultats stratégiques 1, 2 et 3 et Services internes

- la communication des plans et des attentes (p. ex. le Plan de sécurité ministériel, la Politique sur les communications);
- la gouvernance et les protocoles (p. ex. les cadres de planification et de gestion du portefeuille, l'assurance de la qualité et la vérification de la conformité, les processus de contrôle de la qualité et le protocole en cas de manquement à la protection de renseignements personnels);
- un système de gestion interne des documents de nature informative (c.-à-d. ECollab);
- une classification appropriée de l'information (protégé A, B et C, secret et très secret);
- une surveillance active des cybermenaces et des résolutions mises en œuvre.

Description des risques

Environnement Canada est le ministère fédéral responsable d'une panoplie d'enjeux environnementaux touchant les Canadiens et joue un rôle d'intendance pour favoriser un environnement **propre** (en minimisant les menaces de la pollution pour les Canadiens et leur environnement), un environnement **sécuritaire** (en outillant les Canadiens pour qu'ils prennent des décisions éclairées sur les conditions du temps, de l'eau et du climat) et un environnement **durable** (en préservant et en restaurant l'environnement naturel du Canada). La livraison de son mandat tout en gérant diverses initiatives de transformation internes et pangouvernementales ajoute une complexité au contexte opérationnel du Ministère.

En tenant compte des initiatives Milieu de travail 2.0 et Objectif 2020, le Ministère revoit sa façon de mener ses activités et trouve des façons de s'adapter au contexte de travail et aux réalités d'aujourd'hui. En dépendant davantage de ses partenaires et des intervenants pour remplir son mandat, il y a des risques liés à l'entrée en concurrence ou en conflit avec les priorités des intervenants, à la complexité accrue des dossiers qui traversent souvent les frontières administratives ou géographiques, ainsi qu'aux exigences en matière d'engagement et de consultations. Le Ministère continuera d'établir et de renforcer les relations par l'entremise de réseaux et de processus de planification afin de mieux communiquer l'information, les priorités stratégiques et les changements potentiels, et de clairement définir les rôles et les responsabilités.

En tant que ministère à vocation scientifique, EC est le centre d'expertise météorologique du Canada et un intervenant majeur dans la recherche environnementale. Il y a un risque que le Ministère ne soit pas en mesure de recruter ou de conserver des employés grandement spécialisés (p. ex. des chercheurs/scientifiques spécialisés) en raison de la concurrence avec d'autres employeurs et de la disponibilité limitée de tels talents, pour obtenir les résultats opérationnels voulus. Les mesures que prend le Ministère pour contrer ce risque englobent un plan exhaustif de gestion des personnes afin d'établir un effectif qualifié, des stratégies d'apprentissage et de recrutement, et une culture de gestion du rendement.

Le Ministère étant responsable de fournir aux Canadiens un environnement sécuritaire, il doit composer avec des risques importants liés à l'état de préparation aux urgences (comme la défaillance de l'infrastructure) et à la capacité de réagir aux catastrophes naturelles (comme les séismes et les inondations) et aux situations d'urgence à grande échelle. Le Ministère a recours à des partenaires externes (p. ex. Services partagés Canada) pour les services essentiels à la mission et un soutien relatif à la gestion de l'information et aux technologies de l'information (GI-TI) (p. ex. un superordinateur). Le Ministère utilisera les canaux, les protocoles et les accords établis pour gérer les risques de ne pas être en mesure d'offrir les services, et il continuera de vérifier la viabilité des plans de continuité des activités et de fournir de la formation aux intervenants et aux employés qui interviennent en cas d'urgence.

En tant qu'organisme de réglementation fédéral, EC travaille avec le grand système fédéral de réglementation axé sur le rendement pour élaborer et appliquer une grande variété de règlements, et en assurer la conformité, pour protéger les Canadiens et leur environnement. Les risques englobent ceux qui sont causés par des facteurs externes, comme les dépendances envers les partenaires et les intervenants, les exigences réglementaires et législatives changeantes, les attentes accrues des Canadiens et de la scène internationale concernant la gestion de l'environnement, ainsi que le rythme continuellement grandissant des progrès en sciences et en technologies. Le Ministère maintiendra et renforcera ses relations avec les principaux partenaires et intervenants à l'échelle nationale, continentale et internationale pour communiquer et comprendre les attentes réglementaires et législatives.

Le Ministère fait face à des risques en matière de gestion de l'information concernant : la compromission de l'information confidentielle (p. ex. les cybermenaces), les initiatives de transformation à l'échelle du gouvernement (p. ex. le dépôt de documents du Ministère [GCDOCS] et la transformation du courrier électronique), la centralisation des services de GI-TI, et la transformation des systèmes de gestion des finances et des actifs. La mise en œuvre de protocoles et de procédures, la communication permanente et l'offre d'une formation pertinente concernant la gestion de l'information, la sécurité et la gestion des dossiers font partie des activités d'atténuation que le Ministère continuera d'entreprendre ou de faire progresser.

En 2015-2016, le Ministère évaluera l'efficacité de ses stratégies d'atténuation pour réduire davantage l'exposition du Ministère aux risques. Le Ministère continuera de renforcer la gestion intégrée des risques et favorisera une culture de connaissance des risques pour faciliter la prise de risques et de décisions éclairée et intelligente.

Dépenses prévues

Ressources financières budgétaires (en dollars)*

Budget principal des dépenses 2015-2016	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		Dépenses prévues 2017-2018	
961 051 076	961 051 076	833 270 570	793 748 645	

^{*}Tous les chiffres, dans le document, sont exempts des recettes disponibles.

Les dépenses prévues d'Environnement Canada reflètent le financement approuvé par le Conseil du Trésor à l'appui des résultats stratégiques et des programmes du Ministère. La diminution nette des dépenses prévues de 2015-2016 à 2016-2017 est principalement attribuable à la fin graduelle d'initiatives temporaires ainsi qu'à la diminution du profil de financement sur deux ans pour les initiatives en cours. Ces diminutions sont partiellement compensées par le financement supplémentaire net de nouvelles initiatives, y compris pour Technologies du développement durable Canada et le Plan de conservation national, ainsi que des ajustements au régime d'avantages sociaux des employés. La diminution nette des dépenses prévues de 2016-2017 à 2017-2018 est principalement attribuable à la fin graduelle d'initiatives temporaires ainsi qu'à la diminution du profil de financement sur deux ans pour les initiatives en cours.

Les programmes temporisés sont assujettis aux décisions du gouvernement en ce qui a trait à la prolongation, à la réduction ou à l'augmentation du financement. Les conséquences de ces décisions seront reflétées dans les prochains exercices budgétaires et documents d'estimations du Ministère.

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])*

2015-2016	2016-2017	2017-2018
6 167	5 304	5 177

^{*}Les totaux peuvent différer d'un tableau à l'autre et à l'intérieur d'un même tableau en raison de l'arrondissement des chiffres. Les nombres d'ETP, dans tout le document, inclut les étudiants.

Un ETP équivaut à une personne travaillant 37.5 heures par semaine à temps plein pendant toute une année, ou un nombre d'employés à temps partiel dont les heures de travail combinées équivalent à un ETP. Un salaire moyen a été utilisé pour calculer les ETP en fonction des dépenses salariales prévues pour les exercices 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018. Selon ce calcul, Environnement Canada prévoit utiliser 6 167 ETP en 2015-2016, ainsi qu'une diminution de l'utilisation des ETP, en raison de la diminution des dépenses prévues, en 2016-2017 et 2017-2018, comme l'indique le tableau ci-haut.

Les programmes temporisés sont assujettis aux décisions du gouvernement en ce qui a trait à la prolongation, à la réduction ou à l'augmentation du financement. Les conséquences de ces décisions seront reflétées dans les prochains exercices budgétaires et documents d'estimations du Ministère.

Sommaire de la planification budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (dollars)

(uoliais)							
Résultats stratégiques, programmes et Services internes	Dépenses 2012-2013	Dépenses 2013-2014	Dépenses projetées 2014-2015	Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
Résultat stratégique 1 : L'environnement naturel du Canada est conservé et restauré pour les générations actuelles et futures							
Programme 1.1 Biodiversité – Espèces sauvages et habitats	124 279 701	120 519 001	126 661 694	122 779 285	122 779 285	124 255 645	123 512 268
Programme 1.2 Ressources en eau	108 552 181	100 322 337	91 289 678	95 770 859	95 770 859	91 053 461	89 070 180
Programme 1.3 Écosystèmes durables	67 500 282	70 727 194	69 389 013	91 480 613	91 480 613	79 198 765	53 872 746
Programme 1.4 Promotion de la conformité et Application de la loi	16 695 292	18 208 956	15 821 926	16 115 510	16 115 510	15 917 518	15 537 176
Total partiel Résultat stratégique 1	317 027 456	309 777 488	303 162 311	326 146 267	326 146 267	310 425 389	281 992 370
Résultat stratégique 2 : La p de l'eau et du climat.	oopulation canadier	nne est équipée pou	ur prendre des dé	cisions éclairées	quant aux cond	itions changean	ites du temps,
Programme 2.1 Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens	167 695 081	182 818 981	174 745 985	192 103 008	192 103 008	166 752 893	168 201 006
Programme 2.2 Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés	23 048 760	26 618 144	25 637 500	15 792 293	15 792 293	15 822 293	15 618 888
Total partiel Résultat stratégique 2	190 743 841	209 437 125	200 383 486	207 895 301	207 895 301	182 575 186	183 819 894
Résultat stratégique 3 : Les	menaces que repré	sente la pollution ¡	pour les Canadier	ns ainsi que pour	leur environnen	nent sont minim	isées.
Programme 3.1 Gestion des substances et des déchets	79 295 781	84 616 666	81 849 136	85 149 099	85 149 099	50 311 880	44 144 891
Programme 3.2 Changements climatiques et qualité de l'air	157 525 949	125 118 027	123 709 840	122 872 074	122 872 074	91 678 186	86 918 393
Programme 3.3 Promotion de la conformité et Application de la loi – Pollution	41 707 206	44 661 876	38 324 642	37 560 222	37 560 222	29 830 876	29 362 896
Total partiel Résultat stratégique 3	278 528 936	254 396 569	243 883 618	245 581 395	245 581 395	171 820 942	160 426 180
Services internes Total partiel	203 355 229	205 338 366	183 395 177	181 428 113	181 428 113	168 449 053	167 510 201
Total	989 655 462	978 949 548	930 824 591	961 051 076	961 051 076	833 270 570	793 748 645

Résultat stratégique 1 : L'environnement naturel du Canada est préservé et restauré pour les générations actuelles et futures.

L'écart entre les dépenses prévues pour 2014-2015 et les dépenses prévues pour 2015-2016 est principalement attribuable à l'augmentation du financement des projets d'assainissement des sédiments contaminés et du Plan de conservation national (notamment Conservation de la nature Canada à compter de 2015-2016), contrebalancée par la fin graduelle de programmes temporaires. La diminution de 2015-2016 à 2016-2017 est principalement attribuable à la réduction du financement des projets d'assainissement des sédiments contaminés, de l'Initiative sur l'infrastructure énergétique de la côte Ouest et de l'Initiative du bassin du lac Winnipeg, ainsi qu'à la fin graduelle d'initiatives temporaires. La diminution dans les dépenses prévues entre 2016-2017 et 2017-2018 est principalement attribuable à la réduction du financement des projets d'assainissement des sédiments contaminés et à la fin graduelle d'initiatives temporaires.

Résultat stratégique 2 : La population canadienne est équipée pour prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat.

L'écart entre les dépenses prévues pour 2014-2015 et les dépenses prévues pour 2015-2016 est principalement attribuable à l'augmentation du financement de l'initiative de revitalisation des services météorologiques du Canada, compensée par la fin graduelle d'initiatives temporaires. La diminution des dépenses prévues de 2015-2016 à 2016-2017 est principalement attribuable à la fin graduelle d'initiatives temporaires.

Résultat stratégique 3 : Les menaces que représente la pollution pour les Canadiens ainsi que pour leur environnement sont minimisées.

La diminution des dépenses prévues pour 2015-2016 comparativement à celle de 2016-2017 est principalement attribuable à la fin graduelle d'initiatives temporaires. L'écart de 2017-2018 comparativement aux années précédentes est principalement attribuable à la variabilité, d'une année à l'autre, du profile de financement et de la mise en œuvre d'un système de sécurité de classe mondiale pour les navires-citernes, un plus petit transfert de fonds prévu à Technologies du développement durable Canada, ainsi que l'achèvement de l'initiative temporaire du Guichet unique.xxx

Services internes

L'écart entre les dépenses prévues pour 2015-2016 comparativement à celles de 2016-2017 est principalement attribuable à la fin graduelle d'initiatives temporaires.

Les programmes temporisés sont assujettis aux décisions du gouvernement en ce qui a trait à la prolongation, à la réduction ou à l'augmentation du financement. Les conséquences de ces décisions seront reflétées dans les prochains exercices budgétaires et documents d'estimations du Ministère.

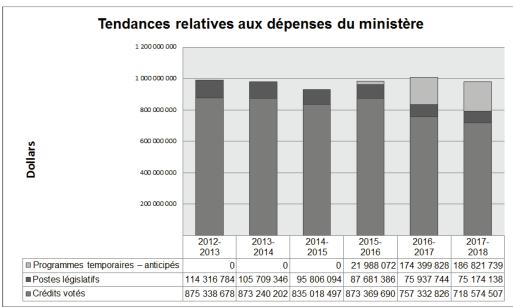
Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses prévues pour 2015-2016 avec le <u>cadre pangouvernemental</u> xx (en dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2015-2016
	Programme 1.1 Biodiversité – Espèces sauvages et habitats	Affaires économiques	Un environnement propre et sain	122 779 285
Résultat stratégique 1 : L'environnement naturel du Canada est	Programme 1.2 Ressources en eau	Affaires économiques	Un environnement propre et sain	95 770 859
conservé et restauré pour les générations	Programme 1.3 Écosystèmes durables	Affaires économiques	Un environnement propre et sain	91 480 613
actuelles et futures.	Programme 1.4 Promotion de la conformité et application de la loi – Faune	Affaires économiques	Un environnement propre et sain	16 115 510
Résultat stratégique 2 : La population canadienne est équipée pour prendre des	Programme 2.1 Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens	Affaires économiques	Un environnement propre et sain	192 103 007
décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat.	Programme 2.2 Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés	Affaires économiques	Un environnement propre et sain	15 792 293
Résultat stratégique 3 : Les menaces que	Programme 3.1 Gestion des substances et des déchets	Affaires économiques	Un environnement propre et sain	85 149 099
représente la pollution pour les Canadiens ainsi que pour leur	Programme 3.2 Changements climatiques et qualité de l'air	Affaires économiques	Un environnement propre et sain	122 872 074
environnement sont minimisées.	Programme 3.3 Promotion de la conformité et Application de la loi – Pollution	Affaires économiques	Un environnement propre et sain	37 560 222

Total des dépenses prévues par Secteurs de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues
Affaires économiques	779 622 963
Affaires sociales	0
Affaires internationales	0
Affaires gouvernementales	0



Tendances relatives aux dépenses du ministère

Remarque : Ces chiffres sont net des revenus. Les dépenses projetées englobent le Budget principal des dépenses de 2014-2015, les budgets supplémentaires des dépenses A et B ainsi que le budgets supplémentaire anticipé C de 2014-2015; elles n'englobent pas le remboursement des conventions collectives et les reports de budget.

Pour les exercices 2012-2013 et 2013-2014, les chiffres indiqués représentent les dépenses réelles déclarées dans les Comptes publics.

Pour l'exercice 2014-2015, les dépenses prévues représentent les dépenses budgétaires et législatives prévues, comme l'indiquent les documents des budgets (budget principal des dépenses et budgets supplémentaires). Pour la période 2015-2016 à 2017-2018, les dépenses prévues reflètent le financement approuvé par le Conseil du Trésor pour appuyer les résultats stratégiques et les programmes du Ministère.

Les dépenses réelles d'Environnement Canada pour 2013-2014 étaient de 978,9 millions de dollars, soit une diminution de 10,7 millions de dollars (1,1 %) comparativement à 2012-2013. La diminution est principalement attribuable à un plus petit versement à Conservation de la nature Canada, partiellement compensé par une augmentation des contributions au régime d'avantages sociaux des employés.

La diminution entre les dépenses réelles de 2013-2014 et les dépenses prévues pour 2014-2015 est principalement attribuable à ce qui suit :

- diminution des paiements tenant lieu d'indemnité de départ et paiements rétroactifs de salaires et de traitements pour le renouvellement des conventions collectives;
- mesures d'économie annoncées dans le budget de 2012;
- plus petite contribution au régime d'avantages sociaux des employés;
- un plus petit versement à Conservation de la nature Canada.

Partiellement compensées par :

 à la variabilité, d'une année à l'autre, du profile de financement du Plan de conservation national, du Programme de réglementation de la qualité de l'air, de la revitalisation des services météorologiques du Canada, et du programme à l'appui de la Loi sur les espèces en péril. L'augmentation entre les dépenses prévues pour 2014-2015 et les dépenses prévues pour 2015-2016 est principalement attribuable à ce qui suit :

 l'augmentation des dépenses prévues pour les projets d'assainissement des sédiments contaminés et Technologies du développement durable Canada.

Partiellement compensée par :

• la diminution des dépenses prévues pour le Plan de conservation national.

Pour obtenir une explication des écarts dans les dépenses prévues entre 2015-2016 et 2017-2018, veuillez consulter l'analyse dans la partie « <u>Dépenses prévues »</u>.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des crédits d'Environnement Canada, veuillez consulter le <u>Budget principal des dépenses 2015-2016</u> xxi sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Section II: Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique 1 : L'environnement naturel du Canada est conservé et restauré pour les générations actuelles et futures.

Programme 1.1 : Biodiversité – Espèces sauvages et habitats

Description du programme

Ce programme vise à prévenir la perte de la biodiversité et à en permettre l'utilisation durable grâce à la conservation et à la protection de populations saines d'oiseaux migrateurs, à la protection et au rétablissement d'espèces en péril, et à la surveillance, à la conservation et à la restauration d'habitats importants effectués par l'établissement et le maintien d'un réseau d'aires protégées, et par l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'intendance. Il appuie aussi l'évaluation, la planification et la prise de mesures coordonnées et cohérentes à l'échelle nationale de protection de la biodiversité, laquelle biodiversité inclut des populations viables d'espèces, des écosystèmes sains et diversifiés, et des ressources génétiques. Ce programme forme des partenariats stratégiques pour la gestion intégrée du capital naturel du Canada, y compris l'intendance et la gestion durable des paysages. Les responsabilités de ce programme découlent de la Loi sur les espèces en péril (LEP), de la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, de la Loi sur les espèces sauvages du Canada, de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et de la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial. Les responsabilités internationales du programme ont trait à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (1992), à la Convention concernant les oiseaux migrateurs, à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, au Groupe de travail du Conseil de l'Arctique sur la conservation de la flore et de la faune arctiques, ainsi qu'à la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (la Convention de Ramsar). Des contributions appuyant le programme Biodiversité – Espèces sauvages et habitats sont utilisées comme composantes de ce programme.

Ressources financières budgétaires (en dollars)*

Budget principal des	Dépenses prévues	Dépenses prévues	Dépenses prévues
dépenses 2015-2016	2015-2016	2016-2017	2017-2018
122 779 285	122 779 285	124 255 645	

^{*}Tous les chiffres, dans tout le document, sont exempts des recettes disponibles.

Ressources humaines (Équivalents temps plein [ETP])*

2015-2016	2016-2017	2017-2018
500	489	479

^{*}Les totaux peuvent différer d'un tableau à l'autre et à l'intérieur d'un même tableau en raison de l'arrondissement des chiffres. Le nombre d'équivalents temps plein, dans tout le document, inclut les étudiants.

Mesure du rendement

Programme 1.1 : Biodiversité – Espèces sauvages et habitats			
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les habitats requis pour la conservation de la biodiversité au Canada sont protégés.	Pourcentage de l'aire terrestre protégée dans le cadre des mesures de conservation	17 %	Décembre 2020
Les populations d'oiseaux migrateurs et d'espèces en péril inscrites sur la liste fédérale sont maintenues ou rétablies	Proportion d'espèces d'oiseaux migrateurs évalués dans les Rapports sur la situation générale ayant un statut considérés comme « en sécurité »	81 %	Rapport sur la situation générale 2015

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, par l'entremise du programme Biodiversité – Espèces sauvages et habitats, le Ministère prévoit :

- réaliser diverses initiatives dans le cadre du <u>Plan national de conservation</u> pour favoriser les efforts de conservation liés aux terres et aux eaux du Canada, appuyer le rétablissement des écosystèmes dégradés, renforcer l'appréciation de la nature par les Canadiens et obtenir de l'information sur toutes les terres protégées du Canada;
- à l'appui des engagements pris en vertu de la Loi sur les espèces en péril, continuer d'effectuer des évaluations scientifiques et de préparer des documents de planification du rétablissement pour les espèces en péril, et continuer de mettre en œuvre des mesures de rétablissement par l'entremise du Programme d'intendance de l'habitat, et d'autres programmes qui renforcent les mesures visant à protéger et à rétablir les espèces en péril et qui assurent la protection des espèces et de leurs habitats essentiels. Une priorité consistera à réduire l'arriéré des documents sur le rétablissement en 2015-2016;
- collaborer avec des partenaires à l'échelle nationale et internationale, y compris des propriétaires fonciers et des décideurs, pour favoriser la conservation de la biodiversité (particulièrement les espèces en péril et les oiseaux migrateurs) et pour mettre en œuvre la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction au Canada;
- continuer de surveiller la situation des oiseaux migrateurs et d'effectuer des recherches sur eux et leur habitat, de collaborer avec des partenaires pour gérer les principales menaces des oiseaux migrateurs et travailler à la modernisation du Règlement sur les oiseaux migrateurs;
- élaborer des outils (comme des données intégrées et des cartes sur les populations d'espèces en péril et d'oiseaux migrateurs ainsi que les zones protégées et fragiles) pour appuyer les efforts locaux de planification visant à assurer que les espèces sauvages, les oiseaux migrateurs et leur habitat sont pris en compte immédiatement et entièrement dans la prise de décisions. Cela englobera la mise en œuvre des Stratégies des Régions de conservation des oiseaux;
- maintenir le réseau de réserves nationales de faune et de refuges d'oiseaux migrateurs d'Environnement Canada, travailler à la conception de nouvelles réserves nationales de faune et gérer les programmes d'intendance des habitats;
- participer aux délégations canadiennes, et les diriger, aux réunions internationales à l'appui de la biodiversité, y compris les réunions du Groupe de travail de la conservation de la flore et de la faune arctiques (du Conseil de l'Arctique);
- continuer de faire preuve de leadership et d'assurer une coordination à l'appui de la Stratégie canadienne de la biodiversité.

Sous-Programme 1.1.1 : Politiques et priorités sur la biodiversité

Description du sous-programme

Ce programme permet à Environnement Canada de jouer un rôle prépondérant à l'échelle nationale en faisant participer les intervenants, les gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres ministères fédéraux à la mise en œuvre par le Canada de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique. Il fournit de l'expertise scientifique, des orientations et des conseils aux décideurs, et élabore et applique des modèles pour l'évaluation sociale, culturelle et économique des services écosystémiques afin d'appuyer la prise de décisions en matière de développement durable. Grâce à ce travail, l'information sur l'écosystème et les incidences environnementales des projets d'aménagement peut être prise en compte dans les décisions des différents paliers de gouvernement, des organisations environnementales et non gouvernementales, de l'industrie, du milieu de la recherche et du grand public. Parmi les stratégies utilisées au Canada, il y a la Stratégie canadienne de la biodiversité, le Cadre axé sur les résultats en matière de biodiversité et l'Accès aux ressources génétiques et le partage des

avantages découlant de leur utilisation. Ce programme coordonne aussi la réponse du gouvernement fédéral à la Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes de 2004, mise en œuvre par des ministères et organismes fédéraux à vocation scientifique et réglementaire, dont l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Ressources naturelles Canada et Pêches et Océans Canada. Sur la scène internationale, le Canada participe de plus à la Convention sur la diversité biologique, au Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, au Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation relatif au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, et à Conservation de la flore et de la faune arctiques dans le cadre du Conseil de l'Arctique. Le programme joue en outre le rôle de responsable et de point de contact national pour la Plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques parrainée par les Nations Unies. Ce programme verse chaque année la contribution du Canada au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et soutient financièrement les groupes de travail internationaux.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
2 484 447	2 483 369	2 482 967

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
14	14	14

Mesure du rendement

Sous-programme 1.1.1 : Politiques et priorités sur la biodiversité			
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les objectifs et les cibles en matière de biodiversité sont intégrés aux stratégies et plans fédéraux, provinciaux et territoriaux ayant une incidence sur la biodiversité	Pourcentage des ministères fédéraux dont le mandat est lié aux ressources naturelles ou à l'environnement, des provinces et des territoires qui ont déterminé et mettent en œuvre des mesures visant à améliorer la biodiversité	100 %	Décembre 2017

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, par l'entremise du sous-programme Politiques et priorités sur la biodiversité, le Ministère prévoit :

- préparer et coordonner la participation du Canada aux réunions internationales concernant la Convention sur la diversité biologique, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, le Groupe de travail de conservation de la flore et de la faune arctiques (CFFA) du Conseil de l'Arctique, et la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (PIBSE). Les travaux engloberont :
 - deux réunions prévues sur la Convention sur la diversité biologique, ainsi que deux réunions du CFFA axées sur les recommandations découlant de l'évaluation des oiseaux migrateurs et de la biodiversité;
 - la mise en œuvre continue du programme de travail de la PIBSE pour 2014-2018, y compris la réalisation d'une évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques;
- assumer ses responsabilités en tant que centre national de liaison de la Convention sur la diversité biologique, qui englobe la fourniture d'information sur les activités de conservation de la biodiversité du Canada, et la direction/mobilisation de groupes d'experts techniques sur des questions prioritaires;

- assurer un leadership et une coordination continus avec des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux pour réaliser les priorités actuelles dans le cadre de la Stratégie canadienne de la biodiversité, y compris l'élaboration d'un plan d'action à moyen terme pour atteindre des buts et des cibles en matière de biodiversité;
- continuer d'élaborer et d'appliquer des modèles pour l'évaluation des services écosystémiques pour appuyer les décisions relatives au développement durable et déterminer les futures priorités;
- mettre à jour et améliorer <u>biodivcanada.ca</u>, ^{xxiii} le site Internet du groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur la biodiversité, qui établit le profil de l'information, des nouvelles et des événements concernant la biodiversité. Le groupe sert de centre d'échange national d'information sur la biodiversité du Canada en vertu de la Convention sur la diversité biologique;
- appuyer la Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes aux niveaux fédéral et national en coordonnant les enjeux et en établissant des liens avec les partenaires externes, comme le Conseil canadien sur les espèces envahissantes;
- suivre et communiquer la mise en œuvre d'un éventail d'initiatives fédérales dans le cadre du <u>Plan de conservation national</u> xiv, y compris la gestion de l'accord avec Earth Rangers (veuillez consulter les sous-programmes 1.1.4 et 1.1.5 pour des détails sur des initiatives en particulier);
- participer à la réunion ministérielle du Conseil de l'Arctique à Iqaluit, au Nunavut, marquant la fin du mandat du Canada à titre de président du Conseil.

Sous-programme 1.1.2: Espèces en péril

Description du sous-programme

La mise en œuvre de la Loi sur les espèces en péril (LEP) est la raison d'être de ce programme. La LEP est le principal engagement du gouvernement fédéral pour empêcher que des espèces sauvages ne disparaissent, pour prendre les mesures nécessaires au rétablissement d'espèces sauvages disparues au Canada, en voie de disparition ou menacées, et pour gérer les espèces préoccupantes afin qu'elles ne deviennent pas en voie de disparition ou menacées. Ce programme prévoit la publication de documents sur le rétablissement, la désignation de l'habitat essentiel, la protection juridique des espèces sauvages et la production de rapports sur les progrès réalisés. Le rétablissement des espèces prend appui, en partie, sur des mécanismes de financement comme le Programme d'intendance de l'habitat (PIH), le Fonds autochtone pour les espèces en péril, le Fonds interministériel pour le rétablissement et l'Initiative de protection des espèces en péril sur les terres agricoles, par le truchement desquels les peuples autochtones et les autres Canadiens participent à diverses activités de conservation et de rétablissement des espèces en péril, et de protection et de restauration de l'habitat essentiel. Le programme s'appuie sur des partenariats avec des gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres administrations, ainsi qu'avec des organisations autochtones et autres (p. ex. organismes voués à la protection de l'environnement, associations d'industries). Un certain nombre d'organismes et de comités consultatifs ont été constitués dans le but de favoriser la participation de partenaires importants à ce programme. Les autorités de ce programme sont fondés sur la LEP et les obligations du Canada en vertu de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et de la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
44 191 258	44 632 906	44 632 857

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
175	173	170

Mesure du rendement

Sous-programme 1.1.2 : E	Sous-programme 1.1.2 : Espèces en péril			
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation	
La réévaluation de l'état des espèces inscrites révèle une amélioration	Proportion des espèces en péril inscrite sur la liste fédérale pour lesquelles un rétablissement est réalisable qui démontrent, au moment de la réévaluation par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) des tendances relatives à la population et à la répartition conformes à la réalisation des objectifs des stratégies de rétablissement ²	35 %	Mars 2016	
L'habitat essentiel est protégé	Pourcentage des espèces en péril en voie de disparition ou menacées dont Environnement Canada est responsable :	(i) Aires protégées fédérales 100 %	(i) Mars 2016 (ii) Mars 2018	
	(i) dont l'habitat essentiel se trouve en tout ou en partie dans les zones protégées fédérales et cet habitat essentiel est décrit dans la Gazette du Canada;	(ii) Territoires fédéraux 100 %	(iii) Mars 2018	
	(ii) dont l'habitat essentiel se trouve en tout ou en partie sur les terres fédérales et cet habitat est protégé par la Loi;	(iii) Territoires non fédéraux		
	(iii) dont l'habitat essentiel se trouve en tout ou en partie sur des terres non fédérales et il a été estimé que l'habitat était protégé			
Les stratégies de rétablissement ou les plans de gestion qui ont été communiqués au public sont en place pour l'ensemble des espèces inscrites dont Environnement Canada est responsable	Pourcentage des espèces inscrites dont Environnement Canada est responsable et pour lesquelles il existe une stratégie de rétablissement ou un plan de gestion proposé ou final qui est affiché selon le délai législatif dans le registre public des espèces en péril	100 %	Mars 2017	

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, par l'entremise du sous-programme Espèces en péril, le Ministère prévoit :

 mettre en œuvre des programmes pour la Situation générale des espèces au Canada, y compris l'analyse et l'ébauche d'un rapport quinquennal obligatoire en vertu de la Loi sur les espèces en péril, et respecter les engagements clés pris dans le cadre de l'Accord pour la protection des espèces en péril;

² Cet indicateur englobe seulement les espèces qui relèvent d'Environnement Canada.

- agir en tant qu'autorité scientifique au Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). Environnement Canada maintiendra également un appui au COSEPAC (notamment pour ses réunions d'évaluation des espèces sauvages de 2015-2016) pour assurer la réalisation des évaluations de la situation des espèces, soit la première étape importante dans le cycle relatif aux espèces en péril;
- orienter le processus d'inscription des espèces sur la liste des espèces en péril en vertu de la Loi sur les espèces en péril, notamment en garantissant que les recommandations d'inscription sont fondées sur les meilleurs renseignements disponibles (notamment les données biologiques et socioéconomiques);
- tenir à jour les programmes de rétablissement et les plans de gestion, et les publier dans le <u>Registre</u> public des espèces en péril^{xxv};
- évaluer la protection des espèces en péril et de leur habitat essentiel identifié, comme l'exige la Loi sur les espèces en péril, et faire participer les provinces, les territoires, les collectivités autochtones et autres collectivités locales aux efforts de conservation, de rétablissement et de protection;
- effectuer un examen scientifique uniforme et transparent à l'échelle nationale des demandes de permis liés aux activités qui peuvent avoir des répercussions sur les espèces en péril inscrites dans la Loi sur les espèces en péril;
- élaborer des politiques et des directives opérationnelles pour assurer une application uniforme de la Loi sur les espèces en péril;
- améliorer les outils, comme les bases de données, pour maintenir et suivre les progrès liés aux espèces terrestres en péril inscrites sur la liste de la *Loi sur les espèces en péril*;
- collaborer avec d'autres ministères fédéraux et des partenaires provinciaux et territoriaux à la mise en œuvre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction au Canada.

Sous-programme 1.1.3 : Oiseaux migrateurs

Description du sous-programme

Ce programme appuie les mesures de protection et de conservation des populations d'oiseaux migrateurs. Par le truchement de la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, c'est à lui qu'il incombe de mettre en œuvre la Convention concernant les oiseaux migrateurs, signée avec les États-Unis en 1916. Parmi les activités de ce programme se trouvent la surveillance continuelle, des mesures de conservation, l'intendance, l'élaboration de politiques et l'application de la Loi et de ses règlements. La recherche visant à comprendre les causes des changements subis par les populations d'oiseaux, la gestion des populations d'oiseaux migrateurs surabondantes, les conseils sur les oiseaux qui constituent une nuisance, la protection d'habitats importants pour les oiseaux, l'atténuation d'autres facteurs de stress qui ont une incidence sur la situation des populations et la gestion des urgences en ce qui concerne les questions de santé et de sécurité associées aux oiseaux migrateurs comptent parmi les autres activités du programme. Des programmes de surveillance sont mis en œuvre conformément aux recommandations de l'examen de la surveillance aviaire. En tant que signataire de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord, il doit appuyer la réalisation des 25 stratégies régionales de conservation des oiseaux, et mettre en œuvre les mesures qu'elles recommandent pour les espèces d'oiseaux migrateurs prioritaires. Ce programme est exécuté en collaboration avec d'autres gouvernements au Canada et à l'étranger, avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et avec l'industrie; il est coordonné par le truchement de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord – Canada. Sa clientèle inclut la population canadienne, les chasseurs d'oiseaux considérés comme gibier, les peuples autochtones (chasse de subsistance), les secteurs économiques des ressources naturelles et les utilisateurs des ressources naturelles, et d'autres gouvernements (provinciaux, territoriaux et étrangers).

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
20 564 432	20 013 523	20 556 972

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
175	170	168

Mesure de rendement

Sous-programme 1.1.3 : Oiseaux migrateurs				
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation	
Les populations d'oiseaux migrateurs sont maintenues aux niveaux cibles	Proportion d'espèces d'oiseaux migrateurs pour lesquels des données sont disponibles et dont la population respecte les cibles	À déterminer lorsqu'on se sera mis d'accord sur les cibles de population des oiseaux et que l'on aura effectué une évaluation initiale	À déterminer	
Les données sont disponibles pour gérer et évaluer les populations d'oiseaux	La proportion d'espèces d'oiseaux migrateurs dont l'état de la population peut être évalué avec une fiabilité élevée	50 %	2020	

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, par l'entremise du sous-programme Oiseaux migrateurs, le Ministère prévoit :

- continuer de surveiller l'état des populations d'oiseaux migrateurs, entreprendre de la recherche pour comprendre les causes des changements subis par les populations d'oiseaux et prendre des mesures (au besoin) pour assurer la protection et la conservation des populations, des nids et des habitats. Compte tenu des cibles fixées pour les populations dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine et de l'ensemble national des Stratégies des Régions de conservation des oiseaux (pour toutes les espèces) le Ministère fera ce qui suit :
 - Dans le cas des espèces en déclin, il continuera d'accorder la priorité aux activités de surveillance et de recherche afin de mieux comprendre les tendances et les raisons de celles-ci et d'orienter les activités à mener pour les inverser;
 - Dans le cas des espèces surabondantes, il mettra l'accent sur la compréhension des causes et des effets de cette surabondance au moyen de travaux de recherche ainsi que sur la réduction et le maintien du nombre d'individus au sein de ces populations dans un intervalle acceptable par la modification du paysage ou de l'habitat et l'accroissement du risque de mortalité;
- donner suite aux préoccupations en matière de conservation présentées dans les <u>stratégies de conservation des oiseaux</u> les programmes de rétablissement et la recherche ministérielle sur la mortalité d'origine anthropique chez les oiseaux au moyen de mesures pour atténuer les menaces et fournir les habitats requis. Des partenariats avec d'autres ordres de gouvernement, des organisations non gouvernementales, des membres de l'industrie et d'autres partenaires serviront à mener les travaux. L'accent sera mis sur la promotion de la conformité, la participation des intervenants et la sensibilisation des membres du secteur;
- continuer de soutenir l'exploitation responsable des ressources par l'offre des travaux scientifiques requis pour comprendre les effets environnementaux possibles des projets d'exploitation des ressources sur les oiseaux migrateurs et en faire le suivi;

- fournir des conseils sur les exigences relatives à la protection et à la conservation des oiseaux migrateurs pendant les processus d'évaluation environnementale—notamment ceux précisés dans la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)—au moyen de publications en ligne, de correspondance ciblée et de témoignages d'experts devant des comités d'examen;
- soutenir des mesures d'intervention d'urgence efficaces associées au transport maritime, y compris l'établissement de meilleurs renseignements de référence sur la répartition et l'abondance des oiseaux dans les milieux marins;
- promouvoir la conformité au Règlement sur les oiseaux migrateurs et au Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs au moyen de publications en ligne ainsi que de communications et de correspondance ciblées;
- continuer de travailler avec la Commission de coopération environnementale aux mesures de conservation.

Sous-programme 1.1.4: Partenariats pour la conservation des habitats

Description du Sous-programme

Ce programme aide Environnement Canada à remplir ses obligations en vertu de la Loi sur les espèces en péril, de la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs et de la Loi sur les espèces sauvages du Canada. Il le fait en finançant des projets et en encourageant des activités qui conservent, protègent, améliorent ou restaurent des habitats importants et écosensibles grâce auxquels les chances de survie des espèces sauvages, en particulier les espèces en péril et les oiseaux migrateurs. Ce programme fournit des mécanismes (p. ex. encouragements fiscaux, initiatives de financement) pour susciter la participation de diverses personnes et organisations, dont les propriétaires fonciers, les organisations environnementales non gouvernementales (p. ex. les fiducies foncières) et les autres paliers de gouvernement. L'exécution du Programme des dons écologiques, un programme d'incitation fiscale pour les propriétaires fonciers qui donnent des terres écosensibles à des bénéficiaires admissibles, et du Fonds canadien des milieux humides, et le soutien pour la mise en œuvre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS), un partenariat canado-américano-mexicain de gouvernements fédéraux, provinciaux et des États, et d'organisations non gouvernementales, qui vise à conserver les terres humides de l'Amérique du Nord, font partie des activités du programme. Le travail réalisé dans le cadre du PNAGS est effectué par le truchement de la participation au Conseil nord-américain de conservation des terres humides et aux Plans conjoints des habitats, et de la mise en œuvre de la North American Wetlands Conservation Act. Ce programme verse de plus une contribution obligatoire à la Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar) et à deux programmes entièrement administrés par des partenaires : le Timbre sur la conservation des habitats d'Habitat faunique Canada et le Programme de conservation des zones naturelles de Conservation de la nature Canada. Des contributions appuyant le programme Biodiversité – Espèces sauvages et habitats, et les contributions à la Convention de Ramsar sont une composante de ce programme.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
39 845 394	39 842 157	39 842 157

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
22	21	21

Mesure du rendement

Sous-programme 1.1.4 : Partenariats pour la conservation des habitats			
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les habitats requis pour atteindre les cibles de population de la sauvagine sont sécurisés	Superficie totale du territoire protégée par Environnement Canada et ses partenaires afin d'obtenir des cibles de population pour toutes les espèces prioritaires de sauvagine	9 990 000 ha	Décembre 2017
L'habitat important et écologiquement sensible est sécurisé pour accroître les chances de survie des espèces sauvages, notamment les espèces en péril et les oiseaux migrateurs	Superficie totale (en hectares) de terres écologiquement vulnérables sécurisées cumulativement (Programme des dons écologiques)	164 876 ha	Mars 2016
Les habitats requis pour atteindre les cibles de population de la sauvagine sont améliorés	La superficie totale des terres améliorées par Environnement Canada et par ses partenaires dans le cadre du Plan nordaméricain de gestion de la sauvagine pour atteindre les cibles de population de la sauvagine prioritaire	1 660 867 ha	Décembre 2017

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, par l'entremise du sous-programme Partenariats pour la conservation des habitats, le Ministère prévoit :

- collaborer avec des organisations internationales, fédérales, provinciales, autochtones et non gouvernementales ainsi qu'avec des personnes afin de protéger, d'améliorer ou de restaurer des habitats en vue d'améliorer les chances de survie des oiseaux migrateurs et des espèces en péril au moyen de programmes d'intendance de l'habitat;
- promouvoir le <u>Programme des dons écologiques</u> xxvii, en mettant l'accent sur l'accroissement du nombre de dons de terres écosensibles faits par des Canadiens;
- collaborer avec des partenaires nationaux et internationaux à la mise en œuvre du <u>Plan</u>
 <u>nord-américain de gestion de la sauvagine</u> et de la Convention relative aux zones humides
 d'importance internationale (Convention de Ramsar) pour soutenir la conservation des zones
 humides au Canada;
- soutenir les activités de qualité sur le terrain visant la restauration des zones humides par l'intermédiaire du Fonds national de conservation des milieux humides, une composante clé du Plan de conservation national^{xxix};
- travailler avec Conservation de la nature Canada (Programme de conservation des zones naturelles) et Habitat faunique Canada pour veiller à ce que leurs programmes respectifs concordent avec les priorités du gouvernement.

Sous-programme 1.1.5 : Aires protégées

Description du sous-programme

Ce programme aide Environnement Canada à s'acquitter de ses obligations en vertu de la Loi sur les espèces en péril, de la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs et de la Loi sur les espèces sauvages du Canada. Il gère pour cela un réseau d'aires protégées (réserves nationales de faune, refuges d'oiseaux migrateurs et réserves nationales de faune en milieu marin) afin de protéger les habitats prioritaires nécessaires pour la conservation des oiseaux migrateurs et des espèces en péril. Ce programme sensibilise aussi la population et l'aide à mieux comprendre la conservation de la nature et des espèces sauvages ainsi que le rôle d'Environnement Canada dans les activités de conservation. Il coordonne et planifie de façon stratégique pour soutenir les aires protégées ainsi que leur gestion. Il a besoin du soutien du public et de la collaboration étroite des gouvernements provinciaux et territoriaux, des groupes autochtones, d'autres organismes s'occupant de gestion des espèces sauvages ou de ressources naturelles, des organisations non gouvernementales et des propriétaires fonciers. Les activités du programme appuient des initiatives telles que l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits et la Stratégie des Territoires du Nord-Ouest pour les aires protégées afin de contribuer à la création de réserves nationales de faune au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest. Ce programme est un élément d'un réseau plus vaste d'aires protégées qui inclut des sites d'autres ministères et organismes fédéraux (Parcs Canada et Pêches et Océans Canada), et d'organismes provinciaux et territoriaux ainsi que des propriétés gérées par des organisations non gouvernementales, ou dont des organisations non gouvernementales sont propriétaires. Le programme mène aussi des recherches et effectue de la surveillance dans ses aires protégées.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
15 693 754	17 283 690	15 997 314

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2-18
114	111	106

Mesure du rendement

Sous-programme 1.1.5 : Aires protégées			
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les habitats nécessaires à la conservation des oiseaux migrateurs, des espèces en péril et des espèces rares ou uniques sont protégés	La superficie totale sous protection juridiquement contraignante comme les réserves nationales de faune, les refuges d'oiseaux migrateurs et les zones marines sauvages	12 448 961 ha	Mars 2016

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, par l'entremise du sous-programme Aires protégées, le Ministère prévoit :

- collaborer avec des organisations internationales, fédérales, provinciales, autochtones et non gouvernementales ainsi qu'avec des personnes afin de protéger, d'améliorer ou de restaurer des habitats en vue d'améliorer les chances de survie des oiseaux migrateurs et des espèces en péril au moyen d'initiatives d'aires protégées;
- développer et de faire progresser des initiatives sur les aires protégées (y compris celles énoncées dans le cadre de la Stratégie sur les aires protégées des Territoires du Nord-Ouest). Dans le cadre

- de ce processus, des consultations et des négociations devront avoir lieu avec les divers acteurs de chacune des aires protégées afin de prendre en compte et de combler les besoins locaux;
- négocier les modalités d'une nouvelle Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits relativement aux aires de conservation du Ministère dans la région du Nunavut avec les parties inuites à l'entente:
- terminer les plans de gestion des réserves nationales de faune et les publier;
- faire avancer les modifications réglementaires, notamment en ce qui concerne les limites des réserves nationales de faune afin d'inclure officiellement les terres achetées dans des aires protégées et de remplacer officiellement les noms existants par des noms autochtones;
- dresser un inventaire des terres conservées afin de présenter des scénarios fondés sur des éléments probants en vue d'appuyer une approche plurispécifique de conservation;
- planifier et mettre en œuvre des activités sur les dix sites indiqués dans le Plan de conservation national xxx afin de soutenir le thème « Rapprocher les Canadiens de la nature », notamment : investir dans la planification et l'exécution de travaux de construction dans nombre de centres d'interprétation et d'accueil; investir dans des travaux de rénovation, d'entretien, de construction ou de remise en état de sentiers et de ponts; mettre en œuvre des ententes de partenariat avec des organisations non gouvernementales afin de faire participer le public à diverses activités, par exemple avec des scientifiques dans des centres de baguage des oiseaux.

Programme 1.2 : Ressources en eau

Description du programme

Ce programme porte sur les répercussions des activités industrielles, de l'agriculture, des changements climatiques et d'autres facteurs sur les ressources en eau et les risques qu'ils représentent pour ces ressources. Il vise à minimiser les menaces qui pèsent sur les ressources en eau et les écosystèmes aquatiques du Canada, et à assurer la pérennité de ces ressources. Ce programme est exécuté en collaboration avec des partenaires, plus précisément d'autres ministères fédéraux, les provinces et territoires et un éventail d'organisations non gouvernementales. Il se concentre sur la contribution d'Environnement Canada à la surveillance de la qualité de l'eau et à la réalisation d'analyses et de recherches sur l'eau ainsi que sur le rôle qu'il joue en collaborant avec d'autres ministères pour déterminer les priorités en matière de surveillance et de recherche relatives à la qualité de l'eau, à la quantité d'eau et aux écosystèmes aquatiques. Il fournit des conseils et de l'information scientifiques aux décideurs et appuie la mise en œuvre de la Loi sur les ressources en eau du Canada, de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), de la Loi sur les pêches, de la Loi du traité des eaux limitrophes internationales et de la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux. Des contributions appuyant le programme Ressources en eau sont utilisées comme composantes de ce programme.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
95 770 859	95 770 859	91 053 461	89 070 180

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
718	709	693

Mesure du rendement

Programme 1.2 : Ressources en eau				
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation	
Les menaces envers les ressources hydriques et les écosystèmes aquatiques du Canada sont réduites et la viabilité des ressources est maintenue	Pourcentage des principaux sites de surveillance nationaux dont la qualité de l'eau dans plus de la moitié des sites était bonne ou excellente	50 %	Dans l'ensemble des données de 2011-2013 (sera présenté dans le Rapport ministériel sur le rendement de 2015-2016)	

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, par l'entremise du programme Ressources en eau, le Ministère prévoit :

- offrir des données et des conseils spécialisés à des entités de gestion de l'eau intergouvernementales, notamment la Commission mixte internationale; participer à des études ciblées, notamment en offrant un soutien à l'administration des accords sur la répartition des eaux; fournir des conseils spécialisés pour soutenir la prévision de crues et la prise de décisions en cas d'urgence partout au Canada;
- continuer à surveiller la qualité de l'eau et sa quantité, y compris par la surveillance continue des sables bitumineux avec l'Alberta et la mise au point continue d'approches et d'outils axés sur le risque afin d'assurer la constitution de réseaux solides de surveillance de la qualité de l'eau et de déterminer les effets des changements climatiques;
- accroître l'accessibilité à des données hydrométriques et le nombre de produits accessibles en temps réel au moyen de la page Internet « Datamart » d'Environnement Canada et d'autres produits Web à l'appui de l'engagement du Ministère à atteindre les objectifs du gouvernement du Canada en matière de données ouvertes;
- participer à un certain nombre d'initiatives internationales de gestion de l'eau, notamment avec l'Organisation météorologique mondiale;
- continuer de soutenir la mise en œuvre de la Loi sur les ressources en eau du Canada, de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), de la Loi sur les pêches, de la Loi du traité des eaux limitrophes internationales et de la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux. Les travaux comprendront le maintien de la gestion des permis et des activités connexes au titre de la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux afin de veiller à ce que les ressources hydrologiques du Canada soient exploitées et utilisées dans le souci de l'intérêt national.

Sous-programme 1.2.1 : Qualité de l'eau et santé des écosystèmes aquatiques

Description du sous-programme

Ce programme effectue des activités de recherche et de surveillance pour produire des rapports sur la qualité des eaux douces et la santé des écosystèmes des eaux relevant de la compétence fédérale, et pour contribuer à la prise de décisions éclairées sur la réglementation et les politiques publiques relatives à la gestion de l'eau au Canada. Ce programme coordonne plusieurs activités de recherche et de surveillance dans les Grands Lacs, dans le cadre de l'Accord canado-américain relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. Il collabore avec le gouvernement de l'Alberta et des intervenants pour mettre en application le Plan de mise en œuvre conjoint Canada-Alberta pour la surveillance visant les sables bitumineux, une surveillance environnementale scientifique rigoureuse, complète, intégrée, transparente et financée par l'industrie, de la région des sables bitumineux qui permettra de mieux comprendre les effets cumulatifs à long terme de l'exploitation de ces sables. Ce programme collabore avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments et Pêches et Océans Canada pour fournir des

données et de l'information qui éclaireront le Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques, un programme de salubrité des aliments qui vise à protéger la santé et la sécurité des Canadiens qui consomment des mollusques et à maintenir l'accès aux marchés internationaux pour les exportations de mollusques du Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017 Dépenses prévues 2	
71 945 645	67 123 160	65 059 994

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
472	466	455

Mesure du rendement

Sous-programme 1.2.1 : Qualité de l'eau et santé des écosystèmes aquatiques			
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les Canadiens et leurs institutions ont les données, les renseignements et les connaissances sur la qualité de l'eau dont ils ont besoin pour prendre des décisions en matière de gestion de l'eau	Indice de satisfaction de la clientèle, sur une échelle de 1 (insatisfaisant) à 10 (excellent)	À déterminer lorsqu'on aura mesuré une valeur de base (2016)	À déterminer

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, par l'entremise du sous-programme Qualité de l'eau et santé des écosystèmes aquatiques, le Ministère prévoit :

- concrétiser la contribution d'Environnement Canada au Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques afin de protéger la santé et la sécurité des Canadiens qui mangent des mollusques et l'accès du Canada aux marchés internationaux;
- surveiller la qualité de l'eau douce au moyen d'un ensemble d'outils d'évaluation fondés sur le risque en mettant l'accent sur les activités de surveillance et les ressources d'Environnement Canada relatives aux eaux sous responsabilité fédérale présentant un risque élevé de dégradation de la qualité;
- collaborer avec le gouvernement de l'Alberta (Alberta Environmental Monitoring, Evaluation and Reporting Agency) à l'appui à la surveillance à long terme de l'air, de l'eau et de la faune et des travaux de recherche connexes sur l'exploitation des sables bitumineux;
- mettre en œuvre le Système national de gestion des laboratoires, lequel permet d'intégrer et d'harmoniser le déroulement des travaux dans l'ensemble des laboratoires d'analyse de l'eau d'Environnement Canada afin de mieux combler les besoins analytiques relatifs à la surveillance, à la recherche, à l'application de la loi et aux situations d'urgence;
- définir les effets sur les propriétés hydrologiques et les écosystèmes aquatiques des changements et de la variabilité climatiques pour éclairer la prise de mesures de planification et d'atténuation ainsi que soutenir l'élaboration de politiques nationales et internationales sur l'eau et climat ainsi que la prise de décisions à cet égard.

Sous-programme 1.2.2 : Gestion et utilisation des ressources en eau

Description du sous-programme

Ce programme a intégré les décisions en matière de gestion de l'eau aux paliers fédéral, provincial et territorial. Il favorise et facilite l'utilisation intégrée et cohérente, et conforme à la Loi sur le ministère de l'Environnement, à la Loi du traité des eaux limitrophes internationales, à la Loi sur les ressources en eau du Canada et à la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux, de l'information scientifique pour la prise de décisions éclairées. Il coordonne les activités scientifiques et de surveillance de la qualité de l'eau et de la quantité d'eau pour éclairer les processus décisionnels, l'élaboration des politiques et les méthodes de gestion. Il donne de l'information scientifique et technique, et en matière de surveillance, aux offices étrangers et canadiens de gestion de l'eau (p. ex. la Commission mixte internationale et la Commission de contrôle du lac des Bois) et leur fait profiter de l'expertise du Ministère afin de réguler les débits et les niveaux de l'eau de manière à protéger les écosystèmes et le large éventail des intérêts socioéconomiques associés aux eaux intérieures et aux eaux transfrontalières Canada-États-Unis.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
2 513 833	2 513 832	2 513 832

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018	
27	27	26	

Mesure du rendement

Sous-programme 1.2.2 : Gestion et utilisation des ressources en eau			
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les décideurs du secteur des ressources hydriques disposent de l'information nécessaire et connaissent les points de vue des intervenants pour prendre des décisions responsables et appropriées sur les ressources partagées	Le pourcentage de répondants à l'enquête qui ont coté leur niveau de satisfaction concernant la participation d'Environnement Canada à des conseils et des comités sur l'eau est d'au moins 8 sur 10 ou plus	80 %	Mars 2016

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, par l'entremise du sous-programme Gestion et utilisation des ressources en eau, le Ministère prévoit :

- respecter ses obligations nationales, internationales et juridiques en participant à des conseils et à des études intergouvernementales et en fournissant un soutien aux conseils nationaux des eaux et à la Commission mixte internationale (CMI):
- collaborer avec la CMI pour faire progresser les activités binationales, y compris la mise en œuvre du nouveau plan de régularisation des débits du lac Supérieur; améliorer la gestion des eaux transfrontalières au moyen de l'étude concernant la rivière Richelieu; mettre en place un comité de gestion adaptative des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent qui assurera un examen et une évaluation continus des plans de régularisation des débits des lacs; participer à l'examen des courbes d'exploitation du lac à la Pluie afin d'évaluer les effets sur la rivière à la Pluie, le lac à la Pluie et le réservoir Namakan, ce qui comprend des travaux de modélisation écohydraulique;

- fournir des renseignements sur le débit et la répartition naturels des cours d'eau, ainsi que d'autres calculs, au moyen de données hydrométriques fournies par les <u>relevés hydrologiques du Canada</u>xxxi pour aider les décideurs en matière de ressources hydriques;
- fournir des données sur la qualité de l'eau en vue des rapports sur l'atteinte des objectifs sur la qualité des eaux transfrontalières;
- collaborer avec d'autres ministères fédéraux afin d'établir une stratégie durable qui permettra au gouvernement fédéral de respecter ses obligations en matière de soutien à la Régie des eaux des provinces des Prairies concernant la surveillance et la conception d'un réseau en fonction du risque;
- participer aux initiatives du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) sur les ressources hydriques, notamment à un examen par des experts et à l'offre de conseils spécialisés sur les buts et les objectifs de l'initiative sur l'utilisation durable des eaux souterraines du CCME;
- gérer les permis et les activités connexes au titre de la *Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux* afin de veiller à ce que les ressources hydriques du Canada soient exploitées et utilisées dans le souci de l'intérêt national.

Sous-programme 1.2.3 : Services hydrométriques

Description du sous-programme

Il est essentiel de disposer de renseignements sur le cycle de l'eau au Canada pour prendre les décisions relatives à la protection de la santé et de la sécurité de la population canadienne (p. ex. prévision et prévention des crues), pour la recherche scientifique et pour améliorer l'efficience économique (p. ex. l'agriculture, l'hydroélectricité et le transport maritime international). Ce programme fournit les données hydrométriques, l'information et les connaissances dont les compétences canadiennes ont besoin pour prendre des décisions en matière de gestion des eaux. Il appuie les buts et les mandats de tous les paliers de gouvernement qui gèrent les approvisionnements en eau. Des organismes internationaux, fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux se servent des données hydrométriques, de l'information météorologique et des renseignements accessoires fournis par Environnement Canada pour réguler les niveaux et les débits d'eau et pour réagir aux changements des niveaux et des débits des eaux au Canada et dans les plans d'eau qui chevauchent des frontières internationales. Les activités de surveillance de ce programme sont effectuées en vertu de la Loi sur les ressources en eau du Canada dans le cadre d'accords bilatéraux à frais partagés entre Environnement Canada et chacune des provinces et chacun des territoires (Affaires autochtones et Développement du Nord Canada représente le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest). Ces ententes créent un cadre national dans lequel Environnement Canada recueille, interprète et fournit de l'information sur les niveaux et les débits des eaux, et appuie les processus décisionnels et les recherches scientifiques. Par exemple, les données hydrométriques fournissent une information importante à être utilisée en réponse aux crues. Des contributions appuyant le programme Ressources aquatiques peuvent être une composante de ce programme.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
21 311 382	21 416 469	21 496 354

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
219	216	212

Mesure du rendement

Sous-programme 1.2.3 : Services hydrométriques			
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les Canadiens et leurs institutions possèdent les données, les renseignements et les connaissances hydrologiques nécessaires pour prendre des décisions sur la gestion de l'eau	Le pourcentage des répondants à l'enquête qui ont coté leur niveau de satisfaction concernant les services hydrométriques d'Environnement Canada est d'au moins 8 sur 10	80 %	Mars 2016

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, par l'entremise du sous-programme Services hydrométriques, le Ministère prévoit :

- développer les produits de données en temps réel et de données historiques accessibles sur le <u>site</u>
 <u>Internet Eau</u>xxxii du Ministère et perfectionner la page Datamart, laquelle permet aux intervenants et aux partenaires provinciaux et territoriaux de télécharger des données du site Internet Eau dans des formats précis, à l'appui de l'engagement du Ministère à atteindre les objectifs du gouvernement du Canada en matière de données ouvertes:
- continuer de perfectionner les outils axés sur le risque afin d'optimiser les activités de planification et de conception du réseau de stations hydrométriques en vue de déterminer l'emplacement des prochaines stations de surveillance et les priorités en matière d'affectation ou de réaffectation des ressources. Grâce aux nouveaux outils mis au point dans le cadre d'un projet de recherche de trois ans (2012-2015) du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada il sera possible d'établir les priorités fédérales d'ici mars 2015, ce qui permettra de donner suite à la recommandation de vérification interne issue de la vérification de 2010 du Programme hydrométrique national. Le Ministère continuera également de prendre en compte les priorités provinciales relatives à la conception du réseau de stations hydrométriques à l'appui des ententes fédérales-provinciales-territoriales de partage de coûts pour les stations conjointes;
- fournir des conseils spécialisés aux partenaires provinciaux et territoriaux, notamment aux organismes de gestion des urgences, à titre de soutien à leurs programmes de prévision des crues et d'intervention d'urgence;
- travailler dans un cadre bilatéral avec les États-Unis (U.S. Geological Survey et National Oceanic and Atmospheric Administration) à la préparation d'une formation sur l'hydrométrie et à la mise au point de technologies hydrométriques en vue d'améliorer l'évaluation de la qualité et de l'efficacité de la surveillance ainsi que la surveillance hydrométrique transfrontalière;
- examiner de nouvelles méthodes de gestion de l'eau au moyen de données satellites afin d'accroître la capacité de surveillance au-delà des mesures de surface;
- travailler avec la Commission d'hydrologie de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) sur des systèmes hydrologiques de base, des analyses de la fréquence des crues et le renforcement des capacités pour favoriser la coopération internationale afin de dégager des connaissances, de définir des pratiques et de créer des instruments en matière d'hydrologie;
- continuer de travailler sur le programme <u>Arctic-HYCOS de l'OMM</u>xxxiii (Hydrological Cycle Observing System) et progresser vers sa mise en œuvre afin d'améliorer la surveillance hydrométrique ainsi que la précision et la disponibilité des données pour le bassin de drainage de l'Arctique.

Programme 1.3 : Écosystèmes durables

Description du programme

Ce programme vise à assurer la conservation à long terme des écosystèmes du Canada en donnant aux Canadiens, à leurs gouvernements et au secteur privé l'information et les outils environnementaux nécessaires pour intégrer des considérations sociales, économiques et environnementales à leurs décisions et à leurs gestes. Les évaluations environnementales constituent une bonne partie de ce programme. L'approche écosystémique de la gestion environnementale vise à préserver la capacité de tout un écosystème de produire des biens et des services écologiques (comme les ressources en eau, et la qualité de l'air et de l'eau) ainsi que des ressources génétiques pour renforcer notre économie de même que la sécurité, la santé et le bien-être des gens. Ce programme est axé sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des stratégies d'Environnement Canada en matière de durabilité, la communication d'information pour appuyer la planification intégrée à l'échelle des écosystèmes, la participation de la collectivité à la remise en état des sites, la participation des jeunes, et la recherche et la préparation de rapports sur la situation et les tendances environnementales. Il facilite la planification interdisciplinaire et intersectorielle, et l'échange d'information entre les partenaires. Des contributions appuyant le programme Écosystèmes durables peuvent être une composante de ce programme.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
91 480 613	91 480 613	79 198 765	53 872 746

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
335	306	292

Mesure du rendement

Programme 1.3 : Écosystèmes durables			
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les Canadiens gèrent les ressources écosystémiques de façon à favoriser la durabilité de l'écosystème	Note moyenne sur une échelle de 100 points en fonction des notes d'experts sur l'état et les tendances d'indicateurs clés de la santé des écosystèmes sélectionnés au Canada	À déterminer	À déterminer

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, par l'entremise du programme Écosystèmes durable, le Ministère prévoit :

- mettre en œuvre la <u>Stratégie fédérale de développement durable</u> xoxiv, ce qui comprendra la préparation d'un rapport sur les progrès enregistrés par le gouvernement fédéral à l'égard de la mise en œuvre de la Stratégie 2013–2016 et le lancement de consultations sur la version provisoire de la Stratégie 2016–2019;
- mettre à jour et élargir les <u>Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement</u> afin de couvrir un plus grand nombre de questions environnementales;
- continuer à titre de responsable fédéral de participer aux évaluations environnementales fédérales et d'en faire le suivi et contribuer aux travaux du Bureau de gestion des grands projets du gouvernement fédéral;
- continuer d'offrir du financement essentiel au moyen de projets locaux de financement et d'emploi ieunesse:
- continuer d'offrir des activités coordonnées dans les écosystèmes prioritaires au moyen d'un cadre de travail établi et de partenaires de partout au Canada.

Sous-programme 1.3.1 : Rapports axés sur le développement durable et indicateurs

Description du sous-programme

Ce programme collabore avec d'autres ministères par l'entremise du Bureau du développement durable afin de mettre en œuvre la Loi fédérale sur le développement durable, qui confie à Environnement Canada le mandat de diriger la mise en œuvre de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD), et le suivi et la production de rapports à son sujet. La Loi stipule que le ministère de l'Environnement doit élaborer et mettre en œuvre une stratégie fédérale de développement durable qui rendra le processus décisionnel en matière d'environnement plus transparent et l'obligation de rendre des comptes au Parlement plus grande. Conformément à la Loi, on dépose la stratégie tous les trois ans au Parlement pour définir les cibles et objectifs fédéraux en matière de développement durable ainsi que les stratégies de mise en œuvre. Le Bureau du développement durable produit de plus, au moins une fois tous les trois ans, un rapport d'étape sur la mise en œuvre de la SFDD par le gouvernement fédéral. Ce programme aide également les ministères et organismes fédéraux compétents à élaborer et à déposer leur propre stratégie qui favorise une plus grande transparence et une meilleure reddition de comptes au public et au Parlement. Par le truchement des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement, ce programme collabore aussi avec d'autres ministères pour faire état des indicateurs environnementaux qui permettent de mesurer les progrès de la SFDD et de suivre des questions qui préoccupent les Canadiens, y compris le climat et la qualité de l'air, la qualité et la disponibilité de l'eau, et la protection de la nature.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
7 752 534	7 733 082	7 733 082

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
55	54	53

Sous-programme 1.3.1 : Rapports axés sur le développement durable et indicateurs			
Résultat attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Utilisation accrue des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement dans les politiques et les rapports de développement durable	Nombre annuel de visites sur le site Internet des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement	100 000	Mars 2016
Les politiques et les plans des ministères fédéraux reflètent les objectifs et les cibles de la stratégie de développement durable du gouvernement fédéral	Pourcentage des cibles, des objectifs et des stratégies de mise en œuvre provenant de la Stratégie fédérale de développement durable inclus dans les rapports annuels préparés par les ministères et les organismes désignés par la Loi fédérale sur le développement durable	100 %	Mars 2016

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, par l'entremise du sous-programme Rapports axés sur le développement durable et indicateurs, le Ministère prévoit :

- préparer un rapport sur les progrès enregistrés par le gouvernement fédéral à l'égard de la mise en œuvre de la <u>Stratégie fédérale de développement durable</u> (SFDD) 2013–2016;
- lancer une consultation publique sur la version provisoire de la SFDD 2016–2019;
- préparer d'autres produits d'information afin d'élargir les indicateurs de durabilité et d'améliorer les rapports présentés aux Canadiens;
- continuer de déterminer les indicateurs requis pour la SFDD, et mettre au point et élargir les Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement en conséquence.

Sous-programme 1.3.2 : Évaluations environnementales et des écosystèmes

Description du sous-programme

Ce programme regroupe un éventail d'activités qui appuient l'évaluation et la gestion durables des écosystèmes du Canada. Ses diverses composantes fournissent de l'expertise scientifique, des orientations et des conseils aux décideurs des différents paliers de gouvernement, aux organisations environnementales non gouvernementales, à l'industrie, au milieu de la recherche et au grand public. Grâce à ce programme, l'information sur les écosystèmes et les répercussions environnementales des projets d'aménagement peuvent être prises en compte pendant le processus décisionnel. Des recherches, de la surveillance et des évaluations sont effectuées, et des rapports sur la santé des écosystèmes et la biodiversité sont préparés par ce programme, qui surveille aussi la biodiversité et les contaminants dans le cadre du Plan de mise en œuvre conjoint pour la surveillance visant les sables bitumineux afin que les décideurs comprennent mieux les effets cumulatifs à long terme de l'exploitation des sables bitumineux. Environnement Canada participe aux évaluations environnementales fédérales, y compris celles qui ont lieu dans le Nord, et apporte son expertise scientifique aux évaluations environnementales réalisées par les provinces et les territoires, qui ensemble donnent au Ministère une plateforme pour contribuer à la santé des écosystèmes.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
21 784 436	19 080 013	18 835 812

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
167	154	152

Sous-programme 1.3.2 : Évaluations environnementales et des écosystèmes			
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les effets indésirables possibles des projets, plans, programmes ou politiques assujettis aux lois fédérales d'évaluation de l'environnement et aux directives du Cabinet sont évités ou atténués	Proportion de recommandations d'Environnement Canada sur les résultats environnementaux prioritaires qui sont incorporés aux rapports du Comité ³	60 %	Mars 2016

³ « Comité » désigne soit un comité fédéral chargé de procéder à une étude en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* ou un comité conjoint mis sur pied en collaboration avec un autre gouvernement.

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, par l'entremise du sous-programme Évaluations environnementales et des écosystèmes, le Ministère prévoit :

- continuer à titre de responsable fédéral de participer à des évaluations environnementales fédérales et à certaines évaluations stratégiques régionales afin de favoriser la santé des écosystèmes au Canada:
- diriger de manière à respecter son obligation d'examiner les projets sur les terres domaniales, en vertu de l'article 67 de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*;
- fournir un leadership à l'échelle ministérielle afin d'établir une approche pangouvernementale pour coordonner les projets et tenir des consultations dans le cadre de l'Initiative du Bureau de gestion des grands projets;
- faire le suivi de la participation aux évaluations et aux examens environnementaux des projets réalisés sur les terres domaniales afin de favoriser l'amélioration continue de la participation d'Environnement Canada à quelque 70 projets chaque année.

Sous-programme 1.3.3: Mobilisation communautaire

Description du sous-programme

Ce programme incite les Canadiens et les collectivités du pays à participer à la protection et à la restauration de l'environnement par la modification des comportements, le renforcement des compétences et les programmes de financement communautaire et les activités de mobilisation.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
9 686 526	9 685 682	9 685 682

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
29	29	29

Mesure du rendement

Sous-programme 1.3.3 : Mobilisation communautaire			
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Participation accrue des Canadiens à des activités individuelles et collectives visant à protéger, à conserver ou à remettre en état l'environnement naturel	Le nombre de Canadiens participant à des activités individuelles et collectives visant à protéger, à conserver ou à remettre en état l'environnement naturel	130 000 annuellement	Mars 2018

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, par l'entremise du sous-programme Mobilisation communautaire, le Ministère prévoit :

- continuer de consolider les processus opérationnels liés au programme Financement communautaire ÉcoAction, conformément à ce qui a été déterminé dans l'évaluation nationale (approbation donnée en 2014-2015); (Voir également le sous-sous-programme 1.3.3.1.)
- consolider le programme du Fonds pour dommages à l'environnement, notamment par l'amélioration des activités de promotion du programme, des communications à son sujet et de son exécution; (Voir également le sous-sous-programme 1.3.3.2.)

 offrir des occasions d'emploi dans des disciplines des sciences de l'environnement aux diplômés postsecondaires par l'entremise du Programme d'emplois pour les jeunes dans le domaine de l'environnement. (Voir également le sous-sous-programme 1.3.3.3.)

Sous-sous-programme 1.3.3.1 : Financement communautaire ÉcoAction

Description du sous-sous-programme

Ce programme de financement soutient des projets communautaires d'organisations sans but lucratif et non gouvernementales qui ont des incidences positives mesurables sur l'environnement. Les projets financés par ÉcoAction protègent, restaurent ou améliorent l'environnement, et renforcent la capacité des collectivités et des personnes de se livrer à ces activités. Les projets financés appartiennent à l'un des quatre domaines prioritaires suivants : la qualité de l'air, les changements climatiques, la qualité de l'eau ou le milieu naturel. La réussite des projets d'ÉcoAction repose sur la participation de membres de la collectivité, dont des bénévoles.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
6 149 918	6 149 918	6 149 918

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
16	16	16

Mesure du rendement

Sous-programme 1.3.3.1 : Financement communautaire ÉcoAction			
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les objectifs prévus des projets financés relatifs à la conservation de la nature, l'eau propre ou les changements climatiques sont atteints	Pourcentage moyen d'objectifs environnementaux du projet atteints	100 %	Mars 2016

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, par l'entremise du sous-sous-programme Financement communautaire ÉcoAction, le Ministère prévoit :

- continuer de perfectionner et d'améliorer les lignes directrices opérationnelles et les protocoles de gestion interne pour assurer l'uniformité des opérations à l'échelle nationale;
- mettre en œuvre un nouveau système de gestion de l'information harmonisé avec les solutions pangouvernementales visant à accroître l'efficacité.

Sous-sous-programme 1.3.3.2: Fonds pour dommages à l'environnement

Description du sous-sous-programme

Ce programme, qui vise à améliorer la qualité de l'environnement naturel du Canada, a été créé en 1995. Il met en application le principe du pollueur payeur en gérant les fonds reçus en guise de dédommagement pour des dégâts environnementaux. Cet argent peut provenir d'amendes, de paiements imposés par un tribunal, de règlements extrajudiciaires ou de paiements volontaires. Les fonds sont dépensés dans la région géographique où l'incident s'est produit (dans toute la mesure du possible) et servent à financer des projets de restauration de l'environnement, qu'il s'agisse d'amélioration de la qualité de l'environnement, de recherche-développement, d'éducation ou de sensibilisation. Les bénéficiaires admissibles sont les organisations non gouvernementales, les

universités et les autres établissements d'enseignement, les groupes autochtones, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les administrations municipales. Les partenaires sont Transports Canada, Pêches et Océans Canada et Parcs Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
384 802	384 802	384 802

Remarque : Les montants inscrits ci-dessus sont destinés à des fins d'administration uniquement. Les fonds d'indemnisation reçus pour les dommages à l'environnement et les fonds versés au moyen de programmes seront déclarés dans les comptes à fins déterminées consolidés de Comptes publics du Canada.

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
3	3	3

Mesure du rendement

Sous-sous-programme 1.3.3.2: Fonds pour dommages à l'environnement			
Résultat attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Reconnaissance par les juges de la valeur du Fonds pour dommages à l'environnement pour remédier aux dommages environnementaux ou aux préjudices subis par les espèces sauvages	Nombre annuel de décisions de la cour exigeant le paiement au Fonds pour dommages à l'environnement par l'intermédiaire d'une législation non dirigée	10	Mars 2016
Des ressources naturelles similaires à celles touchées sont restaurées	Une zone (hectares) où il y a des ressources naturelles similaires à celles touchées a été restaurée	200	Mars 2016

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, par l'entremise du sous-sous-programme Fonds pour dommages (FDE) à l'environnement, le Ministère prévoit :

- continuer de distribuer les fonds d'indemnisation reçus pour dommages à l'environnement afin d'aider à réaliser des projets de restauration des ressources naturelles et de l'environnement au titre de l'une ou l'autre des quatre catégories du FDE : restauration; amélioration de la qualité de l'environnement; éducation et sensibilisation; recherche et développement;
- améliorer la connaissance et la compréhension du programme et poursuivre des efforts visant à améliorer l'efficacité du FDE;
- continuer de simplifier et d'harmoniser l'exécution du programme du FDE à l'échelle nationale et régionale afin d'accélérer l'évaluation des fonds reçus; par la suite, le Ministère sera en mesure de solliciter des projets de restauration des ressources naturelles endommagées par des infractions environnementales et d'offrir un soutien à ces projets;
- mettre en œuvre un certain nombre d'améliorations ciblées au programme compte tenu de la récente évaluation du FDE, notamment :
 - mettre à jour les lignes directrices opérationnelles relatives au FDE afin de tenir compte de questions de gouvernance et de gestion;
 - mettre en œuvre un nouveau système de gestion de l'information pour mieux appuyer le transfert et le suivi du versement au FDE des paiements mandatés par le tribunal afin de faciliter la gestion de projets;
 - o examiner et mettre à jour le site Internet du FDE pour accroître la connaissance et la

compréhension du FDE chez les intervenants internes et externes:

entreprendre une évaluation du protocole d'entente en vigueur avec le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada en vue de maintenir la confiance des communautés juridique et d'application de la loi ainsi que de permettre à des projets de recherche et développement d'aller de l'avant.

Sous-sous-programme 1.3.3.3 : Programme d'emploi jeunesse en environnement

Description du sous-sous-programme

Ce programme administre deux initiatives d'emploi des jeunes : le Service écojeunesse international (SEI) et Horizons Sciences, dans le cadre du volet Objectifs carrière de la Stratégie emploi jeunesse (SEJ) du gouvernement fédéral dirigée par Emploi et Développement social Canada. Conformément au mandat d'Environnement Canada consistant à promouvoir l'intégration des aspects économiques. sociaux et environnementaux du développement durable, ces deux initiatives offrent aux jeunes Canadiens sans emploi ou sous-employés des occasions d'acquérir de l'expérience de travail dans le secteur environnemental. La SEI offre chaque année quelque 130 stages en environnement partout au Canada, d'une durée de 6 à 12 mois. Les fonds de la SEI sont répartis équitablement dans tout le pays. En collaboration avec des universités, des organisations non gouvernementales et l'industrie, Horizons Sciences offre chaque année une centaine de stages d'une durée de 6 à 12 mois à des jeunes travaillant à des projets scientifiques environnementaux partout au pays.

Remarque : Dans le Plan d'action économique de 2014, le gouvernement du Canada a annoncé des changements à la SEJ. Ces changements visent à améliorer la Stratégie afin qu'elle suive l'évolution du marché du travail et que les investissements fédéraux dans l'emploi des jeunes permettent aux jeunes Canadiens d'acquérir une expérience de travail réelle dans des domaines à forte demande, comme les sciences, la technologie, l'ingénierie, les mathématiques et les métiers spécialisés. Compte tenu de la nouvelle orientation, Environnement Canada de réaffecter les fonds du SEI au programme de stages pour les jeunes Horizons Sciences, qui correspond mieux aux nouvelles priorités.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
3 151 806	3 150 962	3 150,962

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
10	10	10

Sous-programme 1.3.3.3 : Programme d'emploi jeunesse en environnement				
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation	
De jeunes expérimentés occupent un emploi dans le secteur de l'environnement ou cherchent à poursuivre leurs études	Pourcentage de jeunes participants qui obtiennent un emploi à temps plein dans leur domaine ou qui poursuivent leurs études après un stage ou un placement	80 %	Mars 2016	

Faits saillants de la planification

En 2015–2016, le Ministère continuera d'exécuter le sous-sous-programme intitulé Programme d'emploi jeunesse en environnement par le financement de stages. Ainsi, le Ministère vise à accroître les occasions d'emploi pour les diplômés du niveau postsecondaire dans des disciplines des sciences de l'environnement. Le <u>programme de stages pour les jeunes Horizons Sciences</u> xixvii, issu d'une collaboration, permet à de jeunes diplômés en sciences de participer à des projets – sous la direction de professionnels chevronnés des secteurs universitaire, privé et non gouvernemental offrant mentorat et encadrement – afin d'acquérir de l'expérience pratique.

Sous-programme 1.3.4 : Grands Lacs

Description du sous-programme

Ce programme assure le leadership et la surveillance de l'Initiative de l'écosystème du bassin des Grands Lacs, qu'il coordonne, finance et à laquelle il offre des mécanismes de gouvernance, en gérant et en exécutant un certain nombre d'initiatives importantes, et en faisant rapport à leur sujet : l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs conclu entre le Canada et les États-Unis, l'Accord Canada-Ontario, l'Initiative sur les éléments nutritifs des Grands Lacs, le Plan d'action des Grands Lacs et le Plan d'action pour l'assainissement de l'eau (dépollution des sédiments des Grands Lacs). Le travail effectué consiste à élaborer des politiques, à gérer des enjeux, à planifier le travail, à produire des rapports, à coordonner les activités scientifiques et la surveillance, et à développer, à mettre en œuvre et à analyser des accords, des plans et des initiatives. Ce programme collabore avec d'autres ministères fédéraux et d'autres paliers de gouvernement au Canada et aux États-Unis, des groupes autochtones, des offices de conservation de la nature et des organismes de gestion des bassins versants, des municipalités, des organismes voués à la protection de l'environnement et des réseaux d'intendance. Plus précisément, il met les plans d'assainissement et les plans d'aménagement panlacustre en œuvre pour améliorer la qualité environnementale et concrétiser la vision d'un écosystème des Grands Lacs sain et prospère. Il utilise le financement du Plan d'action des Grands Lacs pour rétablir des utilisations bénéfiques dans des secteurs préoccupants et réalise des projets d'assainissement des sédiments contaminés grâce aux fonds du Plan d'action pour l'assainissement de l'eau. Le financement de l'Initiative sur les éléments nutritifs des Grands Lacs lui permet d'établir des cibles en ce qui concerne le phosphore et de déterminer les mesures qui pourraient être prises pour réduire les niveaux qui jouent un rôle dans la prolifération des algues nuisibles. Ce programme élabore des plans d'action et des stratégies pour régler des questions en train d'évoluer et des problèmes historiques devenus préoccupants dans les Grands Lacs, dont la protection des espèces et de l'habitat, les substances chimiques préoccupantes pour le Canada et les États-Unis, et l'identification des répercussions des changements climatiques sur la qualité de l'eau des Grands Lacs. Le programme fait aussi régulièrement rapport aux échelons fédéral et provincial dans le cadre de l'Accord Canada-Ontario, et à l'échelon binational dans le cadre de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs conclu entre le Canada et les États-Unis, plus précisément dans les rapports État des Grands Lacs sur les indicateurs environnementaux, le Rapport d'étape des Parties (Canada et États-Unis), les mises à jour sur les plans d'aménagement panlacustre. les rapports d'étape de l'Accord Canada-Ontario et un rapport sur les activités scientifiques relatives aux eaux souterraines.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
37 721 798	28 843 304	12 376 476

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
2019-2010	2010-2017	2017-2018
64	49	49

Mesure du rendement

Sous-programme 1.3.4 : Grands Lacs			
Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cible s	Date de réalisation
Environnement Canada et ses partenaires atteignent les objectifs à court terme d'amélioration quant	Estimation des progrès réalisés par rapport aux objectifs à court terme déterminés dans l'Accord Canada-Ontario (ACO)	100 %	Décembre 2019
aux utilisations bénéfiques altérées et à la qualité de l'environnement de l'écosystème du bassin des Grands Lacs	Nombre d'utilisations bénéfiques classées dans les catégories « Altérée » et « Nécessite une évaluation plus approfondie » pour les 17 secteurs préoccupants canadiens des Grands Lacs	70	Décembre 2019 (fin de l'ACO de 2014-2019)

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, par l'entremise du sous-programme Grands Lacs, le Ministère prévoit :

- commencer la mise en œuvre de l'Accord Canada-Ontario concernant la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs renouvelé, lequel vise à coordonner les mesures nationales qui seront prises sur cinq ans pour que le Canada puisse honorer ses obligations au titre de l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (AQEGL);
- continuer de coordonner les activités de recherche et de surveillance menées de concert avec les États-Unis dans les Grands Lacs afin d'honorer ses obligations au titre de l'AQEGL. Les travaux viseront notamment à déterminer le premier groupe de substances chimiques d'intérêt commun au titre de l'Accord;
- entreprendre les travaux de construction prévus dans le cadre du Projet d'assainissement des sédiments contaminés du récif Randle dans le secteur préoccupant du port de Hamilton (Travaux publics et Services gouvernementaux Canada agit comme gestionnaire de projet)⁴;
- entreprendre une consultation ciblée auprès des intervenants sur les cibles provisoires en matière de phosphore dans le lac Érié. De plus, le Ministère fixera des objectifs provisoires pour l'écosystème du lac Érié:
- réaliser une évaluation de l'efficacité des programmes, des politiques et des lois du Canada en matière de gestion du phosphore et élaborer des options stratégiques pour corriger les points faibles et combler les lacunes:
- continuer de mettre en œuvre des mesures prioritaires de protection, de restauration et de conservation dans le cadre des stratégies de protection, de restauration et de conservation des habitats et des espèces panlacustres:
- déterminer avec toutes les parties à l'AQEGL les activités et les mesures scientifiques prioritaires pour la gestion, la protection et l'assainissement des eaux souterraines:
- préparer et publier les mises à jour annuelles du Plan d'aménagement panlacustre (PAP) pour chacun des Grands Lacs canadiens et publier le PAP 2015 pour le lac Supérieur au titre de l'AQEGL;
- rédiger un cadre des eaux littorales, qui sera soumis à un examen public. Il s'agit d'un engagement au titre de l'AQEGL. Les travaux comprendront l'élaboration d'un processus binational (Canada et États-Unis) pour évaluer et gérer les eaux littorales. Le cadre sera achevé d'ici 2016. Une fois mis en œuvre, il permettra aux parties de déterminer l'état des eaux littorales, les secteurs présentant un stress élevé et les secteurs présentant une valeur écologique élevée, ainsi que d'évaluer les changements au fil du temps;
- mettre au point des indicateurs provisoires pour évaluer les conditions générales de l'écosystème des Grands Lacs.

⁴ Au titre du projet, qui doit devrait se terminer en 2022, il y aura construction d'une installation de confinement artificielle dans le port, dragage des sédiments contaminés et installation d'une couverture imperméable. L'installation sera intégrée aux installations de l'Administration portuaire de Hamilton, qui s'occupera de son fonctionnement.

⁵ Les objectifs sont des conditions écologiques souhaitables qui serviront de points de référence pour mesurer l'état et les tendances, comme il est demandé

dans l'AQEGL.

Sous-programme 1.3.5 : Saint-Laurent

Description du sous-programme

Ce programme assure le leadership, la surveillance et la coordination de la gouvernance globale du Plan d'action Saint-Laurent et fait état des résultats obtenus à eux deux par le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec. Il s'efforce d'établir des partenariats entre les gouvernements fédéral et provincial et des organisations non gouvernementales afin de conserver la biodiversité, d'améliorer la qualité de l'eau et de conserver les utilisations bénéfiques. Par des subventions et des ententes de contributions, il appuie aussi la participation des intervenants aux processus effectués en collaboration et celle des collectivités à l'amélioration de la qualité de l'environnement. Ce programme mène et coordonne des recherches et des activités de surveillance et de prévision dans le Saint-Laurent, de concert avec d'autres ministères fédéraux et provinciaux, et diffuse à intervalles réguliers des rapports sur l'état du Saint-Laurent, des fiches d'information sur 21 indicateurs environnementaux et les résultats du Plan d'action Saint-Laurent.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	2015-2016 Dépenses prévues 2016-2017 Dépenses prévues	
2 896 464	2 896 464	2 896 464

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
6	6	6

Mesure du rendement

Sous-programme 1.3.5 : Saint-La	Sous-programme 1.3.5 : Saint-Laurent			
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation	
Environnement Canada et ses partenaires atteignent les objectifs à court terme quant à la qualité de l'eau, la conservation de la biodiversité et l'amélioration des utilisations bénéfiques dans l'écosystème du Saint-Laurent	Estimation des progrès réalisés par rapport aux objectifs à court terme déterminés dans le Plan d'action Saint-Laurent	100 %	Mars 2016	
Des partenaires ne faisant pas partie du gouvernement fédéral qui contribuent aux objectifs à court terme d'amélioration de la	Nombre moyen d'organisations externes participantes par projet financé par Environnement Canada dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent	3	Mars 2016	
qualité de l'eau, de la conservation de la biodiversité et des utilisations bénéfiques pour les écosystèmes du Saint- Laurent	Fonds versés par des organisations extérieures au gouvernement fédéral par rapport au financement versé par Environnement Canada pour des projets mis en œuvre dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent	3,5	Mars 2016	

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, par l'entremise du sous-programme Saint-Laurent, le Ministère prévoit :

• effectuer la surveillance et le suivi des projets menés dans le cadre de la programmation d'actions conjointes 2011-2016 du Plan d'action Saint-Laurent. La surveillance et le suivi seront assurés par un comité directeur constitué de partenaires fédéraux et provinciaux, créé au titre de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2011-2026. Les activités de suivi permettront de vérifier que les projets progressent comme prévu. À la fin de l'Entente, un rapport public sur les résultats sera préparé;

 réaliser des activités de promotion (p. ex. présence d'Environnement Canada sur Facebook et Twitter, sur des sites Internet et à des foires commerciales) afin de joindre un vaste public et d'accroître le nombre de propositions soumises au programme Interactions communautaires.

Sous-programme 1.3.6 : Lac Simcoe/sud-est de la baie Georgienne

Description du sous-programme

Par le truchement du Fonds d'assainissement du lac Simcoe et du sud-est de la baie Georgienne, ce programme offre un soutien financier et technique à des citoyens, à des organisations non gouvernementales, à des ministères provinciaux, à des offices de conservation de la nature, à des propriétaires fonciers, à des universités et à l'industrie pour la mise en œuvre de projets prioritaires. Le Fonds soutient aussi des recherches importantes dans des ministères fédéraux. Les principaux objectifs de ce Fonds consistent à soutenir des projets qui améliorent la surveillance, l'évaluation et l'information nécessaires pour faciliter la prise des décisions relatives aux stratégies de réduction du phosphore, qui conservent l'habitat aquatique essentiel et les espèces qui lui sont associées grâce à des activités ciblées de protection, de restauration et de création de l'habitat aquatique, qui réduisent les sources rurales et urbaines diffuses d'éléments nutritifs en encourageant la mise en œuvre de pratiques exemplaires de gestion des sols, des cultures, du bétail, etc. et la création et la remise en état des terres humides et la naturalisation des cours d'eau, et qui diminuent les rejets de phosphore par des sources ponctuelles, dont les égouts, les débordements des égouts unitaires et les réseaux urbains de collecte des eaux pluviales. Ce qui inclut du soutien pour l'élaboration et la mise à l'essai de méthodes novatrices de gestion des eaux usées et des eaux pluviales urbaines. Cette initiative est administrée par le bureau du lac Simcoe et du sud-est de la baie Georgienne d'Environnement Canada, en consultation avec Pêches et Océans Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, le gouvernement de l'Ontario, l'Office de protection de la nature de la région du lac Simcoe et d'autres intervenants importants. Les investissements réalisés par le programme devraient améliorer la qualité de l'eau utilisée à des fins récréatives, réduire considérablement les charges de phosphore de sources rurales et urbaines et faire progresser la reprise de la pêche durable en eau froide et le rétablissement de l'intégrité écologique. Cette initiative est une composante essentielle du Plan d'action du gouvernement pour l'assainissement de l'eau; elle appuie les engagements du gouvernement fédéral en ce qui concerne l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs conclu entre le Canada et les États-Unis.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
7 231 690	7 233 055	16 818

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
7	6	2

Sous-programme 1.3.6 : Lac Simcoe/sud-est de la baie Georgienne			
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Environnement Canada et ses partenaires parviennent à réduire les concentrations de phosphore et à rétablir et protéger les populations d'espèces sauvages qui dépendent des poissons et des écosystèmes aquatiques du lac Simcoe et de la baie Georgienne du sud-est	Les réductions annuelles estimées des apports de phosphore dans les bassins hydrographiques du lac Simcoe et de la baie Georgienne du sud-est en raison de projets soutenus par le programme	4 000 kg	Mars 2017

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, par l'entremise du sous-programme Lac Simcoe/sud-est de la baie Georgienne, le Ministère prévoit :

- participer à l'évaluation du Fonds d'assainissement du lac Simcoe et du sud-est de la baie Georgienne dans le cadre du Plan de vérification et d'évaluation axé sur le risque du Ministère;
- entreprendre une évaluation des résultats obtenus par les bénéficiaires en date de septembre 2015.
 L'évaluation mettra l'accent sur les extrants des projets, comme l'installation de barrières d'exclusion du bétail, le nombre de mètres de berges stabilisées ou le nombre d'hectares d'habitat aquatique créés;
- entreprendre et mener à bien la négociation d'ententes de contribution pour les demandeurs retenus dont les projets débutent en avril 2015. Continuer de soutenir les bénéficiaires actuels et lancer le processus de réception, d'examen et d'approbation de demandes pour des projets qui débuteront en avril 2016 (dernière année du Fonds);
- maintenir le consortium scientifique de la baie Georgienne afin de préciser les priorités en matière de recherche et de surveillance, et établir de nouveaux partenariats pour réaliser des activités scientifiques visant un soutien au bassin hydrographique.

Sous-programme 1.3.7 : Lac Winnipeg

Description du sous-programme

L'Initiative du bassin du lac Winnipeg (IBLW) met l'accent sur trois grands éléments : les activités scientifiques (recherche, surveillance et échange d'information), les partenariats transfrontaliers et la mise en place et l'administration du Fonds d'intendance du bassin du lac Winnipeg, qui offre un soutien financier à des projets axés sur les solutions, ayant de fortes incidences et qui visent à réduire les charges en éléments nutritifs et à améliorer la santé écologique à long terme du lac et du bassin hydrographique. Des initiatives nationales scientifiques et de gouvernance, conformes au programme Qualité de l'eau et de la santé des écosystèmes aquatiques (1.2.1) d'Environnement Canada, appuient aussi l'IBLW. Les activités de l'Initiative sont gérées et coordonnées par le bureau du bassin du lac Winnipeg. Outre qu'il fournit une tribune pour la communication, le programme, de concert avec les organes actuels de gouvernance de l'eau, examine les options et les possibilités de collaborer à l'élaboration et au soutien de la mise en œuvre d'une stratégie sur les éléments nutritifs pour l'ensemble du bassin hydrographique. Il faut pour cela travailler avec le gouvernement du Manitoba pour poursuivre la mise en œuvre du Protocole d'entente Canada-Manitoba portant sur le lac Winnipeg, leguel fournit une approche coordonnée à long terme pour la collaboration entre les deux gouvernements afin d'assurer la durabilité et la santé du bassin du lac Winnipeg. Le programme soutient financièrement le Lake Winnipeg Research Consortium afin de faciliter et d'augmenter la recherche scientifique menée par la collectivité à l'aide du seul navire de recherche existant pour le lac, c. à d. le MV Namao. Le programme soutient de plus financièrement la mise sur pied et l'expansion du portail d'information Web à quichet unique hébergé par l'Université du Manitoba, pour promouvoir et faciliter l'analyse et l'échange de données avec les partenaires et d'autres réseaux, afin d'appuyer la recherche sur le lac Winnipeg.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	
2 078 753	1 398 753	0	

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018	
6	5	0	

Mesure du rendement

Sous-programme 1.3.7 : Lac Winnipeg			
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Réduction des charges d'éléments nutritifs dans le bassin du lac Winnipeg	Réduction estimée des charges de phosphore dans le bassin du lac Winnipeg découlant des projets financés par le Fonds d'intendance du bassin du lac Winnipeg	10 800 kg	Mars 2017

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, par l'entremise du sous-programme Lac Winnipeg, le Ministère prévoit :

- participer à l'évaluation de programme planifiée de l'Initiative du bassin du lac Winnipeg et entreprendre le processus de renouvellement de l'Initiative, lequel prendra fin en mars 2017, selon les modalités en vigueur;
- continuer de mobiliser la Lake Friendly Stewards Alliance dirigée par le Manitoba et son comité directeur;
- poursuivre ses travaux scientifiques, notamment :
 - mettre en œuvre l'entente scientifique auxiliaire dans le cadre du Protocole d'entente Canada-Manitoba:
 - effectuer une surveillance de base de tous les principaux affluents du lac Winnipeg et déterminer les sources et les effets des charges en éléments nutritifs afin de faire progresser l'assainissement de la qualité de l'eau du lac Winnipeg;
 - mettre au point des indicateurs de l'eutrophisation afin de résumer la santé des écosystèmes du lac Winnipeg, faire le suivi des changements touchant les concentrations d'éléments nutritifs dans le lac et les décrire, ainsi que fournir des mesures du rendement par rapport aux objectifs en matière d'éléments nutritifs pertinents sur le plan écologique;
 - effectuer des travaux de recherche sur les effets de l'activité humaine sur l'apport d'éléments nutritifs dans les affluents du lac Winnipeg et sur les lacunes dans les connaissances relatives à la transformation des éléments nutritifs dans le lac Winnipeg;
 - mettre au point un cadre de modélisation intégré pour le lac Winnipeg en vue de créer des capacités de prévision et d'évaluer toute une gamme de scénarios de gestion des éléments nutritifs pour favoriser la réduction de la charge en éléments nutritifs dans le lac Winnipeg et son bassin;
- octroyer du financement (ronde 8) dans le cadre du Fonds d'intendance du bassin du lac Winnipeg et lancer le processus de financement pour la ronde 9;
- continuer de mobiliser des conseils et des organismes nationaux et internationaux s'intéressant aux eaux transfrontalières pour examiner les enjeux relatifs aux éléments nutritifs dans le lac Winnipeg et son bassin.

Sous-programme 1.3.8 : Partenariats sur les écosystèmes

Description du sous-programme

Ce programme coordonne et supervise des initiatives dans des écosystèmes ciblés des régions de l'Atlantique, du Pacifique et du Nord du Canada afin d'en assurer la santé, la productivité et la viabilité à long terme. Le programme vise surtout à favoriser la constitution de partenariats, à soutenir des activités et à renforcer la collaboration entre plusieurs paliers de gouvernement, les milieux universitaires, l'industrie, les groupes autochtones et les organisations non gouvernementales, afin d'augmenter les activités scientifiques et de recherche, et d'échanger des connaissances et de l'information qui nous aident à mieux comprendre et à mieux protéger et restaurer ces écosystèmes. Au Canada atlantique, il met en œuvre l'Initiative des écosystèmes de l'Atlantique, qui collabore à la résolution de questions relatives à l'habitat et à la biodiversité, à la qualité des eaux littorales et aux incidences des changements

climatiques. Dans l'écosystème du bassin de l'Okanagan, le travail de collaboration se poursuit sur l'utilisation de modèles de bilans hydriques pour orienter le développement économique, la planification de l'utilisation des terres et la protection de l'habitat et de la biodiversité; dans la mer des Salishs (bassin de la baie Georgienne), les initiatives visent à développer et à soutenir des activités scientifiques ayant trait à des questions d'habitat et de biodiversité.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
2 328 412	2 328 412	2 328 412

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
2	2 2	

Mesure du rendement

Sous-programme 1.3.8 : Partenariats sur les écosystèmes			
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Environnement Canada et les organismes collaborateurs atteignent les objectifs d'amélioration quant aux utilisations bénéfiques et à la qualité de l'environnement dans divers écosystèmes prioritaires	Pourcentage des résultats escomptés obtenus pour le projet	90 %	Mai 2016
Participation des partenaires dans des projets visant des écosystèmes ciblés	Nombre de partenaires ou d'organismes participant à des projets soutenus par Environnement Canada qui traitent des priorités des programmes dans les écosystèmes ciblés	30	Mai 2016
	Ratio des ressources auxquelles les partenaires ont contribué par dollars fournis par Environnement Canada	1	Mai 2016

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, par l'entremise du sous-programme Partenariats sur les écosystèmes, le Ministère prévoit :

En appui aux Initiatives sur les écosystèmes de l'Atlantique (IEA)

- mettre en œuvre un programme modifié de subventions et de contributions, avec un processus mieux intégré de planification et de prise de décisions, et prendre des mesures à l'échelle du Canada atlantique pour conserver, restaurer et améliorer la santé des écosystèmes. Grâce à ce programme de partenariat axé sur les sciences, le Ministère appuiera des projets axés sur les écosystèmes au Canada atlantique portant sur les questions environnementales prioritaires que sont la qualité de l'eau littorale, la conservation de l'habitat et de la biodiversité ainsi que la compréhension des effets des changements climatiques;
- continuer de mettre en œuvre un plan de communication pour mieux faire connaître le programme ouvert et compétitif de subventions et de contributions des IEA et favoriser une participation accrue et des collaborations actives aux projets;

En appui aux écosystèmes de l'Ouest et du Nord

- mettre au point un plan stratégique révisé pour les activités de programme réalisées dans la région mieux harmonisé avec les objectifs, le modèle d'exécution et les rôles attendus du programme;
- continuer de soutenir la restauration des milieux humides et la conservation de la biodiversité dans le bassin de l'Okanagan, ainsi que saisir des occasions dans nombre d'écosystèmes de la Colombie-Britannique et du Yukon pour poursuivre la mise à l'essai des indicateurs de la santé des écosystèmes qui tiennent compte du savoir traditionnel des Premières Nations.

Programme 1.4 : Promotion de la conformité et application de la loi – Faune

Description du programme

Ce programme s'efforce de conserver et de protéger le milieu naturel par la promotion de la conformité et l'application de la Loi sur les espèces en péril, de la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, de la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial et de la Loi sur les espèces sauvages du Canada. Il favorise l'observation des lois en communiquant de l'information aux parties touchées par ces actes législatifs, en les renseignant et en les consultant. Il maintient un contingent d'agents d'application de la loi dont les activités consistent à vérifier la conformité avec les lois, les règlements et les permis relatifs aux espèces sauvages et aux aires protégées d'Environnement Canada, et à recueillir des renseignements, à effectuer des inspections et à faire enquête sur les présumés contrevenants. Ce programme collabore aussi avec les États-Unis et le Mexique sous la gouverne de la Commission de coopération environnementale, pour renforcer l'application de la législation sur les espèces sauvages. Ces mesures visent à réduire les dommages à la biodiversité et les menaces qui pèsent sur elle au profit de la population canadienne et de la communauté internationale.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des	Dépenses prévues	Dépenses prévues	Dépenses prévues
dépenses 2015-2016	2015-2016	2016-2017	2017-2018
16 115 510	16 115 510	15 917 518	15 537 176

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017 2017-2018	
118	117	114

Programme 1.4 : Promotion de la conformité et application de la loi – Faune				
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation	
Les personnes réglementées ciblées sont pénalisées lorsqu'elles ne se conforment pas aux lois et aux règlements sur la faune administrés par Environnement Canada	Pourcentage des poursuites qui ont mené à des condamnations	90 %	Mars 2016	

Faits saillants de la planification

(Voir également la section Programme 3.3 : Promotion de la conformité et application de la loi – Pollution)

En 2015-2016, par l'entremise du programme Promotion de la conformité et application de la loi – Faune, le Ministère prévoit :

- mettre en œuvre des approches fondées sur le risque pour cibler efficacement les contrevenants aux lois et aux règlements sur la faune et (s'il y a lieu) leur imposer des sanctions. Les efforts seront axés sur les espèces les plus susceptibles d'être visées par des mesures de conservation ou d'être touchées par la non-conformité, notamment :
 - espèces canadiennes et étrangères visées par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et espèces en péril au Canada;
 - o espèces du Nord du Canada;
 - habitats ou zones protégées dans le Nord du Canada;
- accroître la capacité de collecte de renseignements au moyen du Projet du renouveau du
 renseignement national, conformément à ce qui est décrit dans le Sommaire annuel 2013-2014 de la
 <u>Direction de l'application de la loi sur la faune xuniii</u>, pour soutenir un processus amélioré de prise de
 décisions en matière d'application de la loi fondées sur le risque en faisant en sorte
 qu'Environnement Canada comprenne bien les crimes contre les espèces sauvages et la
 conservation, en ciblant les pires contrevenants et en veillant à la poursuite d'activités ciblées et
 efficaces au titre d'un mandat de plus en plus large;
- faire progresser les travaux relatifs à un certain nombre de priorités pluriannuelles, notamment en faisant ce qui suit :
 - accroître les capacités d'application de la loi dans le Nord grâce à la Stratégie d'application des lois en environnement dans le Nord, fruit d'une collaboration entre des organismes fédéraux pour échanger des biens, des ressources, des occasions de planification et des renseignements;
 - o perfectionner le nouveau système de renseignements sur l'application de la loi;
 - déterminer les priorités en matière d'application de la loi en fonction de l'issue de consultations avec des partenaires (comme les États-Unis et le Mexique, sous la direction de la Commission de coopération environnementale) et de renseignements sur la conformité;
 - mesures supplémentaires pour lutter contre le trafic des espèces sauvages.

.

Résultat stratégique 2 : La population canadienne est équipée pour prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat.

Programme 2.1 : Services météorologiques et environnementaux pour les **Canadiens**

Description du programme

Ce programme s'efforce de fournir en temps opportun des prévisions et des avertissements fiables et exacts, ainsi que des renseignements sur l'environnement et la météo dont on se sert pour prévoir et gérer les risques et les possibilités associés aux conditions changeantes du temps, de l'eau, de la gualité de l'air et du climat, et s'y adapter. Des activités de surveillance, des recherches, des prévisions et la prestation de services fondées sur des principes scientifiques solides sont effectuées dans le cadre de ce programme pour aider les Canadiens à prendre des décisions éclairées afin de protéger leur santé, leur sécurité et leur prospérité économique. Parce que surveiller, comprendre et prédire des conditions (du temps, de l'eau, de la qualité de l'air, de la glace de mer et du climat) qui changent constamment exige un effort mondial, ce programme travaille avec différents collaborateurs au Canada et partout dans le monde. Ses principaux partenaires sont l'Organisation météorologique mondiale des Nations Unies et son Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, ainsi que les médias d'information, le milieu universitaire et tous les paliers de gouvernement au Canada. Le programme s'acquitte des responsabilités du Ministère en vertu de la Loi sur le ministère de l'Environnement, de la Loi sur les renseignements en matière de modification du temps, de la Loi sur la gestion des urgences (2007), de la Convention de l'Organisation météorologique mondiale et de protocoles d'entente avec des organismes météorologiques et des agences spatiales. Il fournit des prévisions et de l'information en cas d'urgences environnementales en lien avec le rejet de matières toxiques ou radioactives dans l'atmosphère. Des subventions et des contributions appuyant le programme Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens sont utilisées comme composantes de ce programme.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des	Dépenses prévues	Dépenses prévues	Dépenses prévues
dépenses 2015-2016	2015-2016	2016-2017	2017-2018
192 103 008	192 103 008	166 762 893	168 201 006

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
1 107	1 010	995

Programme 2.1 : Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens				
Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation	
Les Canadiens utilisent les services météorologiques et	Indice d'avertissement météorologique (un indice fondé sur une moyenne pondérée des préavis d'avertissements et sur la précision)	7,6	Juillet 2015	
environnementaux offerts par Environnement Canada	Pourcentage de la population d'une zone avertie ayant indiqué avoir vu ou entendu récemment un avertissement météorologique et qui y a réagi	30 %	Juillet 2016	

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, par l'entremise du programme Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens, le Ministère prévoit :

- continuer de soutenir le programme stratégique du gouvernement fédéral, y compris en ce qui a trait à l'Initiative pour un gouvernement ouvert, à la transformation du Programme spatial, à la Plateforme géospatiale fédérale, à la gestion des urgences, au Nord et aux Services climatiques et hydrologiques;
- poursuivre l'amélioration de l'infrastructure de surveillance météorologique par la mise à niveau et la modernisation de l'équipement de tous les principaux réseaux afin de transmettre rapidement des renseignements météorologiques exacts et accessibles aux Canadiens. Le Ministère continuera également de mettre à l'essai des innovations et des technologies nouvelles de l'industrie, comme des bouées marines modernes et des instruments de mesure de la neige;
- élargir et améliorer le service de la Cote air santé afin d'offrir de meilleures prévisions de la qualité de l'air aux Canadiens à l'appui de leur santé;
- maintenir les services de technologie de l'information essentiels à la réalisation de la mission au moyen de pratiques de gouvernance solides et de liens étroits avec Services partagés Canada dans le cadre de la collaboration continue;
- continuer de mettre en œuvre des projets de transformation interne qui favorisent l'offre de données de surveillance et de prévisions météorologiques, et rendre facilement accessible toute une gamme de données et de modèles climatiques, en mettant l'accent sur les produits et services offerts aux utilisateurs spécialisés;
- élargir et maintenir les collaborations et les partenariats nationaux et internationaux ainsi que participer à des initiatives conjointes par la réalisation de travaux de recherche et de surveillance et par l'offre et l'échange de données et de conseils spécialisés.

Sous-programme 2.1.1 : Observations, prévisions et avertissements météorologiques Description du sous-programme

Ce programme fournit chaque jour, tout au long de la journée, de l'information, des prévisions et des avertissements météorologiques, quelques minutes ou quelques semaines à l'avance. Sa raison d'être est d'aider les Canadiens et divers secteurs économiques à anticiper les phénomènes météorologiques dangereux afin qu'ils aient suffisamment de temps pour se protéger et protéger leurs moyens de subsistance et leurs biens. Ce programme offre aussi à divers secteurs économiques et commerciaux (comme les médias d'information, les secteurs des ressources naturelles et des utilisateurs spécialisés) des services météorologiques et climatiques, entre autres les données du Réseau canadien de détection de la foudre. Les activités du programme associent la recherche en science et la modélisation à la surveillance régionale, aux prévisions et à la prestation de services. Ces activités reposent sur la capacité en matière de superinformatique gérée par Services partagés Canada. Ce programme est exécuté grâce à des collaborations permettant la diffusion de l'information, de recherches scientifiques et de données au Canada et à l'échelle internationale. Les principaux partenaires sont les médias d'information, tous les paliers de gouvernement, le milieu universitaire, les autres services météorologiques nationaux, les organismes de recherche et les agences spatiales. En particulier, la contribution du programme à l'Organisation météorologique mondiale (OMM) des Nations Unies est d'environ 2 millions de dollars par année pour soutenir les engagements internationaux du Canada en matière de météorologie et d'hydrologie. Le programme s'acquitte des obligations prévues par la Loi sur le ministère de l'Environnement et la Loi sur les renseignements en matière de modification du temps, et soutient d'autres ministères qui agissent sous l'autorité de la Loi sur la gestion des urgences (2007). Outre la contribution obligatoire à l'OMM, le programme peut verser des subventions et des contributions appuyant le programme Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
162 902 870	144 680 986	146 337 172

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
878	832	819

Mesure du rendement

Sous-programme 2.1.1 : Observations, prévisions et avertissements météorologiques				
Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation	
Les Canadiens possèdent l'information dont ils ont besoin sur les conditions météorologiques courantes	Pourcentage de la population qui est assez ou très susceptible de consulter les informations météorologiques au cours d'une journée normale	90 %	Juillet 2016	
et changeantes	Pourcentage des températures maximales annoncées dans les prévisions publiques pour le jour 3 et le jour 5 qui sont précises à trois degrés près	Jour 3 : 82 % Jour 5 : 72 %	Avril 2017	

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, par l'entremise du sous-programme Observations, prévisions et avertissements météorologiques, le Ministère prévoit :

- s'appuyer sur des travaux en cours pour améliorer et mettre à jour l'infrastructure de surveillance par la gestion du cycle de vie et le remplacement de l'équipement des réseaux de radars, d'observations en surface, d'observations maritimes, d'observations aérologiques et de détection de la foudre, en vue d'améliorer la capacité d'observer, de détecter et de prédire les phénomènes météorologiques violents. Dans le cadre des travaux, il y aura, entre autres, une évaluation de nouvelles technologies et d'innovations de l'industrie;
- poursuivre les principaux projets de transformation interne, notamment :
 - mettre en œuvre un « réseau des réseaux » pour échanger des données de surveillance avec certaines provinces;
 - moderniser le système de gestion des données en vue d'améliorer la qualité des données et d'accroître l'interopérabilité des données de surveillance;
 - mettre en œuvre des initiatives pour améliorer le système de prévisions météorologiques dans les centres de prévision des intempéries;
 - mettre au point des innovations relativement à l'intégration des observations météorologiques dans les prévisions obtenues par ordinateur afin d'améliorer l'efficacité du système de prévisions météorologiques;
 - moderniser le système d'avertissements et de prévisions météorologiques afin de pouvoir informer rapidement les Canadiens;
- offrir des renseignements à jour de qualité supérieure sur les phénomènes météorologiques et environnementaux violents en vue des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015;
- continuer de mener des travaux de recherche et développement météorologiques afin d'améliorer les prévisions météorologiques et environnementales et présenter les nouvelles connaissances dans des ouvrages scientifiques et à l'occasion de forums nationaux et internationaux;

maintenir la collaboration en cours avec des partenaires multilatéraux, comme l'<u>Organisation</u> météorologique mondiale mondiale des observations de la Terre et les principaux organismes météorologiques et hydrologiques nationaux, afin que le Canada puisse bénéficier de données scientifiques et de technologies mises au point à l'étranger.

Sous-programme 2.1.2 : Information météorologique liée à la santé

Description du sous-programme

Ce programme fournit des prévisions, des outils, des données et de l'information sur les conditions atmosphériques qui ont une incidence sur la santé, comme la qualité de l'air, les températures extrêmes et le rayonnement ultraviolet (UV). Il soutient les mandats d'Environnement Canada, de Santé Canada et de nombreux organismes de santé des secteurs public et privé. Il inclut des travaux relatifs à la Cote air santé (CAS) et d'autres projets qui aident les Canadiens à prendre des décisions éclairées pour protéger leur santé et réduire la pollution, et qui permettent aux organismes sanitaires d'aider les populations vulnérables à réagir aux conditions atmosphériques changeantes. Il est exécuté partout au Canada par le truchement de collaborations qui favorisent la diffusion de l'information et des données. Parmi ses collaborateurs, il y a les médias, les organismes de santé publique à tous les paliers de gouvernement, les organismes environnementaux provinciaux et les organismes non gouvernementaux. Ce programme effectue aussi des activités de surveillance et des observations systématiques de la pollution atmosphérique de fond (Réseau canadien d'échantillonnage des précipitations et de l'air) et de l'ozone atmosphérique, et héberge le Centre mondial des données sur l'ozone et le rayonnement ultraviolet, qu'il gère au nom de l'Organisation météorologique mondiale et qui est utilisé par plus de 75 organismes gouvernementaux partout dans le monde. Des contributions et des subventions appuyant le programme Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens peuvent être une composante de ce programme.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
10 487 098	3 576 437	3 624 010

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017 2017-2	
76	29	29

Sous-programme 2.1.2 : Information météorologique liée à la santé			
Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les Canadiens possèdent l'information dont ils ont besoin pour protéger leur santé	Pourcentage de membres de populations sensibles cibles dans des régions choisies qui reçoivent de l'information sur la cote air santé (CAS) qui se souviennent avoir vu ou entendu des renseignements sur la CAS	De 15 à 25 % de la population sensible (la plage varie en fonction des régions)	Mars 2016
contre les risques liés à la qualité de l'air et d'autres conditions atmosphériques	Pourcentage de membres de la population dans des régions choisies qui reçoivent de l'information sur la cote air santé (CAS) et qui se souviennent avoir vu ou entendu des renseignements sur la CAS	De 15 à 25 % de la population sensible (la plage varie en fonction des régions)	Mars 2016

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, par l'entremise du sous-programme Information météorologique liée à la santé, le Ministère prévoit :

- élargir le service de la <u>Cote air santé</u>xli (CAS), en mettant l'accent sur les collectivités nordiques. Les travaux comprendront la mise en œuvre de la CAS en Ontario; le service sera étendu à l'échelle de la province d'ici 2016;
- mettre à l'essai des outils et des indices plus rentables pendant les Jeux panaméricains et parapanaméricains, afin de permettre une meilleure compréhension et utilisation de l'information liée à la qualité de l'air et d'autres renseignements météorologiques liés à la santé:
- améliorer le modèle de prévision de la qualité de l'air d'Environnement Canada en y intégrant l'incidence de la fumée provenant des incendies de forêt.

Le Ministère poursuivra également les activités qui suivent :

- améliorer davantage les techniques permettant de combiner les données d'observation et les valeurs prédictives du modèle pour produire des cartes scientifiquement rigoureuses illustrant les concentrations de matières particulaires fines, d'ozone et de dioxyde d'azote ainsi que les valeurs de la CAS. Ces améliorations comprennent la modernisation continue de la transmission de données à l'échelle du Programme national de surveillance de la pollution atmosphérique ainsi que la mise à niveau du modèle numérique de prévision de la qualité de l'air d'Environnement Canada;
- fournir des données et des conseils scientifiques sur l'ozone et les rayonnements UV au Centre mondial des données sur l'ozone et le rayonnement ultraviolet, et continuer d'exploiter le World Brewer Calibration Centre pour la communauté scientifique mondiale qui surveille la couche d'ozone.

Sous-programme 2.1.3: Information, prévisions et outils climatologiques

Description du sous-programme

Ce programme génère de nouvelles connaissances et de nouveaux renseignements sur l'état passé, présent et futur du système climatique et sur son fonctionnement, ainsi que sur la modification des conditions de l'atmosphère et ses effets connexes. Parmi les travaux menés dans le cadre de ce programme, il y a l'élaboration de modèles et de scénarios climatiques mondiaux et régionaux, et la détection de l'influence de l'être humain sur les changements climatiques au Canada, y compris les changements extrêmes. Ces travaux permettent aussi de comprendre la cryosphère nordique et canadienne et de suivre le niveau des gaz à effet de serre et des aérosols dans l'atmosphère partout au Canada, y compris dans les endroits isolés. Ces activités mènent à une compréhension accrue des incidences des changements climatiques sur les secteurs économiques et les écosystèmes. Les résultats des activités d'analyse et de recherche de ce programme fournissent une base scientifique pour l'élaboration de politiques, l'atténuation, la planification de l'adaptation et la prise des décisions concernant certains programmes, comme le Cadre stratégique fédéral sur l'adaptation, ainsi que des produits, des services et des outils pour les Canadiens. Plus particulièrement, les services climatiques informent les utilisateurs et les aident à s'adapter à la variabilité actuelle du climat et aux changements climatiques à moyen et à long terme. Ce programme met des données et des renseignements scientifiques à la disposition de tous les paliers de gouvernement au Canada, du milieu universitaire, de l'industrie, des consortiums, des conseils des normes et de la communauté scientifique nationale et internationale, entre autres des organisations telles que l'Organisation météorologique mondiale, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et la Société canadienne de météorologie et d'océanographie. Il s'acquitte des responsabilités prévues par la Loi sur le ministère de l'Environnement, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), la Loi sur la gestion des urgences (2007), la Loi sur le Conseil national de recherches (Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies) et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (articles 4 et 5 : surveillance et recherche). Des subventions et des contributions appuyant le programme Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens peuvent être une composante de ce programme.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
18 713 040	18 495 470	18 239 824

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
153	149	147

Mesure du rendement

Sous-programme 2.1.3 : Information, prévisions et outils climatologiques				
Résultat attendu	Cible	Date de réalisation		
Les clients et utilisateurs disposent de l'information dont ils ont besoin sur les projections, scénarios et ensembles de données climatiques sur différentes échelles temporelles et spatiales	Nombre annuel de téléchargements d'ensembles de données sur le climat	25 000	Mars 2016	

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, par l'entremise du sous-programme « Information, prévisions et outils climatologiques », le Ministère prévoit :

- continuer de fournir des données et des services de climatologie de grande qualité au public et à des clients clés, y compris des produits de données de surveillance du climat intégrés à l'échelle spatiale et à l'échelle de stations, ainsi que des sorties de modèles climatiques à diverses échelles spatiales et temporelles, à l'appui de l'engagement du Ministère à atteindre les objectifs du gouvernement du Canada en matière de données ouvertes;
- apporter un soutien continu pour l'application des codes du bâtiment au Canada, y compris fournir de l'information sur les charges de vent et de neige ainsi que les extrêmes de température et de précipitation à l'appui de l'application du Code national du bâtiment du Canada;
- élaborer une stratégie sur les services climatologiques afin d'examiner les possibilités de mettre au point d'autres produits et services;
- participer à la mise en œuvre du <u>Cadre mondial pour les services climatologiques</u> aux niveaux international, national et régional, notamment en améliorant la prestation de services de climatologie à l'appui de l'adaptation aux changements climatiques au Canada;
- faire avancer les connaissances scientifiques liées au climat importantes pour planifier les mesures d'adaptation et d'atténuation des risques, et rendre les nouveaux renseignements accessibles dans les publications scientifiques et à l'occasion de forums nationaux et internationaux;
- assurer une gestion continue des données pour veiller à ce que l'accessibilité des données climatologiques corresponde aux principes concernant les données ouvertes du gouvernement du Canada;
- contribuer aux évaluations climatologiques internationales, notamment au moyen de nouveaux résultats axés sur les phénomènes climatiques extrêmes au Canada et partout dans le monde.

Programme 2.2 : Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés

Description du programme

Environnement Canada fournit des prévisions et des services à des secteurs ciblés sensibles aux conditions météorologiques, dans le cadre d'ententes officielles et de contrats générant des revenus. S'appuyant sur les compétences essentielles offertes par le programme 2.1, ce programme fournit en temps opportun des services, et des prévisions et des observations fiables et exactes du temps, de l'eau, du climat, de la qualité de l'air et de la glace pour appuyer la prise des décisions dans les secteurs de l'aviation et du transport maritime et dans les secteurs militaire, commercial et autres. Il fournit des services par le truchement de diverses collaborations au Canada (y compris avec d'autres ministères) et à l'échelle internationale avec l'Organisation météorologique mondiale, ainsi qu'avec d'autres pays et organes internationaux, comme l'Organisation de l'aviation civile internationale. Ce programme aide le Ministère à s'acquitter des responsabilités et obligations qui lui sont confiées par la *Loi sur le ministère de l'Environnement* et la Convention de l'Organisation météorologique mondiale. Il aide aussi d'autres ministères à respecter leurs obligations aux termes de la *Loi sur l'aéronautique et du traité relatif à l'aviation civile internationale*, de la *Loi sur les océans* et de la *Loi sur les pêches*, et appuie les protocoles d'entente conclus avec Transports Canada, le ministère de la Défense nationale et divers organismes provinciaux et territoriaux.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des	Dépenses prévues	Dépenses prévues	Dépenses prévues
dépenses 2015-2016	2015-2016	2016-2017	2017-2018
15 792 293	15 792 293	15 822 293	15 618 888

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
361	355	349

Mesure du rendement

Programme 2.2 : Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés				
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation	
Les secteurs ciblés ont l'information et les services météorologiques et environnementaux dont ils ont besoin pour fonctionner de manière efficace et sécuritaire	Niveau de satisfaction combiné des principaux clients du Service météorologique du Canada (SMC) en matière d'accessibilité, de délais raisonnables et d'exactitude des produits et des services	7,5	Mars 2016	

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, par l'entremise du programme Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés, le Ministère prévoit :

- continuer d'offrir des services adaptés aux utilisateurs ciblés, notamment NAV CANADA,
 Transports Canada, la Garde côtière canadienne (GCC) et le ministère de la Défense nationale (MDN);
- fournir des renseignements sur les conditions météorologiques et l'état des glaces dans le Nord canadien en collaboration avec la GCC, le MDN et d'autres;
- continuer de tirer parti des investissements dans le programme 2.1 (Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens), en veillant à ce que les projets de premier plan et les

autres projets de transformation, comme le Système de prévisions météorologiques de prochaine génération, soient conçus et mis en œuvre en tant que système intégré.

Sous-programme 2.2.1 : Services météorologiques pour la navigation aérienne Description du sous-programme

Ce programme fournit des services météorologiques (observations, prévisions et avertissements) 24 heures par jour, chaque jour de l'année, à l'industrie aéronautique et à son organe de réglementation. Il appuie les buts et les missions de NAV CANADA et de Transports Canada, et aide les compagnies aériennes nationales et internationales dont les activités se déroulent en territoire canadien à prendre des décisions tactiques visant à maximiser leur efficacité, leur efficience et leur sécurité. Le programme inclut aussi le Centre d'avis de cendres volcaniques (VAAC), un des neuf centres de ce genre dispersés dans le monde qui sont placés sous l'autorité de l'Organisation de l'aviation civile internationale. Le VAAC prévoit le transport des cendres volcaniques dans l'atmosphère afin de réduire le risque de catastrophe aérienne et offre un soutien opérationnel aux autres VAAC ailleurs dans le monde. Ce programme est exécuté aux termes d'un contrat entre Environnement Canada et NAV CANADA.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
4 803 857	4 803 857	4 837 492

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
150	147	145

Mesure du rendement

Sous-programme 2.2.1 : Services météorologiques pour la navigation aérienne			
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
NAV CANADA et l'industrie aéronautique obtiennent l'information et les services météorologiques dont ils ont besoin pour maximiser leur efficacité et la sécurité aérienne	Note moyenne, sur une échelle de 1 (très insatisfait) à 10 (très satisfait), de la satisfaction des clients à propos des services météorologiques à l'aviation fournis par Environnement Canada	7,5	Mars 2016

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, par l'entremise du sous-programme Services météorologiques pour la navigation aérienne, le Ministère prévoit :

- continuer de fournir à NAV CANADA des services et des prévisions météorologiques pertinents, opportuns et de grande qualité pour l'industrie aéronautique, et ce, 24 heures par jour, chaque jour de l'année;
- mettre à jour les outils et les techniques de production du programme afin de tirer profit des percées dans les méthodes de production, comme la promotion de l'automatisation des outils de prévision, et l'amélioration des technologies de transfert de données.

Sous-programme 2.2.2 : Services météorologiques et des glaces pour la navigation maritime

Description du sous-programme

Ce programme fournit à l'industrie maritime et aux organismes de réglementation des prévisions de l'état de la mer, des conditions de la glace et de la température 24 heures par jour, tous les jours de l'année. Il appuie

l'Organisation maritime internationale en fournissant de l'information météorologique pour les eaux canadiennes et internationales de l'Arctique, ainsi que les buts et les mandats de la Garde côtière canadienne (GCC) et de Pêches et Océans Canada (MPO). Ce programme aide les industries maritimes et d'autres intérêts dont les activités se déroulent dans les eaux canadiennes, par exemple des organisations qui s'occupent de transport maritime, de pêche et d'extraction des ressources, à prendre des décisions tactiques (comme la navigation) afin de maximiser leur sécurité et leur efficacité. Étant l'un des principaux collaborateurs, la GCC diffuse de l'information en lien avec ce programme à l'intention des intérêts maritimes et fournit à Environnement Canada de l'information sur la glace, l'état de la mer et la météo sur place. Le programme est exécuté en partie dans le cadre d'un protocole d'entente avec le MPO pour les services relatifs à l'état actuel des glaces et aux prévisions de l'état des glaces dans les eaux canadiennes navigables. Il s'acquitte de responsabilités prévues par la Loi sur le ministère de l'Environnement, la Loi sur les océans et la Loi sur les pêches. Il soutient aussi les engagements envers la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer de 1974, le Système mondial de détresse et de sécurité en mer et le Service des glaces de l'Amérique du Nord.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
8 167 645	8 197 645	7 960 605

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
111	109	107

Mesure du rendement

Sous-programme 2.2.2 : Services météorologiques et des glaces pour la navigation maritime			
Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les collectivités marines possèdent l'information sur la météo, les vagues et la	Pourcentage de navigateurs qui ont indiqué être satisfaits par les produits offerts, y compris la possibilité d'accéder à ces données	90 %	Mars 2016
glace dont elles ont besoin pour un fonctionnement sécuritaire et efficace dans les eaux canadiennes	Pourcentage des clients et des organisations du secteur ciblé qui indiquent avoir pris en compte l'information sur l'état des glaces pour prendre des décisions	À déterminer	À déterminer

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, par l'entremise du sous-programme Services météorologiques et des glaces pour la navigation maritime, le Ministère prévoit :

- continuer de fournir à la Garde côtière canadienne (GCC) des services et des prévisions des conditions météorologiques et de l'état des glaces pertinents, opportuns et de grande qualité, et ce, 24 heures par jour, tous les jours de l'année;
- continuer de collaborer avec ses partenaires nationaux et internationaux à l'élaboration de produits et d'améliorer les services, notamment ceux compatibles avec les systèmes de navigation maritime électroniques;
- amorcer les travaux pour remanier les renseignements sur les conditions météorologiques maritimes, en mettant l'accent sur la préparation d'avertissements fondés sur l'impact afin de répondre aux besoins des marins;
- mettre au point les derniers détails d'une entente de collaboration renouvelée avec la GCC pour l'offre continue d'information sur les conditions météorologiques maritimes et l'état de la glace pour favoriser la sécurité du transport maritime, en particulier dans le Nord;

 continuer d'améliorer les modèles informatiques pour les conditions météorologiques et l'état de la glace, afin de mieux prévoir la concentration et les mouvements de la glace de mer ainsi que la pression interne de la glace et les courants océaniques.

Sous-programme 2.2.3 : Services météorologiques pour les opérations militaires

Description du sous-programme

Ce programme fournit au ministère de la Défense nationale (MDN) l'information, les prévisions et les outils météorologiques et océanographiques nécessaires pour les opérations des Forces canadiennes (FC) au Canada et à l'étranger. Il s'agit d'un programme exécuté en collaboration en vertu d'un protocole d'entente avec le MDN, qui répond aux besoins particuliers des FC et qui récupère ses coûts supplémentaires auprès du MDN. Ce programme est essentiel pour les activités des FC puisqu'il contribue à l'efficacité et à la sécurité des manœuvres tactiques, opérationnelles et stratégiques au Canada et dans diverses zones d'engagement militaire actif de la planète. Il aide aussi le MDN à s'acquitter des responsabilités prévues pour lui par la *Loi sur l'aéronautique*, fondement juridique de la sécurité de l'aviation militaire.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
2 820 791	2 820 791	2 820 791

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
100	99	97

Mesusre du rendement

Sous-programme 2.2.3 : Services météorologiques pour les opérations militaires				
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation	
Le ministère de la Défense nationale possède les données météorologiques et océaniques ainsi que les connaissances dont il a besoin pour optimiser ses activités au Canada et à l'étranger	Note moyenne, sur une échelle de 1 (très insatisfait) à 10 (très satisfait), de la satisfaction des clients à propos des services fournis par Environnement Canada au ministère de la Défense nationale	7,5	Mars 2016	

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, par l'entremise du sous-programme Services météorologiques pour les opérations militaires, le Ministère prévoit :

- continuer de fournir aux Forces canadiennes des services météorologiques opportuns et de grande qualité, et ce, 24 heures par jour, tous les jours de l'année;
- rendre pleinement opérationnel le nouveau Centre météorologique interarmées à la Base des Forces canadiennes Gagetown;
- continuer de collaborer avec le MDN et d'autres ministères fédéraux dans certains secteurs de l'Arctique afin d'appuyer (si possible) des solutions économiques pour déployer de l'équipement et mettre en place des plans et des exercices de gestion des urgences importants, et pour cerner les nouveaux enjeux quant à l'amélioration des services.

Résultat stratégique 3 : Les menaces que représente la pollution pour les Canadiens ainsi que pour leur environnement sont minimisées.

Programme 3.1 : Gestion des substances et des déchets

Description du programme

Les activités de ce programme réduisent les menaces que font peser la pollution et les déchets d'origine anthropique sur la santé humaine et l'environnement. Le programme évalue les risques que représentent pour l'environnement des substances déjà dans le commerce (substances existantes) et des substances dont l'utilisation est proposée au Canada (nouvelles substances). Il élabore aussi et met en œuvre des mesures visant à prévenir ou à gérer les risques découlant de ces substances et de ces déchets. Des contributions qui appuient le programme Gestion des substances et des déchets sont utilisées comme composantes de ce programme.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
85 149 099	85 149 099	50 311 880	44 144 891

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
613	437	409

Mesure du rendement

esare au rendement				
Programme 3.1 : Gestion des substances et des déchets				
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cibles	Dates de réalisation ⁶	
Les menaces que les substances toxiques et les déchets représentent pour les Canadiens et leurs répercussions sur l'environnement sont réduites	Pourcentage des régions de drainage où l'on ne dépasse pas les recommandations canadiennes ou fédérales pour la qualité de l'environnement pour les substances sélectionnées dans les sédiments, l'eau ou le biotea	Polybromodiphényléthers (PBDE) dans les sédiments et dans les poissons : 80 % Sulfonate de perfluorooctane (SPFO) dans l'eau et dans les poissons : 80 %	PBDE : septembre 2015 (sera rapporté dans le RMR de 2016-2017) SPFO : septembre 2014 (sera rapporté dans le RMR de 2015-2016)	

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, par l'entremise du programme Gestion des substances et des déchets, le Ministère prévoit :

- réaliser le <u>Plan de gestion des produits chimiques</u> quâting grâce à un éventail d'activités, notamment les suivantes : effectuer des évaluations des substances nouvelles et existantes; développer des directives pour la qualité de l'environnement; élaborer et mettre en œuvre des outils de gestion des risques; assurer une surveillance environnementale intégrée; effectuer des recherches ciblées sur les substances prioritaires; tenir à jour l'<u>Inventaire national des rejets de polluants</u> participer à diverses tribunes internationales sur les produits chimiques et la biotechnologie xiv;
- mettre en œuvre des programmes de réglementation, y compris le programme sur l'Immersion en mer, le Règlement sur les urgences environnementales ainsi que le Règlement sur les avis et les ententes connexes;
- diriger l'exécution du <u>Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux xivi</u>;
- administrer les responsabilités législatives et réglementaires liées à la Loi sur les pêches concernant la gestion des effluents.

⁶ Les dates de réalisation correspondent à la fin de la période d'échantillonnage. Le délai entre les dates de réalisation et le moment où les valeurs sont consignées s'explique par le temps requis pour procéder à l'analyse des échantillons en laboratoire et compiler les données des différents sites.

Sous-programme 3.1.1 : Gestion des substances

Description du sous-programme

Ce programme est chargé de l'évaluation et de la gestion des risques pour l'environnement que représentent toutes les substances mentionnées dans le Plan de gestion des produits chimiques, ainsi que les nouvelles substances (sur notification par l'industrie de leur importation ou de leur fabrication). Il a recours à des évaluations scientifiques des risques, établit les priorités et prend en temps opportun des mesures réglementaires (ou autres, le cas échéant) pour gérer les risques associés aux substances jugées dangereuses. Il vise à améliorer la gestion de ces substances par la recherche et la surveillance, le pistage des rejets de polluants (par les déclarations à l'Inventaire national des rejets de polluants) et l'évaluation constante des résultats des mesures de maîtrise des risques. Il utilise la réglementation et les autres mesures prévues à la partie 5 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), Substances toxiques, pour lutter contre le risque associé aux substances préoccupantes tout au long de leur cycle de vie (p. ex. rejetées dans l'environnement par des processus industriels, contenues dans des produits commerciaux et de consommation, ou rejetées par des déchets ou des produits en fin de vie utile). Les mouvements internationaux et interprovinciaux des déchets et des matières recyclables dangereuses font aussi partie de ce programme, qui maintient la transparence avec les intervenants par des processus de consultation, y inclus par la participation aux niveaux national et international. À l'échelle internationale, ce programme met en œuvre les engagements juridiques du Canada dans un large éventail de tribunes, comme les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et la Convention de Minamata, le Programme d'évaluation coopérative des produits chimiques de l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Conseil de coopération Canada-États-Unis en matière de réglementation.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
50 121 399	27 591 415	26 975 150

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
404	271	264

Mesure du rendement

Sous-programme 3.1.1 : Gestion des substances				
Résultat attendu Indicateur de rendement Cible Date de ré-				
Réduction des rejets de produits toxiques et d'autres substances préoccupantes dans l'environnement	Réduction du pourcentage d'émissions d'isoprène provenant du secteur de la fabrication de caoutchouc	80 %	Mars 2016	

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, par l'entremise du sous-programme Gestion des substances, le Ministère prévoit :

- effectuer des recherches ciblées sur les substances prioritaires et les questions visées par le <u>Plan de gestion des produits chimiques</u> (PGPC) et la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, 1999 (LCPE 1999), et publier (sur le site Internet du PGPC) des versions provisoires ou finales des évaluations liées aux substances existantes en vue d'un examen ultérieur;
- évaluer les quelque 500 nouveaux produits chimiques, nanomatériaux et produits de biotechnologie déclarés avant leur entrée au Canada, et intervenir dès que possible lorsqu'un risque pour la santé ou l'environnement est cerné dans l'évaluation;

- effectuer une surveillance environnementale intégrée des produits chimiques prioritaires dans l'air, l'eau, les sédiments, les poissons et les eaux usées, afin de déceler et de caractériser les changements dans l'environnement;
- continuer d'élaborer, de mettre en œuvre et d'administrer les outils de gestion des risques réglementaires et volontaires afin de gérer les risques liés aux substances dangereuses, y compris les émissions de polluants atmosphériques (composés organiques volatils) dans certains produits de consommation et commerciaux;
- recueillir et publier (par l'intermédiaire de l'<u>Inventaire national des rejets de polluants</u> viviii) des renseignements concernant plus de 300 substances préoccupantes rejetées, éliminées ou recyclées;
- favoriser une saine gestion des substances chimiques, des rejets et des produits de biotechnologie, notamment :
 - en participant à une variété d'initiatives internationales à l'appui des efforts que nous déployons au pays;
 - en mettant en œuvre des mesures nationales, notamment pour respecter les engagements en vertu des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et de la Convention de Minamata;
- déterminer et mettre en œuvre des outils et des mécanismes de gestion des déchets afin de réduire les rejets de <u>substances toxiques</u> xiix, en consultation avec les provinces et les territoires ainsi que d'autres intervenants;
- continuer de mettre au point des solutions modernes en gestion de l'information et en technologie de l'information pour l'exécution du programme, y compris un système électronique de déclaration pour les déchets dangereux et les matières recyclables dangereuses;
- Élaborer et fournir des modèles économiques incorporant les facteurs environnementaux à la prise de décision.

Sous-programme 3.1.2 : Gestion des effluents

Description du sous-programme

Ce programme appuie la gestion des risques que représentent pour l'environnement et la santé humaine le rejet et le dépôt de résidus de déchets dans l'eau (p. ex. les effluents). Il y parvient par l'élaboration, la mise en œuvre et l'administration de stratégies et de programmes, comme des plans de prévention de la pollution, des règlements, des codes de pratique, des lignes directrices et des ententes de performance environnementale. En vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) et de la Loi sur les pêches, ce programme cherche à réduire les rejets de déchets et de substances préoccupantes dans les effluents de l'industrie et du secteur public, entre autres, mais non exclusivement, ceux qui sont produits par l'extraction minière et la transformation, l'industrie forestière, les eaux usées municipales et d'autres secteurs. Ses principales activités sont la réalisation de recherches et d'analyses des risques, l'élaboration et la mise en œuvre de règlements et d'autres mesures de maîtrise des risques, l'évaluation des résultats de la surveillance des effets sur l'environnement des installations réglementées, la fourniture de conseils techniques aux évaluations environnementales et le rôle de centre de liaison pour les dispositions relatives à la prévention de la pollution de la Loi sur les pêches (DPP-LP). Plus précisément, le programme administre les DPP de la LP et élabore des instruments de gestion des risques, et il administre le Règlement sur les systèmes d'assainissement des eaux usées, le Règlement sur les effluents liquides des mines de métaux et le Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers pour limiter ou gérer le dépôt de substances nuisibles dans l'eau afin de réduire les menaces pour les poissons, l'habitat des poissons et la santé des êtres humains qui consomment du poisson. L'exécution du programme exige la collaboration avec des partenaires (y compris d'autres ministères fédéraux, d'autres paliers de gouvernement et des associations) et la consultation de l'industrie, des groupes autochtones et d'autres intervenants.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
6 896 052	6 883 911	6 707 787

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
68	67	64

Mesure du rendement

Sous-programme 3.	Sous-programme 3.1.2 : Gestion des effluents			
Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation	
Le risque de pollution des effluents par les	Pourcentage des installations dont les émissions sont dans les limites réglementaires	95 % pour le REMM et le REFPP	Mars 2016 pour le REMM et le REFPP	
secteurs réglementés en vertu de la <i>Loi sur</i> <i>les pêches</i> est réduit au minimum	Règlements compris dans cet indicateur : Règlement sur les effluents de mines de métaux (REMM) Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers (REFPP) Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées (RESAEU)	À déterminer pour le RESAEU puisque le rapport initial n'est pas encore terminé. On établira la cible en 2016- 2017.	À déterminer pour le RESAEU	
	Chargement (en tonnes) des matières exerçant une demande biologique en oxygène (DBO) et du total des solides en suspension des installations de traitement des eaux usées	À déterminer puisque le rapport initial n'est pas encore terminé. On établira la cible en 2016- 2017.	À déterminer	

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, par l'entremise du sous-programme Gestion des effluents, le Ministère prévoit :

- administrer le Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées et le Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers, et travailler avec les provinces et les territoires afin de simplifier l'administration et, si possible, l'utilisation d'ententes bilatérales afin d'éviter tout chevauchement;
- obtenir la collaboration d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, de groupes autochtones et d'intervenants, des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut, du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador pour l'établissement de normes minimales sur la qualité des effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées pour le Grand Nord;
- appliquer les dispositions de la Loi sur les pêches en ce qui concerne la prévention de la pollution, et travailler de concert avec Pêches et Océans Canada afin de rendre l'administration de la Loi sur les pêches plus efficace et plus simple;
- continuer d'administrer le Règlement sur les effluents des mines de métaux, notamment en mettant à contribution des partenaires fédéraux, comme Pêches et Océans Canada, des groupes autochtones et d'autres intervenants, pour la gestion de l'élimination des résidus miniers des projets miniers. En outre, le Ministère poursuivra les consultations multilatérales concernant l'examen du Règlement sur les effluents des mines de métaux.

Sous-programme 3.1.3 : Pollution marine

Description du sous-programme

Ce programme évalue, contrôle et surveille l'immersion en mer de déchets et d'autres matières, et fait des recommandations au suiet de la pollution marine provenant des navires. Depuis 2010, ce programme est chargé d'évaluer et de maîtriser les risques pour le milieu marin associés à des Canadiens ou à la circulation maritime canadienne dans l'Antarctique. Il utilise un mélange d'instruments réglementaires et autres pour prévenir la pollution du milieu marin. Examine les incidences sur les sédiments et d'autres déchets, administre les interdictions et les contrôles, et perçoit des droits et délivre des permis pour l'immersion en mer et les expéditions dans l'Antarctique. Deux séries de droits sont applicables pour le recouvrement des coûts aux permis d'immersion en mer : des droits sont imposés dans tous les cas pour la demande de permis et des droits de permis sont imposés sur la matière inorganique inerte et draguée. Le programme effectue des recherches et met au point des outils décisionnels et de surveillance ainsi que des normes; il contribue à la coordination fédérale de la prévention de la pollution du milieu marin (provenant des navires). La législation s'appliquant à ce programme inclut la section 3 (Immersion en mer), partie 7 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) et la Loi sur la protection de l'environnement en Antarctique de 2003. Les obligations internationales incluent la Convention et le Protocole de Londres, le Traité sur l'Antarctique et le Protocole de Madrid. Le programme cherche aussi à faire progresser les positions canadiennes afin d'influencer les règles internationales visant à réduire et à gérer la pollution marine mondiale provenant de toutes les sources.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
1 193 963	1 191 696	1 191 696

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
12	12	12

Mesure du rendement

Sous-programme 3.1.3 : Pollution marine			
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Réduction de la pollution marine attribuable aux rejets en mer non contrôlés	Pourcentage d'activités de suivi de site de rejets qui ne nécessitent pas de mesures de gestion du site	85 %	Mars 2016

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, par l'entremise du sous-programme Pollution marine, le Ministère prévoit :

- entreprendre l'élaboration d'une stratégie pour la mise en œuvre nationale des amendements au Protocole de Londres concernant la géo-ingénierie marine, ce qui permettra au Canada de ratifier la modification du Protocole de Londres;
- continuer d'améliorer les directives pour les demandeurs de permis dans le cadre du <u>programme</u> <u>d'Immersion en mer les directives pour les demandeurs de permis dans le cadre du <u>programme</u> <u>d'Immersion en mer les directives pour les demandeurs de permis dans le cadre du <u>programme</u> <u>d'Immersion en mer les directives pour les demandeurs de permis dans le cadre du <u>programme</u> <u>d'Immersion en mer les directives pour les demandeurs de permis dans le cadre du <u>programme</u> <u>d'Immersion en mer les directives pour les demandeurs de permis dans le cadre du <u>programme</u> <u>d'Immersion en mer les directives pour les demandeurs de permis dans le cadre du <u>programme</u> <u>d'Immersion en mer les directives pour les demandeurs de permis dans le cadre du programme</u> <u>d'Immersion en mer les directives pour les demandeurs de permis dans le cadre du programme sur l'Antarctique;</u></u></u></u></u></u></u>
- continuer d'évaluer les régimes de mise en place et d'immersion en mer en vue de la mise à jour des exigences, y compris celles en vertu du Protocole de Londres.

Sous-programme 3.1.4 : Urgences environnementales

Description du sous-programme

Ce programme protège les Canadiens et leur environnement contre les effets des cas d'urgence de pollution, en fournissant une réglementation et les conseils scientifiques de spécialistes. Plus précisément, il vise à réduire la fréquence et les conséquences des cas d'urgence de pollution grâce à cinq activités principales : la prévention, la préparation, l'intervention, le rétablissement et la recherche-développement. La prévention consiste à fournir des conseils d'experts aux promoteurs de gros projets d'aménagement, par le truchement du processus d'évaluation environnementale et par la réglementation des installations de produits chimiques, afin d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'urgence environnementale. La préparation efficace repose sur la clarté des rôles, la communication et la prise de décisions efficaces, et sur la confiance et la coopération entre les gouvernements, l'industrie et les collectivités. Pendant une intervention d'urgence, le Centre national des urgences environnementales est le centre de liaison d'Environnement Canada pour la fourniture de conseils scientifiques, comme les prévisions météorologiques, la modélisation des trajectoires des contaminants, le devenir et le comportement des substances dangereuses, la cartographie des zones sensibles, l'établissement des priorités du nettoyage et la protection des écosystèmes et des espèces sauyages vulnérables, comme les oiseaux migrateurs. Les activités de rétablissement incluent l'évaluation des dommages et les conseils aux pollueurs sur la manière de remettre en état les milieux endommagés par les urgences environnementales. En fournissant les conseils d'experts scientifiques de confiance, le programme peut aider les industries et les organismes d'intervention d'urgence à prendre des décisions responsables sur l'environnement avant, pendant et après un incident important de pollution de l'environnement.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
15 105 097	12 722 905	7 348 305

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
87	84	66

Mesure du rendement

Sous-programme 3.1.4 : Urgences environnementales			
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation
Les personnes réglementées respectent les exigences et obligations en vertu du Règlement sur les urgences environnementales	Pourcentage d'installations nécessitant des plans d'urgence environnementale qui les ont mis en place, comme l'exige le Règlement sur les urgences environnementales	90 %	Mars 2016

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, par l'entremise du sous-programme Urgences environnementales, le Ministère prévoit :

- continuer de mettre en œuvre le <u>Règlement sur les urgences environnementales</u>, les <u>règlements sur les avis</u> (en vertu de la <u>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</u>, 1999 et de la <u>Loi sur les pêches</u>) et les accords sur les avis connexes qui assurent la communication au Ministère de l'information sur les cas de pollution en temps voulu;
- mener des études sur les déversements de bitume dilué à l'appui du régime fédéral de classe mondiale en matière de préparation et d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures.
 Ces études seront axées sur les propriétés physiques et chimiques du bitume déversé ainsi que sur son devenir et son comportement, et porteront également sur la modélisation des

- déversements, les contre-mesures et les interactions avec la côte:
- contribuer à la mise en œuvre des initiatives de classe mondiale sur la sûreté extracôtière et ferroviaire ainsi que la sûreté des pipelines et des pétroliers, y compris l'élaboration de directives relatives à l'analyse des avantages environnementaux nets et l'établissement de plans d'intervention sectorielle pour quatre zones pilotes au Canada;
- fournir des conseils en matière d'urgences environnementales dans le cadre d'évaluations environnementales.

Sous-programme 3.1.5 : Sites contaminés

Description du sous-programme

Ce programme a trait surtout aux responsabilités d'Environnement Canada en ce qui concerne le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF). Le PASCF est un programme horizontal du gouvernement du Canada, d'une durée de 15 ans, qui vise à réduire les risques que représentent pour l'environnement et la santé humaine les sites fédéraux contaminés connus et les obligations financières fédérales qui leur sont associées. Quinze ministères fédéraux (dont Environnement Canada), organismes fédéraux et sociétés d'État consolidées ayant la responsabilité de sites contaminés participent à l'heure actuelle au PASCF, soit comme gardiens de site ou dans un rôle de soutien. Il incombe à Environnement Canada d'héberger le secrétariat du PASCF, d'élaborer des lignes directrices et les politiques du programme, et de fournir aux gardiens fédéraux le soutien de spécialistes pour l'évaluation et pour les activités d'assainissement et de gestion des risques à leurs sites. Le secrétariat du PASCF coordonne de plus la mise en œuvre du cadre stratégique concernant les sites contaminés à responsabilité partagée.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
11 832 588	1 921 953	1 921 953

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
42	3	3

Sous-programme 3.1.5 : Sites contaminés					
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cible	Date de réalisation		
Réduction du passif fédéral dans les lieux contaminés fédéraux à risque plus élevé	Réduction du passif total pour tous les sites contaminés fédéraux de classe 1 et de classe 2 financés par le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF) pendant la phase II du PASCF.	1,17 milliard de dollars	Fin de l'exercice 2015-2016		
Réduction du risque que posent les sites contaminés fédéraux pour l'environnement et la santé humaine	Nombre de sites de classe 1 et de classe 2 financés par le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF) pour lesquels des activités de réduction du risque ont été entreprises	368	Mars 2016		

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, par l'entremise du sous-programme Sites contaminés, le Ministère prévoit :

- assurer le suivi des programmes pour la réalisation continue du <u>Plan d'action pour les sites</u> <u>contaminés fédéraux</u> (PASCF) en partenariat avec les autres ministères et organismes fédéraux et les sociétés d'État consolidées;
- fournir des conseils d'expert pour aider les gardiens fédéraux à évaluer et à remettre en état leurs sites contaminés, de façon à assainir les sites hautement prioritaires dans le cadre du PASCF et à réduire les risques écologiques qu'ils présentent;
- fournir des lignes directrices particulières aux sites afin d'améliorer la réduction des risques, et fournir des directives et de la formation aux gardiens de site:
- évaluer et assainir les sites dont Environnement Canada est responsable.

Le Ministère prévoit également faire ce qui suit :

 préparer un rapport public sur les résultats du PASCF, qui décrira les progrès réalisés à l'égard de la gestion des sites contaminés fédéraux.

Programme 3.2 : Changements climatiques et qualité de l'air

Description du programme

Ce programme vise à protéger la santé des Canadiens, l'environnement et l'économie du Canada contre les effets nocifs des polluants atmosphériques et les incidences des émissions de gaz à effet de serre (GES) par l'élaboration et la mise en œuvre de règlements et d'autres mesures de contrôle. Les activités du programme sont basées sur une analyse économique et scientifique solide et sur la surveillance et la déclaration des émissions. Le travail effectué dans le cadre de ce programme est le suivant : collaboration continue avec d'autres gouvernements et avec des intervenants, conseils d'experts en technologie et en science de l'environnement, évaluations et gestion de programmes pour appuyer les décisions relatives aux investissements technologiques, à l'élaboration de politiques et à la réglementation, et collaboration avec les États-Unis pour uniformiser la réglementation sur les GES au besoin, réduire la pollution atmosphérique transfrontalière et faire progresser la mise au point de technologies propres. Le travail consiste aussi à participer et à contribuer à des tribunes internationales, et à y négocier afin de lutter contre les changements climatiques et la pollution atmosphérique transfrontalière: il consiste de plus à participer et à contribuer à des processus bilatéraux et multilatéraux pour appuyer les positions et les objectifs du Canada. Ce programme inclut des contributions appuyant le programme Changements climatiques et qualité de l'air, et des subventions pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal relatif aux substances appauvrissant la couche d'ozone.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des	Dépenses prévues	Dépenses prévues	Dépenses prévues
dépenses 2015-2016	2015-2016	2016-2017	2017-2018
122 872 074	122 872 074	91 678 186	86 918 393

Ressources humaines (ETP)

10000011000110111000 (=11)		
2015-2016	2016-2017	2017-2018
712	327	320

Mesure du rendement

Programme 3.2 : Changemen	Programme 3.2 : Changements climatiques et qualité de l'air			
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation	
Les menaces que représentent les émissions de gaz à effet de serre pour les Canadiens, leur santé et leur environnement sont réduites	Émissions de gaz à effet de serre du Canada (équivalents CO ₂) en mégatonnes	La cible nationale du Canada est une réduction de 17 % par rapport à 2005	2020	
Amélioration de la qualité de l'air au Canada	Pourcentage de la population canadienne vivant dans des zones où les Normes canadiennes de qualité de l'air ambiant (NCQAA) quotidiennes et annuelles pour les particules fines (P ₂) de 28 µg/m³ et de 10 µg/m³ sont dépassées	Réduction de la moyenne mobile sur 3 ans	Décembre 2015	
	Pourcentage de la population canadienne vivant dans des zones où les Normes canadiennes de qualité de l'air ambiant (NCQAA) sur huit heures pour l'ozone troposphérique de 63 parties par milliards (ppb) sont dépassées	Réduction de la moyenne mobile sur 3 ans	Décembre 2015	

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, par l'entremise du programme Changements climatiques et qualité de l'air, le Ministère prévoit :

- continuer de concrétiser l'approche réglementaire sectorielle du gouvernement fédéral visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) au Canada;
- continuer de fournir des conseils d'expert à l'appui de l'élaboration de politiques et de règlements se rapportant aux changements climatiques et à la qualité de l'air;
- continuer de mettre en œuvre le <u>Système de gestion de la qualité de l'air</u> liv en collaboration avec les provinces, les territoires et les intervenants;
- commencer la mise en œuvre des instruments réglementaires et non réglementaires visant à réduire les émissions de polluants atmosphériques qui sont prêts pour certains secteurs industriels, et continuer d'élaborer les instruments requis pour les principaux secteurs industriels restants;
- continuer de collaborer avec les États-Unis à la réduction de la pollution atmosphérique transfrontalière:
- continuer de participer aux tribunes internationales axées sur les changements climatiques et l'air pur, et mettre des mesures en œuvre au moyen de partenariats internationaux;
- produire des résultats, des données et des analyses scientifiques judicieux et pertinents permettant de guider les processus décisionnels en matière d'orientation stratégique et de réglementation concernant les polluants atmosphériques, les GES et les activités qui ont une incidence sur les Canadiens, leur santé et leur environnement.

Sous-programme 3.2.1 : Programme de réglementation sur les changements climatiques et la qualité de l'air

Description du sous-programme

Ce programme élabore, pour les changements climatiques et la pollution atmosphérique, des approches canadiennes fondées sur la diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES) et des polluants atmosphériques (PA), et préconise le recours à des démarches scientifiques pour l'élaboration de nouvelles normes et de nouveaux règlements. Les principales activités de ce programme sont axées sur l'élaboration et la mise en œuvre de règlements visant à réduire les émissions des secteurs industriels et du transport tout en maintenant la compétitivité économique. Le programme effectue aussi des analyses en lien avec des questions transversales connexes, concoit des mécanismes de conformité souples et négocie des accords d'équivalence avec les provinces. Par l'intermédiaire du Conseil canadien des ministres de l'Environnement, il collabore avec les provinces et les territoires pour mettre en œuvre le Système de gestion de la qualité de l'air, ce qui signifie qu'il faut établir de nouvelles normes en matière de qualité de l'air, mettre la touche finale aux exigences relatives aux émissions industrielles et mettre ces exigences en œuvre. Les principales activités du programme sont appuyées par une analyse juridique et économique, ainsi que par des recherches scientifiques et des activités de surveillance et de modélisation des émissions de GES et de PA qui servent de base pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des normes et des règlements. Les activités du programme englobent la collecte de données, l'estimation des émissions et la production de rapports pour appuyer les programmes canadiens et respecter les exigences internationales, et notamment la compilation et la présentation de rapports internationaux sur les GES et les PA.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
93 647 507	32 712 960	32 833 778

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-3017	2017-2018
618	266	262

Mesure du rendement

Sous-programme 3.2.1 : Programme de réglementation sur les changements climatiques et la qualité de l'air			
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Réduction des émissions de polluants atmosphériques provenant des secteurs réglementés ou ciblés	Émissions canadiennes des polluants atmosphériques provenant de sources industrielles et mobiles	Réduction de la moyenne mobile sur 3 ans	2036
Réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant des secteurs réglementés ou ciblés	Émissions de gaz à effet de serre du Canada en mégatonnes (Mt) provenant de sources industrielles et mobiles	Réduction des émissions	À déterminer

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, par l'entremise du sous-programme Programme de réglementation sur les changements climatiques et la qualité de l'air, le Ministère prévoit :

Améliorer la qualité de l'air

 continuer de collaborer avec les provinces, les territoires et les intervenants afin de mettre en œuvre le <u>Système de gestion de la qualité de l'air</u> (SGQA), qui comporte de nouvelles normes de qualité de l'air ambiant, un cadre de gestion de la qualité de l'air à l'échelle des zones

- atmosphériques locales et des bassins atmosphériques régionaux, et des exigences relatives aux émissions pour les principaux secteurs industriels et types d'équipement;
- achever et commencer à mettre en œuvre le Règlement multisectoriel sur les polluants atmosphériques;
- mettre au point et publier d'autres mécanismes visant à réduire la pollution atmosphérique générée par les secteurs à forte intensité d'émissions et exposés aux échanges commerciaux;
- fournir des données, une expertise, des cartes et des analyses liées à la surveillance de la qualité de l'air afin de guider la mise en œuvre du SGQA et le suivi des avantages de l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air;
- élaborer, en collaboration avec les provinces, les territoires et les intervenants, des Normes canadiennes de qualité de l'air ambiant pour l'anhydride sulfureux (SO₂) et le dioxyde d'azote (NO₂) par l'entremise du Conseil canadien des ministres de l'Environnement;
- continuer de fournir des résultats de recherche pertinents et opportuns et des données de surveillance de la qualité de l'air ambiant afin de contribuer à la compréhension de l'incidence des changements liés aux émissions de polluants atmosphériques (y compris celles générées par les secteurs des transports et des combustibles) sur la qualité de l'air, la santé des Canadiens et l'environnement;
- mettre à jour, améliorer et élargir les produits satellitaires de prévisions de la qualité de l'air destinés à la surveillance et à l'analyse des tendances, y compris les premières cartes pancanadiennes issues de données satellitaires montrant les dépôts de dioxyde d'azote et de dioxyde de soufre en surface;
- continuer l'élaboration d'un système de modélisation du mercure s'appliquant à plusieurs milieux (air, eau et sol) afin de mieux comprendre les effets de la contamination par le mercure sur l'écosystème;
 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)
- tenir un inventaire des gaz à effet de serre (GES) et d'autres inventaires sur les polluants atmosphériques afin de respecter les exigences internationales et nationales en matière de rapports et d'améliorer le portrait régional des sources et des puits de GES au Canada;
- à l'appui de l'engagement du Canada quant à l'atteinte des objectifs nationaux de réduction des émissions de GES, continuer de fournir des analyses stratégiques et économiques et d'apporter un soutien réglementaire pour faire progresser l'approche réglementaire sectorielle du gouvernement fédéral à l'égard de la réduction des émissions de GES, en assurant l'harmonisation avec les normes des États-Unis, le cas échéant. Cela comprend les travaux transversaux sur les politiques et la réglementation, notamment l'élaboration de mécanismes de conformité pour les mesures de réduction des émissions de GES;
- continuer de travailler avec les provinces et les territoires intéressés à l'élaboration d'accords d'équivalence pour la réglementation des GES.

Sous-sous-programme 3.2.1.1 : Émissions du secteur industriel

Description du sous-sous-programme

Ce programme vise à réduire, en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999), les émissions de polluants atmosphériques (PA) et de gaz à effet de serre (GES) provenant des secteurs industriels. Ses principales activités sont l'élaboration de normes et de règlements pour les GES provenant des secteurs de la production d'électricité, du pétrole et du gaz et des industries touchées par les échanges et rejetant de grandes quantités d'émissions, ainsi que la mise au point de normes, de règlements et d'autres instruments de gestion du risque pour les polluants atmosphériques, dans le cadre du Système de gestion de la qualité de l'air. Le travail consiste aussi à négocier et à élaborer des accords d'équivalence avec les provinces ou les territoires intéressés. Parmi les autres activités, il y a la surveillance, la quantification des émissions et la production de rapports à ce sujet, la vérification, la

recherche et la modélisation, ainsi que les évaluations économiques et scientifiques des niveaux actuels et futurs de polluants atmosphériques et d'émissions de GES. En vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999), il incombe à ce programme de pister les rejets de substances nuisibles, et de faire rapport à leur sujet, afin de respecter les obligations nationales (p. ex. Inventaire national des rejets de polluants) et internationales (p. ex. la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques); il lui incombe aussi de concevoir et de mettre en œuvre un système électronique de gestion et de collecte des données (pour qu'il existe un système harmonisé pour la déclaration des émissions de GES et de PA). Le programme donne également aux Canadiens et aux décideurs de l'information sur les incidences environnementales et sanitaires des polluants atmosphériques et il leur communique notamment les résultats de la surveillance scientifique et des études à court terme sur les incidences des sables bitumineux.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
77 369 811	26 809 966	26 930,785

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
481	201	198

Mesure du rendement

Sous-sous-programme 3.2.1.1 : Émissions du secteur industriel				
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation	
Les secteurs industriels qui respectent les niveaux d'intensité d'émissions réglementés de gaz à effets de serre	Pourcentage des centrales de production d'électricité au charbon respectant leurs exigences réglementaires relatives au rendement des émissions de gaz à effets de serre	100 %	Mars 2016	
Les niveaux d'émissions de polluants atmosphériques des secteurs industriels respectent les règlements, nouveaux ou modifiés, à la date fixée	Pourcentage des installations industrielles, des équipements ou des personnes réglementées ciblés qui respectent leurs exigences réglementaires en matière de réduction des émissions de polluants atmosphériques	100 %	2036	

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, par l'entremise du sous-sous-programme Émissions du secteur industriel, le Ministère prévoit :

Sur le plan réglementaire

- continuer de mettre en œuvre et d'administrer le Règlement sur la réduction des émissions de dioxyde de carbone – secteur de l'électricité thermique au charbon et faire progresser l'élaboration de règlements à l'appui de la réduction des émissions de GES générées par les autres secteurs;
- achever et commencer à appliquer le Règlement multisectoriel sur les polluants atmosphériques
 (RMPA) pour les chaudières et les fours industriels, les moteurs stationnaires et le secteur des
 cimenteries. Ces travaux consisteront aussi à continuer d'élaborer un outil de collecte et de gestion de
 données électroniques pour les entités réglementées qui présentent des rapports en vertu du RMPA, et
 à élaborer des modifications futures afin d'inclure d'autres secteurs;
- travailler à la mise au point et à la mise en œuvre des Exigences de base relatives aux émissions industrielles pour divers types d'équipements et secteurs;

Sur le plan scientifique

- mettre en œuvre des activités scientifiques afin de favoriser une meilleure compréhension du devenir et du transport transprovincial et transfrontière des polluants atmosphériques générés par les secteurs industriels:
- élaborer une caractérisation des concentrations atmosphériques à long terme de dioxyde de carbone, de méthane et de carbone noir recensées par les réseaux canadiens d'observation atmosphérique à l'échelle régionale afin de mieux comprendre les influences des sources à l'échelle régionale;
- recueillir et publier, par l'intermédiaire de l'<u>Inventaire national des rejets de polluants</u> l'vi, de l'information sur les principaux polluants atmosphériques rejetés, éliminés et recyclés;
- continuer de travailler avec les provinces intéressées à la gestion et à l'élargissement du Système de déclaration à guichet unique du Ministère pour les déclarations réglementaires concernant les émissions atmosphériques (y compris les GES), les polluants rejetés et les substances chimiques;
- dresser un inventaire canadien des émissions de carbone noir pour appuyer les travaux réalisés par le Ministère et le Conseil de l'Arctique;
- mettre en œuvre les nouvelles lignes directrices d'établissement de rapport sur les GES pour les inventaires nationaux de GES, qui sont présentées chaque année (en avril) en vertu de la Conventioncadre des Nations Unies sur les changements climatiques;
- mettre en œuvre des activités scientifiques à l'appui de l'évaluation des effets des contaminants atmosphériques sur la santé des espèces sauvages, et produire des rapports et de l'information pour guider les décisions concernant les effets de ces contaminants sur la santé des espèces sauvages et la qualité des écosystèmes;
- évaluer les prévisions d'une version haute résolution du modèle de prévision de la qualité de l'air du Ministère, et utiliser les résultats afin d'évaluer les effets des activités relatives aux sables bitumineux sur la qualité de l'air et leur incidence sur la santé des écosystèmes.

Sous-sous-programme 3.2.1.2 : Émissions du secteur des transports

Description du sous-sous-programme

Ce programme vise à réduire les émissions du secteur du transport (véhicules, moteurs et carburants, y compris les biocarburants) par l'élaboration, la mise en œuvre et l'administration de règlements pris en application de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999). Les principales activités de ce programme sont l'élaboration de règlements sur les gaz à effet de serre (GES) pour les véhicules et les moteurs, l'élaboration de règlements sur les polluants atmosphériques pour divers véhicules, moteurs et carburants, y compris les biocarburants, et la mise en œuvre et l'administration de ces règlements, entre autres en vérifiant les émissions et en procédant à des analyses scientifiques afin que les normes soient respectées. Ce programme collabore avec Transports Canada pour lutter contre les polluants atmosphériques et les émissions de GES provenant du transport maritime par l'élaboration de nouvelles normes nationales et internationales, et recommande certaines pratiques aux navires en collaboration avec l'Organisation maritime internationale. Par l'entremise du Groupe de travail sur les sources mobiles, il échange aussi de l'information avec les provinces et les territoires et cerne les domaines d'intérêt commun pour réduire les émissions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
16 277 697	5 902 993	5 902 993

Ressources humaines (ETP)

10000011000 11011100 (211)		
2015-2016	2016-2017	2017-2018
137	65	64

Mesure de rendement

Sous-sous-programme 3.2.1	Sous-sous-programme 3.2.1.2 : Émissions du secteur des transports			
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation	
Réduction des émissions de gaz à effet de serre des nouveaux véhicules, moteurs et carburants vendus au Canada	Taux de conformité aux normes mises en place dans le Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des automobiles à passagers et des camions légers pour : (i) la présentation des rapports de fin d'année modèle; (ii) les normes sur la moyenne d'émissions pour un parc de véhicules	100 %	(i) mai 2014 (pour l'année modèle 2013) (ii) mai 2015 (pour l'année modèle 2011)	
Réduction des émissions de polluants atmosphériques des nouveaux véhicules, moteurs et carburants vendus au Canada	Émissions moyennes d'oxyde d'azote (NOx) en grammes/milles pour les nouveaux véhicules légers mis en vente au Canada (par année modèle)	Une quantité de 0,07 gramme/mille pour 2011 jusqu'à l'entrée en vigueur des nouvelles normes du troisième trimestre	L'année modèle prend fin en décembre 2012 (sera présentée dans le Rapport ministériel sur le rendement au cours de l'année 2015-2016)	

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, par l'entremise du sous-sous-programme Émissions du secteur des transports, le Ministère prévoit :

- établir des normes plus sévères pour les émissions de polluants atmosphériques des voitures et camionnettes neuves et de certains véhicules lourds, et réduire la teneur en soufre de l'essence grâce à l'élaboration des versions définitives du <u>Règlement modifiant le Règlement sur les émissions des véhicules routiers et de leurs moteurs</u> (Gazette du Canada, Partie II) et du <u>Règlement modifiant le Règlement sur le soufre dans l'essence</u> conformément aux nouvelles normes de niveau 3 des États-Unis;
- établir des normes plus sévères pour les émissions de gaz à effet de serre (GES) des véhicules lourds après 2018 grâce à l'élaboration d'une proposition de Règlement modifiant le Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des véhicules utilitaires lourds;
- en collaboration avec l'Environmental Protection Agency des États-Unis, procéder à une évaluation technique de la rigueur des normes sur les émissions de GES pour les automobiles à passagers et les camions légers des années modèles 2022 à 2025;
- continuer de coprésider le Groupe de travail sur les sources mobiles (GTSM) avec le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario, et contribuer à la mise en œuvre continue du plan d'action triennal du GTSM;
- administrer la réglementation sur les véhicules, les moteurs et les carburants, y compris les tests de conformité;
- évaluer l'incidence des émissions de polluants atmosphériques provenant du transport maritime dans l'Arctique canadien;
- entreprendre une analyse à l'appui de mesures visant à réduire les émissions de polluants atmosphériques provenant des petits moteurs diesel marins, et entreprendre des travaux pour mettre à jour l'inventaire canadien des émissions maritimes pour les navires;
- appuyer les travaux de Transports Canada menés avec l'Organisation maritime internationale en vue d'élaborer des règlements internationaux visant à réduire les émissions de GES générées par le transport maritime.

Sous-programme 3.2.2 : Partenariats internationaux sur les changements climatiques et la qualité de l'air

Description du sous-programme

Ce programme dirige l'élaboration et la mise en œuvre d'accords bilatéraux et internationaux sur les polluants atmosphériques et les émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle mondiale et coordonne la politique du Canada, négociant ses positions et sa participation aux tribunes internationales pertinentes. Ce programme est responsable de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et des processus internationaux complémentaires, auxquels il participe pour négocier un accord international complet et contraignant sur les changements climatiques. Il dirige aussi la participation du Canada à des tribunes internationales, notamment la Coalition pour le climat et l'air pur visant à réduire les polluants de courte durée de vie ayant un effet sur le climat, le Conseil de l'Arctique, et l'Initiative mondiale sur le méthane. Ce programme s'acquitte d'obligations internationales en contribuant à des organisations comme le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et le Inter-American Institute for Global Change Research; dans le cadre de l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air, il s'emploie à gérer la pollution atmosphérique transfrontalière. Il s'efforce de mettre en œuvre le dialogue sur l'énergie propre entre les États-Unis et le Canada, afin d'appuyer la collaboration bilatérale sur les priorités en matière d'énergie propre, ainsi qu'avec la Commission de coopération environnementale, pour régler les problèmes communs associés aux changements climatiques et à la qualité de l'air. Il participe de plus à la négociation et à la mise en œuvre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance. À l'aide de données sur les polluants atmosphériques et les émissions de GES, il aide le Canada à remplir ses obligations internationales en matière de production de rapports. Il coordonne la participation du Canada au Protocole de Montréal relatif aux substances appauvrissant la couche d'ozone et au Fonds multilatéral, afin d'éliminer graduellement à l'échelle mondiale les substances qui appauvrissent la couche d'ozone. En collaboration avec d'autres ministères et conformément aux programmes internationaux, il appuie la mise en œuvre des engagements nationaux et internationaux ayant trait aux changements climatiques.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	
16 800 815	10 977 002	9 374 521	

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
41	8	7

Mesure du rendement

Sous-programme 3.2.2 : Partenariats internationaux sur les changements climatiques et la qualité de l'air			
Résultat attendu	Indicateur de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les négociations et accords internationaux sur les polluants atmosphériques et les gaz à effet de serre correspondent aux priorités et aux intérêts du Canada	Pourcentage des objectifs définis à atteindre dans le cadre des négociations ou accords internationaux qui ont été atteints en grande partie ou en totalité	Négociations : 70 % Accords : 70 %	Mars 2016

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, par l'entremise du sous-programme Partenariats internationaux sur les changements climatiques et la qualité de l'air, le Ministère prévoit :

- diriger les efforts du Canada en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Le Ministère travaillera avec d'autres partenaires internationaux à la mise au point du cadre d'un accord mondial sur les changements climatiques (décembre 2015) qui englobe tous les grands émetteurs, et continuera d'établir des ententes en vue d'une mise en œuvre possible de cet accord d'ici 2020;
- continuer de respecter les obligations du Canada en vertu de la CCNUCC;
- travailler avec les partenaires internationaux pour réduire les polluants climatiques de courte durée de vie sous l'égide du Conseil de l'Arctique, de la Coalition pour le climat et l'air pur (le Canada est l'un des membres fondateurs), du Protocole de Göteborg relatif à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, l'Initiative mondiale sur le méthane, le Protocole de Montréal et l'Organisation maritime internationale;
- continuer de promouvoir un amendement au protocole de Montréal pour cesser la production et la consommation d'hydrofluorocarbones et élaborer des règlements nationaux complémentaires;
- continuer de collaborer dans le cadre de tribunes multilatérales et avec des organismes internationaux, comme le Forum des grandes puissances économiques sur l'énergie et le climat, l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Commission de coopération environnementale et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Le Ministère contribuera également à l'apport canadien sur la question des changements climatiques pour le G-7, le G-20 et l'Organisation météorologique mondiale;
- travailler au respect des obligations du Canada à l'égard d'organisations à vocation scientifique internationales comme le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et l'Institut interaméricain de recherche sur les changements à l'échelle du globe;
- collaborer dans le cadre de partenariats bilatéraux sur les changements climatiques et l'air pur. Par exemple, grâce au Dialogue États-Unis-Canada sur l'énergie propre, continuer de faire progresser des projets conjoints de recherche, de développement et de démonstration de technologies d'énergie propre favorisant la transition vers une économie à faible émission de carbone, et continuer de collaborer avec les États-Unis pour réduire la pollution atmosphérique transfrontalière dans le cadre de l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air de 1991;
- continuer de travailler avec les partenaires internationaux dans le cadre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance pour examiner la question de la pollution atmosphérique transfrontalière sur le plan régional en Europe, au Canada et aux États-Unis;
- préparer l'<u>Inventaire canadien des gaz à effet de serre</u> lix en vue de sa présentation annuelle à la CCNUCC en avril;
- préparer un rapport national à l'intention du Conseil de l'Arctique au sujet des émissions de carbone noir et de méthane ainsi que des mesures de réduction prévues à cet égard.

Sous-programme 3.2.3 : Technologie environnementale

Description du sous-programme

Ce programme appuie les évaluations scientifiques des incidences des technologies sur le milieu naturel au Canada et assure la gestion du programme pour ce qui est des décisions du gouvernement du Canada relatives aux investissements dans des technologies devant réduire les gaz à effet de serre et assurer la qualité de l'air, et en ce qui concerne l'élaboration de politiques et la réglementation sur ces technologies. Il supervise les activités de Technologies du développement durable Canada (de concert avec Ressources naturelles Canada) et d'autres programmes scientifiques et technologiques visant à

faire progresser les technologies propres. Il offre l'analyse et l'évaluation des technologies propres par des experts pour réaliser les priorités gouvernementales en matière de qualité de l'air, d'atténuation des changements climatiques et d'infrastructure verte.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
12 423 751	47 988 225	44 710 094

Remarque : La variation interannuelle des dépenses prévues reflète le profil de financement pour les contributions au Fonds de technologies du DD^{MD}.

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
53	53	51

Mesure du rendement

Sous-programme 3.2.3 : Technologie environnementale				
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation	
Réduction des émissions grâce à la mise en œuvre de nouvelles technologies environnementales financées par le Fonds de	Réduction annuelle des émissions de gaz à effets de serre attribuable aux technologies soutenues par le Fonds Technologies du DD ^{MC}	9 Mt	Décembre 2015	
financées par le Fonds de technologies du DD ^{MC}	Réduction annuelle des émissions de gaz à effets de serre attribuable aux technologies soutenues par le Fonds Technologies du DD ^{MC}	SOx : 200 t NOx : 20 kt P : 1.3 kt	2025	
Réduction des émissions obtenue par la mise en œuvre de projets municipaux soutenus par le Fonds municipal vert	Réduction annuelle des émissions de gaz à effet de serre (équivalents CO ₂) et de polluants atmosphériques (principaux contaminants atmosphériques) obtenue grâce à la mise en œuvre de projets d'immobilisations soutenus par le Fonds municipal vert	100 kt de GES 100 t de PCA	Mars 2016	

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, par l'entremise du sous-programme Technologie environnementale, le Ministère prévoit :

- participer à des programmes technologiques fédéraux clés (<u>Technologies du développement durable Canada</u>^{lx} [TDDC], <u>Fonds municipal vert</u>^{lxi} [FMV] et <u>Vérification des technologies environnementales</u> [VTE]) afin d'optimiser les avantages pour l'environnement et d'harmoniser les résultats prévus avec les priorités du Ministère (voir la page Internet d'Environnement Canada sur les <u>sciences et la technologie</u> ^{lxiii});
- continuer de diriger l'élaboration d'une norme internationale (sous l'égide de l'Organisation internationale de normalisation [ISO]) pour la VTE au cours des deux dernières étapes (norme internationale provisoire et version définitive de la norme internationale);
- promouvoir l'harmonisation de la vérification des technologies environnementales au sein des administrations gouvernementales canadiennes. Ces travaux incluront l'établissement de liens avec d'autres ministères et programmes fédéraux pour faciliter l'utilisation de la vérification du rendement, afin de réduire les risques liés à l'investissement et d'accroître l'adoption des technologies;
- accroître la collaboration et les partenariats entre le secteur privé, les établissements universitaires et les organismes sans but lucratif dans le cadre de l'élaboration et de la

- démonstration de technologies durables, y compris la simplification de l'engagement pour compléter les rôles existants d'autres administrations gouvernementales et du secteur privé;
- continuer d'encourager des résultats environnementaux positifs comme élément clé des décisions fédérales sur les investissements technologiques, notamment en faisant ce qui suit :
 - mettre en œuvre une stratégie de mesure du rendement relativement au Fonds de technologies du DD^{MD}, qui comprend à la fois des indicateurs économiques et environnementaux et des résultats prévus;
 - offrir une perspective environnementale sur des initiatives interministérielles comme l'<u>Initiative de recherche et développement en génomique</u> lxiv, les programmes fédéraux de recherche, de développement et de démonstration énergétiques, et le <u>Programme du</u> <u>plateau continental polaire</u> lxv.

Programme 3.3 : Promotion de la conformité et application de la loi – Pollution

Description du programme

Ce programme minimise les dommages et les menaces pour les milieux naturels et la biodiversité par la promotion et l'application de la législation administrée par Environnement Canada. Ses activités portent sur la pollution, y compris le rejet de substances toxiques dans l'air, dans l'eau ou sur les terres, et l'importation et l'exportation de déchets dangereux qui représentent un risque pour l'environnement ou la santé humaine. Ce programme maintient un contingent d'agents d'application de la loi et de promotion de la conformité. Les agents de promotion de la conformité effectuent des activités pour sensibiliser davantage les entités réglementées et leur faire mieux comprendre et mieux respecter la réglementation et les autres instruments de gestion des risques prévus par la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) et la Loi sur les pêches, ce afin que les résultats environnementaux souhaités soient plus facilement atteints. Les agents de promotion de la conformité donnent aussi de l'information sur les exigences relatives aux instruments de gestion des risques, les avantages de l'observation de la loi et les pénalités éventuelles pour ceux qui ne la respectent pas, le cas échéant. Les agents d'application de la loi recueillent des renseignements, procèdent à des inspections pour vérifier que les lois et les règlements sont respectés, et font enquête pour prendre les mesures d'application de la loi appropriées contre les contrevenants. Ce programme collabore avec les États-Unis et le Mexique, dans le cadre de la Commission de coopération environnementale, pour renforcer l'application transfrontalière de la loi en environnement. Il offre de la formation aux agents et des systèmes de gestion de l'information pour les nouveaux règlements et l'administration, et il bénéficie d'analyses et d'expertises scientifiques, y compris de conseils scientifiques appuyant les activités d'application de la loi et de promotion de la conformité.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
37 560 222	37 560 222	29 830 876	29 362 896

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
290	234	229

Mesure du rendement

Programme 3.3 : Promotion de la conformité et application de la loi - Pollution				
Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation	
Respect des lois et des règlements de lutte contre la	Pourcentage de la communauté réglementée qui respecte les exigences	Augmentation de 10 % de la conformité par	Règlement sur le nettoyage à sec : 2015-2016 Règlement sur les effluents des	
pollution gérés par Environnement Canada	réglementaires des règlements sélectionnés	rapport au taux de référence	mines de métaux : 2017-2018	

Faits saillants de la planification

(Voir aussi le programme 1.4 Promotion de la conformité et Application de la loi – Faune)

En 2015-2016, par l'entremise du programme Promotion de la conformité et application de la loi – Pollution, le Ministère prévoit :

- procéder à des activités de promotion de la conformité liées aux exigences au titre de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999 et aux dispositions de la Loi sur les pêches relatives à l'environnement et présenter des rapports à ce sujet, en mettant l'accent sur les petites et moyennes entreprises, la grande maison fédérale⁷ et les Premières Nations, et contribuer à la promotion de la réglementation sous l'égide du Programme de réglementation de la qualité de l'air (PRQA) et du Plan de gestion des produits chimiques;
- fournir des services d'analyse scientifique, de soutien technique et d'interprétation des données, mener des enquêtes judiciaires et fournir des preuves et des avis scientifiques d'experts pour l'application de la réglementation en vertu du PRQA et de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999;
- mettre en œuvre la phase 2 du projet de Règlement sur le tétrachloroéthylène (utilisation pour le nettoyage à sec et rapports), qui vise à faire augmenter le taux de conformité de 10 % d'ici 2015-2016;
- cerner les secteurs prioritaires en matière de conformité en consultation avec des experts et des partenaires (y compris les États-Unis et le Mexique, par l'entremise de la Commission nord-américaine de coopération environnementale) et en fonction des renseignements sur la conformité:
- minimiser les risques de contamination du sol environnant et de la source d'approvisionnement en eau par les systèmes de stockage à risque élevé qui devaient avoir été mis hors service au plus tard en juin 2012 (en vertu du Règlement sur les systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés) au moyen d'inspections et, s'il y a lieu, de mesures d'application;
- faire avancer un certain nombre de priorités pluriannuelles établies, notamment en faisant ce qui suit :
 - accroître les capacités d'application de la loi dans le Nord au moyen de la Stratégie d'application des lois en environnement dans le Nord – effort de collaboration entre des organismes fédéraux visant à mettre en commun des biens, des ressources, des possibilités de planification et de l'information;
 - o poursuivre l'élaboration d'un nouveau système de renseignements sur l'application de la loi.

⁷ La grande maison fédérale comprend les ministères et les organismes fédéraux, les sociétés d'État, les entreprises et travaux fédéraux et les activités qui se déroulent sur les terres fédérales et autochtones. Les entreprises et travaux fédéraux comprennent des organismes comme les banques, les compagnies aériennes, les entreprises de camionnage, et les systèmes de radiotélévision. Aux termes de la constitution canadienne, la grande maison fédérale n'est habituellement pas assujettie aux lois provinciales, et des mesures distinctes peuvent être requises pour veiller à ce que tous les organismes satisfassent aux exigences nationales relatives à l'environnement.

Services internes

Description des services internes

Groupes d'activités connexes et de ressources administrés de manière à répondre aux besoins des programmes d'une organisation, et à lui permettre de remplir ses autres obligations organisationnelles. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui visent l'ensemble d'une organisation et non les activités et les ressources qui s'appliquent à un programme particulier. Les groupes d'activités et de ressources sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services de communications, services juridiques internes, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et les services de gestion des acquisitions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des	Dépenses prévues	Dépenses prévues	Dépenses prévues
dépenses 2015-2016	2015-2016	2016-2017	2017-2018
181 428 113	181 428 113	168 449 053	

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018	
1 412	1 321	1 297	

Faits saillants de la planification

En 2015-2016, les Services internes d'Environnement Canada entreprendront des initiatives clés qui permettront au Ministère de contribuer et de se conformer aux objectifs pangouvernementaux. Cela comprend les initiatives prévues dans le programme de transformation du Ministère, conformément à la vision d'Objectif 2020 du gouvernement du Canada (p. ex. de renouvellement du Web à l'échelle du gouvernement; regroupement des services de courriels et d'information; modernisation des services de téléphonie avec le passage des lignes terrestres à un service plus rentable de communication vocale sur protocole Internet; simplification des systèmes financiers et de gestion des biens du Ministère et regroupement des locaux). Plus précisément, le Ministère fera ce qui suit.

1. Continuer de restructurer les activités et les systèmes ministériels afin d'accroître l'efficacité.

- S'harmoniser avec l'orientation du gouvernement du Canada et mettre en œuvre le nouveau système de gestion financière (SAP) ministériel, qui comprend des modules de gestion de projets et de biens, afin de normaliser et d'intégrer les processus opérationnels relatifs aux finances, au matériel et aux biens.
- Normaliser les processus d'approvisionnement et de préparation de rapports financiers afin de produire des renseignements fiables et opportuns afin d'assurer l'efficacité du processus décisionnel, de l'intendance et de la mise en œuvre des programmes.
- Élaborer un plan d'action ministériel pour un gouvernement ouvert tout en poursuivant les travaux en cours visant à améliorer la gestion des données ainsi que les pratiques et les capacités en matière de tenue de documents.
- Continuer de rationaliser l'inventaire des logiciels et des applications du Ministère afin de réduire les solutions de la technologie de l'information qui sont redondantes ou désuètes.
- Continuer de mettre en œuvre le Plan de sécurité ministériel.

- 2. Améliorer les processus opérationnels et les services communs afin de maintenir ou d'améliorer les niveaux de service et la satisfaction de la clientèle.
 - Diriger l'élaboration du <u>thème « Environnement et ressources naturelles » sur canada.ca l'appui de la directive pangouvernementale sur le renouvellement du Web, qui rendra le gouvernement du Canada plus efficace et plus réceptifs aux besoins des Canadiens.
 </u>
 - Mettre en œuvre un nouveau modèle de service en matière de gestion financière.
 - Continuer de normaliser et de mettre en œuvre des documents et des processus d'approvisionnement à l'échelle du Ministère, et commencer à mettre en œuvre un nouveau modèle national d'approvisionnement.
 - Continuer la gestion de la Stratégie nationale de gestion des locaux dans la région de la capitale nationale et commencer la mise en œuvre du plan d'action dans d'autres régions urbaines.
- 3. Mettre en œuvre la Stratégie de gestion des personnes du Ministère ainsi que des initiatives visant à former un effectif adapté et mobile et à instaurer un milieu de travail moderne.
 - Continuer de mettre en œuvre une stratégie de gestion du changement pour soutenir le personnel pendant la transition pangouvernementale et les changements au sein du Ministère touchant les personnes et les processus opérationnels, en plus d'appuyer la vision de Destination 2020 de la greffière du Conseil privé.
 - Renforcer les liens avec les collèges et les universités en vue de répondre aux besoins du Ministère en matière de formation, de perfectionnement et de recrutement.
 - Faire la transition vers le processus opérationnel commun des ressources humaines et un nouveau système de gestion de l'information sur les ressources humaines (y compris PeopleSoft 9.1 ainsi que la modernisation et le regroupement des services de la paie) et assurer leur mise en œuvre.

Section III : Renseignements supplémentaires

État des résultats prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des opérations d'Environnement Canada. Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les recettes sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière. Étant donné que l'état des résultats condensé prospectif est préparé selon la méthode de comptabilité d'exercice, et que les montants des dépenses projetées et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du RPP sont établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses, les montants diffèrent.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouve sur le <u>site Internet</u> d'Environnement Canada.

État des résultats condensé prospectif Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2015 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats attendus 2014-2015	Résultats prévus 2015-2016	Écart
Total des charges	1 115 698 111	1 133 164 162	17 466 051
Total des revenues	91 720 622	88 595 684	-3 124 938
Coût de fonctionnement net	1 023 977 489	1 044 568 478	20 590 989

Le total des dépenses du ministère devrait augmenter de 17,5 millions de dollars en 2015-2016 par rapport aux résultats attendus de 2014-2015. L'augmentation globale est principalement attribuable à du financement supplémentaire pour les Projets d'assainissement des sédiments contaminés, le Plan de conservation national (incluant Conservation de la nature Canada) et l'Initiative de revitalisation des services météorologiques du Canada. La hausse est compensée par l'élimination graduelle de programmes temporaires. Les recettes totales devraient diminuer de 3,1 millions de dollars en 2015-2016 en raison d'une modification des services fournis.

Pour fin de comparaison, les résultats prévus sont basés sur des données historiques et des tendances et comprennent le Budget principal des dépenses de 2015-2016 tandis que les résultats attendus de 2014-2015 fournissent au lecteur de l'information sur les prévisions de dépenses de 2014-2015 basées sur des données historiques et des tendances, le Budget principal des dépenses de 2014-2015, les Budgets supplémentaires A et B ainsi que le Budget supplémentaire anticipé C. Les résultats attendus et prévus ne comprennent pas le remboursement des conventions collectives et les reports de fonds.

Les programmes temporisés sont assujettis aux décisions du gouvernement en ce qui a trait à la prolongation, à la réduction ou à l'augmentation du financement. Les conséquences de ces décisions seront reflétées dans les prochains exercices budgétaires et documents d'estimations du Ministère.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires énumérés dans le *Rapport sur les plans et les priorités* 2015-2016 se trouvent sur le <u>site Internet la literation</u> d'Environnement Canada.

- Audits internes et évaluations à venir au cours des trois prochains exercices;
- Financement pluriannuel initial;
- Initiatives horizontales;
- Rapport d'étape sur les projets de transformation et les grands projets de l'État;
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus;
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de moins de 5 millions de dollars;
- Stratégie ministérielle de développement durable.

Dépense fiscal et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée <u>Dépenses fiscales et évaluations</u> Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Environnement Canada Informathèque

Téléphone : 819-997-2800 ou 1-800-668-6767 (au Canada seulement) Télécopieur : 819-994-1412

Courriel: enviroinfo@ec.gc.ca

Annexe: Définitions

architecture d'alignement des programmes: Répertoire structuré de tous les programmes d'une organisation qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental: Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.

dépenses non budgétaires : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues: En ce qui a trait aux rapports sur les plans et les priorités (RPP) et aux rapports ministériels sur le rendement (RMR), les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1^{er} février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

équivalent temps plein: Indicateur de la mesure dans laquelle un employé représente une annéepersonne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement: Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité: Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme: Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé: Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

rendement: Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats. mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique: Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

```
Loi sur le ministère de l'Environnement: www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/E-10/index.html
ii Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) : www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-15.31/page-1.html.
Loi sur les espèces en péril : laws-lois justice.gc.ca/fra/lois/S-15.3/page-1.html#preamble
Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux : laws.justice.gc.ca/fra/lois/l-20/index.html
V Loi sur les ressources en eau du Canada : www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-11/index.html
vi Loi de 1921 pour le contrôle du lac des Bois : www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/T-10.4/page-1.html
vii Loi sur les renseignements en matière de modification du temps : laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/W-5/index.html
viii Loi sur les pêches : www.ec.gc.ca/pollution/default.asp?lang=Fr&n=072416B9-1
ix Loi sur la protection de l'environnement en Antarctique : www.ec.gc.ca/gdd-mw/default.asp?lang=Fr&n=56303427-1
Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs : www.ec.gc.ca/nature/default.asp?lang=Fr&n=496E2702-1
xi Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et
interprovincial: www.ec.gc.ca/cites/default.asp?lang=Fr&n=18F4A0BC-1
xii Loi sur les espèces sauvages au Canada : www.ec.gc.ca/alef-ewe/default.asp?lang=Fr&n=E8EA5606-1
Loi fédérale sur le développement durable : www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=C2844D2D-1
xiv Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012) : www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-15.21/page-1.html
xv Loi sur les pénalités administratives en matière d'environnement : www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/E-12.5/page-1.html
xvi Loi sur la semaine de la protection de la faune : www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/W-10/index.html
xvii Stratégie pour les sciences d'Environnement Canada 2014-2019 : www.ec.gc.ca/scitech/default.asp?lang=Fr&n=72C52D55-1
Lois et règlements : www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=48D356C1-1
xix Guichet unique : www.ec.gc.ca/inrp-npri/default.asp?lang=Fr&n=B14D4569-1
xxii Plan national de conservation : www.canada.ca/fr/services/environnement/pnc/index.html
xxiii Biodivcanada: www.biodivcanada.ca/
xxiv Plan national de conservation : www.canada.ca/fr/services/environnement/pnc/index.html
xxvRegistre public des espèces en péril : www.registrelep-sararegistry.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=24F7211B-1
xxvi Stratégies de conservation des oiseaux: www.ec.gc.ca/mbc-com/default.asp?lang=Fr&n=3C2CA334-1
xxvii Programme des dons écologiques : <a href="https://www.ec.gc.ca/pde-egp/default.asp?lang=FR&n=72927A52-1%20-%20">www.ec.gc.ca/pde-egp/default.asp?lang=FR&n=72927A52-1%20-%20</a> 1# 1
xxviii Plan nord-américain de gestion de la sauvagine : nawmp.wetlandnetwork.ca/
xxix Plan national de conservation : <a href="https://www.canada.ca/fr/services/environnement/pnc/index.html">www.canada.ca/fr/services/environnement/pnc/index.html</a>
Plan national de conservation : www.canada.ca/fr/services/environnement/pnc/index.html
xxxi Relevés hydrologiques du Canada : <a href="https://www.ec.gc.ca/rhc-wsc/default.asp?lang=Fr&n=4EED50F1-1">www.ec.gc.ca/rhc-wsc/default.asp?lang=Fr&n=4EED50F1-1</a>
Site Internet Eau : eau.ec.gc.ca/index f.html
xxxiii Arctic-HYCOS de l'OMM : arctichydra.arcticportal.org/about-the-program
xxxiv Stratégie fédérale de développement durable : www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=CD30F295-1
xxxv Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement : ec.gc.ca/indicateurs-indicators/default.asp?lang=Fr
xxxvi Stratégie fédérale de développement durable : www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=CD30F295-1
Programme de stages pour les jeunes Horizons Sciences : www.ec.gc.ca/financement-
funding/default.asp?lang=Fr&n=923047A0-1# ep01
    Sommaire annuel 2013-2014 de la Direction de l'application de la loi sur la faune : www.ec.gc.ca/alef-
<u>ewe/default.asp?lang=Fr&n=C980A089-1.</u>
xxxix Organisation météorologique mondiale : <a href="www.wmo.int/pages/index">www.wmo.int/pages/index</a> fr.html
groupe des observations de la Terre : www.earthobservations.org/index.php
xii Cote air santé : www.ec.gc.ca/cas-aqhi/default.asp?lang=Fr&n=065be995-1
xlii Cadre mondial pour les services climatologiques : www.gfcs-climate.org/
Plan de gestion des produits chimiques : www.chemicalsubstanceschimiques.gc.ca/
xliv Inventaire national des rejets de polluants : www.ec.gc.ca/inrp-npri/
xlv Tribunes internationales sur les produits chimiques et la biotechnologie:
synergies.pops.int/Home/tabid/813/mctl/ViewDetails/EventModID/9163/EventID/539/xmid/8753/language/en-US/Default.aspx xivi Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux : <a href="https://www.federalcontaminatedsites.gc.ca/">www.federalcontaminatedsites.gc.ca/</a>
Plan de gestion des produits chimiques: www.chemicalsubstanceschimiques.gc.ca/plan/plan-fra.php
Inventaire national des rejets de polluants : <a href="https://www.ec.gc.ca/inrp-npri/default.asp?lang=Fr&n=4A577BB9-1">www.ec.gc.ca/inrp-npri/default.asp?lang=Fr&n=4A577BB9-1</a>
xiix Substances toxiques : <a href="https://www.ec.gc.ca/toxiques-toxics/default.asp?lang=Fr&n=97324D33-1">www.ec.gc.ca/toxiques-toxics/default.asp?lang=Fr&n=97324D33-1</a> Programme d'Immersion en mer : <a href="https://www.ec.gc.ca/iem-das/default.asp?lang=Fr&n=0047B595-1">www.ec.gc.ca/toxiques-toxics/default.asp?lang=Fr&n=97324D33-1</a>
 Règlement sur les urgences environnementales : www.ec.gc.ca/ee-ue/default.asp?lang=Fr&n=9605FFBD-1
Règlements sur les avis : www.ec.gc.ca/ee-ue/default.asp?lang=Fr&n=24B3E0D7-1
Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux : www.federalcontaminatedsites.gc.ca/
liv Système de gestion de la qualité de l'air : www.ccme.ca/fr/current priorities/air/index.html
```

Système de gestion de la qualité de l'air : www.ccme.ca/fr/current_priorities/air/index.html
Inventaire national des rejets de polluants : www.ec.gc.ca/inrp-npri/default.asp?lang=Fr&n=4A577BB9-1

Règlement modifiant le Règlement sur les émissions des véhicules routiers et de leurs moteurs : www.gazette.gc.ca/rppr/p1/2014/2014-09-27/html/reg1-fra.php
| viii Règlement modifiant le Règlement sur le soufre dans l'essence : www.gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2014/2014-09-27/html/reg1-fra.php

Inventaire canadien des gaz à effet de serre : www.ec.gc.ca/ges-ghg/default.asp?lang=Fr&n=83A34A7A-1

Technologies du développement durable Canada : www.sdtc.ca/index.php

Fonds municipal vert : www.fcm.ca/accueil/programmes/fonds-municipal-vert.htm

vérification des technologies environnementales : etvcanada.ca/fr/

Sciences et la technologie : www.ec.gc.ca/scitech/

lxiv Initiative de recherche et développement en génomique : grdi-irdg.collaboration.gc.ca/fra/apropos/index.html

Programme du plateau continental polaire : www.rncan.gc.ca/le-nord/program-du-plateau-continental-polaire/plateau-continentalpolaire/10004

kvi Thème « Environnement et ressources naturelles » sur canada.ca : www.canada.ca/fr/services/environnement/index.html

Site Internet d'Envionnement Canada : http://www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=31D9FF32-1

Site Internet d'Envionnement Canada : http://www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=31D9FF32-1

Dépenses fiscales et évaluations : www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp

www.ec.gc.ca

Pour des renseignements supplémentaires :

Environnement Canada Informathèque 10, rue Wellington, 23° étage Gatineau (Québec) K1A 0H3

Téléphone : 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800

Télécopieur : 819-994-1412 ATS : 819-994-0736

Courriel: enviroinfo@ec.gc.ca